

Université MIRA Abderrahmane de Bejaia
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Économiques

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Économiques
Option : Economie du Développement.

Sous le thème de :

**Gouvernance locale et développement
territorial : quelle approche?
« Cas de Bejaia »**

Présenté par :

Mlle HALLAL Meriama

Mr HAMACHE Djigourta

Sous la direction de :

Dr. NAIT CHABANE A/Latif

-2019/2020 -

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser, par ces quelques mots, l'expression de mes plus sincères remerciements.

Ceux-ci sont destinés, essentiellement, à mon encadreur Dr. NAIT-CHABANE pour ses remarques pertinentes, ses conseils, ses recommandations objectives et sa patience inébranlable. Je le remercie d'avoir bien voulu m'encadrer et me guider tout au long de mon travail ainsi que pour la qualité de la formation dont j'ai pu bénéficier.

Je tiens, également, à remercier les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer et de juger mon travail ainsi que pour les remarques constructives qu'ils ont émis.

Enfin, je remercie toutes les personnes ayant contribué à l'aboutissement de ce travail, notamment celles ayant répondu à mon questionnaire et m'ont favorablement accueilli ainsi que toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail, sans oublier tout le personnel enseignant et administratif de l'université de Bejaia.

Dédicaces

Tout d'abord, je dédie cet humble travail à mon père, qui nous a quitté : puisse dieu l'accueille dans son infinie miséricorde.

À ma très chère maman que dieu la garde parmi nous, Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour qu'elle m'a procuré.

*À mes chers et adorables frère et sœurs: Dalila, Souad, Siham, Mohand, pour leurs soutiens et leurs sacrifices et patience. Aucun hommage ne Pourrait être à la hauteur de l'amour dont ils ne cessent de me combler sans qui je ne serais pas arrivé jusqu'ici, qui ont toujours été là pour moi, et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur
Merci je vous aime. Que dieu vous garde à mes côtés et vous procure une bonne santé ;*

À mes chères nièces et neveu

À tous mes amis : kahina, Salima, Lyes

À mes collègues de travail.

Meriem.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes parents ;

A mes frères et à mes sœurs ;

A mes amis.

DJIGORTA

SOMMAIRE

Remerciements

Dédicaces

Table des matières

Liste des abréviations

Introduction générale

Chapitre I : Gouvernance locale : approche conceptuelle.....

Introduction

Section 1 : Emergence, définitions et caractéristiques

Section 2 : Acteur et évolution de la gouvernance locale « fondement théorique ».....

Section 3 : Rôle et impasse de la gouvernance locale.....

Section 4 : La bonne gouvernance

Conclusion du premier chapitre.....

Chapitre II : Développement territorial : théories et pratiques.....

Introduction

Section 1 : Définition, fondement et généralités

Section 2 : Théorie du développement territorial

Section 3 : Les organisations du développement territorial.....

Section 4 : Territoires et développement.....

Conclusion du deuxième chapitre.....

Chapitre III : Gouvernance et développement en Algérie : illustration à travers les communes de la wilaya de Bejaia.....

Introduction.....

Section 1 : Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie.....

Section 2 : Problématique de financement en Algérie

Section 3 : Les enjeux de la gouvernance et du développement en Algérie.....

Conclusion du troisième chapitre

Conclusion Générale.....

Bibliographie.....

Liste des tableaux et figures.....

Liste des abréviations.....

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

Durant ces quatre dernières décennies, le monde a subi des changements économiques et institutionnels (mondialisation, régionalisation, décentralisation), Les différentes crises qu'a connues le monde, ont démontré l'importance d'une analyse économique émergée d'un niveau local.

Le local représente une forme d'organisation des acteurs qui s'y déploient et qui entretiennent des relations de natures diverses : marchandes, non marchandes, formelles, non formelles, coopération, concurrence etc. Il s'agit donc d'une délimitation en matière d'acteurs, c'est à dire de membres, de relations ou de coordination ainsi qu'une diversité remarquable de ressources.

Par ces caractéristiques, le territoire s'assimilerait à un lieu où se regroupent des individus (acteurs) et des ressources matérielles et immatérielles, ce qui constitue l'élément moteur du développement, ainsi, Le territoire devient un facteur déterminant dans le renouvellement de la problématique du développement (Pecqueur, 2004). C'est par rapport à ces mutations et à ces nouvelles considérations que les perspectives du développement local et territorial émergent.

Il est donc clairement établi que la construction d'un territoire dépend des actions d'un nombre d'agents porteurs du développement local qui interagissent afin d'orienter leurs intérêts individuels autour de la réalisation des objectifs collectifs, à travers la mise en valeur des ressources du territoire. En fait, les ressources locales tiennent une place fondamentale dans le processus de construction des territoires.

Le développement territorial est un concept relativement récent. Ce qui en fait encore un concept plastique, prenant des significations différentes selon les différents préalables théoriques de la personne qui en parle. En cela, il est sans aucun doute un concept scientifiquement ambigu¹.

Il apparaît alors très important de s'intéresser aux relations entre les acteurs du territoire car, il ressort que le développement territorial dépend fortement de l'état et de la nature des interactions prévalant entre ces acteurs, la façon avec laquelle les acteurs se coordonnent et articulent leurs actions explique leurs développement et détermine le processus de construction des territoires. Autrement dit, les modes de coordination mise en place

¹ PECQUEUR, B. (2001), *Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire*, Géographie, économie, Société, 3(2), p.229-245.

Introduction générale

renseignent amplement sur la trajectoire que compte donner les acteurs au développement de leurs territoires. D'où la nécessité d'instaurer un système qui coordonne chaque actions vers le sens des biens de tous, c'est la qu'intervient ce que l'économiste Bernard Pecqueur, spécialiste du développement local, appelle la « gouvernance ». Pecqueur définit la gouvernance comme étant « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* »².

Dans les temps actuels, notre conception de la gouvernance est plus large que des problèmes productifs ; elle inclut la gérance et planification du développement d'une plus large dimension spatiale. La notion de gouvernance est pluridisciplinaire et complexe, le terme en lui même recouvre des significations très diverses et fort contraste et ne se résume pas qu'a un simple espace appartenant à une nation ou de région, c'est une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme.

Ce qui nous a amené à clarifier les vrais sens de ce terme dans le cadre d'une étude. De cette réflexion de développement territoriale, sa relation fréquente au développement justifie d'en analyser le concept, afin d'utiliser le terme à bon escient.

Pour avantager le développement territorial, la combinaison entre ressources et potentialités dont dispose le territoire, la présentation de projets réalisable (territoire de projets) et la capacité des acteurs du territoire à créer des synergies entre eux, s'avère crucial pour le sort de ce même territoire.

Dans le présent travail nous nous intéressons à la notion de gouvernance au niveau local, comme moteur de développement territorial, du fait de l'impacte quel génère dans la coordination d'un territoire et à l'aboutissement des projets de développement. La gouvernance locale se trouve à la base de toute dynamique locale qui fait par la suite une dynamique territoriale induisant, ainsi à l'amélioration du bien être des acteurs territoriaux.

Dans son processus de gouvernance et de promotion de développement, l'Algérie s'est lancé, depuis son indépendance, dans un programme de décentralisation, d'aménagement de ses territoires, de planification du développement et affiche sa volonté de démocratisation du processus de prise de décision, et promulgue une multitude de codes référant à la commune et à la wilaya (1990), leurs donnant une certaine liberté « collectivités locales ». Par cette action

² PECQUEUR B. (2000), « Le développement local », Syros, 2e édition revue et augmentée, P121.

Introduction générale

l'Algérie entame sa transition vers l'économie de marché, ce qui la incite à entreprendre une autre démarche, celle d'un développement par le bas, essayant de créer un climat favorable pour les collectivités locales qui on s'impliquant créent une dynamique en matière de développement.

L'intérêt de ce travail est de déterminer la relation entre la gouvernance locale et le développement territorial, l'implication des acteurs locaux dans la dynamique de développement, leur capacité à se mobiliser, à se coordonner et à prendre en charge la satisfaction de leurs besoins économiques, sociaux.... Ici, il s'agit d'établir un état des lieux concernant les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux vis-à-vis du développement, identifier les problèmes obstruent à l'atteinte d'un résultat éloquent en matière de développement, nous chercherons à préciser le rôle que peuvent jouer les communes algériennes, leurs façons à contribuer au développement territoriale, particulièrement la wilaya de Bejaia , nous essayerons de cerner l'impact de la gouvernance sur l'émergence d'une dynamique de développement dans les communes de Bejaia.

Nous analyserons à cette fin les capacités des communes de la wilaya de Bejaia à prendre en charge les conditions de développement local par la mise en œuvre des actions de mobilisation et de valorisation des ressources ainsi que par la promotion des relations de coordination avec les autres parties prenantes.

Bien qu'elle dispose de potentialités inestimables, divers retards sont enregistrés en matière de développement au niveau de l'ensemble des secteurs. Cela ne peut être que le résultat d'un dysfonctionnement en matière de gérance de territoire et d'implication des acteurs dans la prise de décision dans les projets de développement.

La problématique que nous traitons dans ce travail, se transcrit par les questions suivantes :

- Quels sont les obstacles et les freins qui empêchent la gouvernance locale de s'opérer en bonne et due forme dans le processus de développement territorial ?
- Qu'est-ce qui obstruer l'émergence d'un développement dans la wilaya de Bejaia ?
- Comment la gouvernance locale contribue-elle au développement territorial et local ?
- Quel genre de relation peut-elle lier une bonne gouvernance locale au développement territorial et local ?
- Comment la décentralisation influence-t-elle sur le développement local ?
- Quel rôle jouent les collectivités locales et territoriales et quelle est la place du citoyen dans la gouvernance?

Introduction générale

Notre travail s'appuiera sur les hypothèses suivantes, lesquelles nous tenterons de vérifier :

-Hypothèse 1:

La déficience des mécanismes de gouvernance influe négativement sur les projets de développement local qui nuis au développement territorial par la suite, autrement dit, l'absence de coordination et d'interaction entre les acteurs de la wilaya, entravent le bon déroulement voire l'aboutissement des projets de développement.

-Hypothèse 2 :

La non-adéquation de la décentralisation sur le plan théorique et pratique. L'absence d'un réel pouvoir de décision des collectivités constitue un autre frein aux projets de développement de la wilaya de Bejaia.

Afin de vérifier la validité ou l'impéritie des hypothèses de notre problématique, nous avons effectué en plus d'une recherche bibliographique qui nous a permis de cerner le cadre théorique de notre sujet, une synthèse de divers résultats et analyses d'enquêtes effectués dans ce sens au cours des cinq dernières années.

La démarche que nous avons suivie nous a conduits à la rédaction de trois chapitres.

Le premier chapitre a pour objet la gouvernance locale, et traitera, en outre, une approche conceptuelle, émergence, fondements, acteur de la gouvernance en générale puis s'approfondirait au niveau locale, tous en passant par le rôle et impasse de la gouvernance locale, la bonne gouvernance puis en finira par un l'état des lieux de l'Algérie.

Le second chapitre vise, quant à lui, à introduire le concept de développement territorial Il sera entamé par les fondements et généralité, théorie du développement territorial, les organisations du développement territorial et en derniers la relation entre territoire et développement.

Quant au troisième chapitre, il explorera la relation entre la gouvernance et le développement territorial, tous en évoquant le processus de décentralisation et aménagement des territoires, la problématique de financement en Algérie et sera finalisé par une illustration à travers les communes de Bejaia, dans lesquelles nous testerons nos hypothèses et tenterons de répondre à notre problématique et permettre d'identifier les freins et obstacles au développement dans la wilaya de Bejaia.

CHAPITRE I

GOUVERNANCE LOCALE : APPROCHE CONCEPTUELLE

Chapitre I

Gouvernance locale : approche conceptuelle.

Introduction

Depuis son apparition, la notion de gouvernance ne cesse d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de recherche de divers auteurs, une variété de disciplines traitant de ce sujet et relevant d'approches théoriques distinctes.

En effet, la gouvernance influe et semble comme solution ultime pour assurer un développement cohérent qui permet de maintenir la sérénité, permet de réguler l'ensemble des relations économiques et sociales et oblige à rendre compte du domaine d'action de l'Etat en englobant les évolutions actuelle.

Dans ce chapitre nous allons exposer les généralités et les concepts clés de la gouvernance, nous allant nous pencher ensuite sur la gouvernance locale, son émergence, ses fondements, son rôle, et voir ses impasse ainsi que le chemin que doit-on suivre pour espérer à une bonne gouvernance. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique du concept, puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur cette notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de cette notion.

Section 1 : Emergence, définitions et caractéristiques

Dans cette section, nous passerons en revue l'historique et la définition du concept de la gouvernance, généralités sur la notion, ensuite nous allons nous approfondir la gouvernance au niveau locale, mettre l'accent sur les composante et caractéristique de la gouvernance locale et enfin nous concluons cette section avec les diverses typologies de celle-ci.

1.1. Historique :

La gouvernance est un terme qui trouve sa genèse au XIII^e siècle, sa signification a différé d'une époque à une autre, elle à évolué en fonction, du temps et de l'espace. A cette époque, l'utilisation du terme était vide de toute réflexion conceptuelle sur le pouvoir malgré que plusieurs termes soient utilisés comme *gouvernance*, *gouverne* et *gouvernement*.

Sur le plan étymologique ; Le mot gouvernance a hérité de la racine grecque des mots « kyberman » et « kybernetes » qui signifient respectivement « naviguer » et « piloter », c'est à dire : tenir le gouvernail, piloter le navire en maîtrisant la trajectoire. De cette même racine provient d'ailleurs le terme « cybernétique » et son objet qui est la régulation des trajectoires.

Bien plus tard, une notion de subsidiarité féodale anticipe ce que deviendra le concept. En effet, ce n'est qu'au XX^e siècle que le terme « gouvernance » refait surface dans les pays anglo-saxons par l'auteur Ronald H. Coase (1937) pour expliquer un nouveau moyen de

coordination au sein des entreprises. Il s'agit alors, d'un concept économique qui propose de réduire le cout des transactions par un pilotage moins bureaucratique et mieux coordonné.

À partir de 1975, Williamson¹ renforce la théorie des coûts de transaction et définit la gouvernance comme l'ensemble des mécanismes de coordination réglant d'une part l'organisation hiérarchique interne à l'entreprise, d'autre part les relations entre l'entreprise et ses partenaires, notamment dans le cadre de rapports contractuels stables destinés à réduire les coûts de transaction.

Dans les années 1980, le principe de la «gouvernance municipale» (ou «gouvernance urbaine») est adopté par les conservateurs dans l'Angleterre de Margaret Thatcher : pour suppléer aux carences de l'action publique, permettre à l'État de se «désengager» et parvenir à un meilleur niveau de rentabilité, de nombreux services communaux sont transférés au secteur privé. Les municipalités ainsi réorganisées ne font donc plus appel à l'État, mais aux associations et au secteur économique privé. C'est de cette expérience que procède ce qu'on a appelé en France le «nouveau management public » des collectivités territoriales, matrice du développement de l'« expertise en politiques publiques ».

Un tournant se produit dans les années 1990, après l'échec des politiques de désétatisation engagées par les gouvernements les plus libéraux. On assiste alors à l'émergence d'un nouveau paradigme néo-institutionnaliste, qui ne cherche plus tant à obtenir le «désengagement » de l'État qu'à lui attribuer la tâche de créer, grâce aux moyens dont il dispose, un environnement favorable à l'investissement privé. La «bonne gouvernance» désigne alors l'ensemble des mesures que l'État est susceptible de prendre pour instaurer de véritables sociétés de marché. Mais c'est surtout la mondialisation, dans la mesure où elle donne une dimension internationale à pratiquement tous les actes de la vie publique, qui va permettre aux thèses sur la gouvernance d'acquérir une audience véritablement planétaire. À partir du moment où la globalisation s'est imposée, un certain nombre de cercles de pouvoir ont en effet estimé qu'il était plus que jamais nécessaire de mettre au point des « règles du jeu ». Le problème est évidemment qu'en démocratie, les règles du jeu sont arrêtées par des dirigeants politiques élus. Dans la perspective de la gouvernance, il n'y a plus rien de tel. Non seulement les élus sont d'entrée exclus du jeu, mais les États, limités territorialement et portés à défendre de manière trop exclusive leurs intérêts nationaux, sont eux-mêmes tenus pour suspects, au motif que leurs administrations bureaucratiques n'ont pas compétence à l'échelon mondial. C'est dans ce contexte que l'on va voir émerger des acteurs multilatéraux non étatiques qui vont s'octroyer des pouvoirs de plus en plus étendus. La doctrine de la gouvernance va d'abord s'élaborer dans le milieu des

organisations internationales. Ces organisations sont de diverse nature. Il y a en premier lieu les grandes institutions internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international(FMI), l'Organisation mondiale du commerce, etc.

Dès la fin des années 1980, les économistes de la Banque mondiale et du FMI utilisent le terme de « gouvernance globale » pour désigner toute formule politique suivant les normes du marché. La «bonne gouvernance» devient alors synonyme de bonne « gestion du développement ». L'expression est employée systématiquement dans les rapports consacrés aux politiques à mettre en œuvre³.

Dans les pays du Tiers- monde désireux d'adopter des stratégies de lutte contre la pauvreté ou la corruption, L'aide apportée à ces pays est placée sous condition d'adopter des principes de «bonne gouvernance », ceux-ci étant officiellement définis comme la capacité des gouvernements à gérer « efficacement » leurs ressources, à mettre en œuvre des politiques « pertinentes » et à procéder aux « ajustements structurels » nécessaires. Il s'agit en fait d'inciter les États et les gouvernements à respecter les principes macro-économiques libéraux recommandés par les institutions de BrettonWoods en adoptant une logique entrepreneuriale classique : privatisation des services publics, amaigrissement de l'État-providence, dérégulation du marché du travail, réduction des budgets sociaux, prise en compte des exigences du «développement durable», etc. La Banque mondiale s'institue donc désormais en évaluatrice des environnements nationaux et dispensatrice de leçons de management à tous les États, y compris industrialisés. Dans le Tiers-monde, se posant, tout comme le FMI, en prescriptrice de normes de gouvernement pour les États par le biais des projets qu'elle finance, elle se donne le droit exorbitant, et totalement incompatible avec le principe de la séparation des pouvoirs, d'accorder des prêts selon son bon vouloir tout en décidant en même temps de manière souveraine de leur attribution. Viennent ensuite les puissantes Organisations non gouvernementales (ONG), qu'elles soient publiques ou privées, lesquelles ne constituent que la partie la plus visible des milliers de mouvements prétendant représenter la société civile indépendamment des institutions politiques classiques, et enfin les grandes firmes transnationales ou multinationales.

1.2. Quelques définitions de la gouvernance :

Dans les temps actuel, chaque définition met l'accent sur un aspect particulier, selon le domaine et le centre d'intérêt des définisseurs. Nombreux auteurs ont portés leur empreinte et ce dans divers domaines et dans des idéologies contradictoires.

³ GRAZ J.-C. (2004), *la gouvernance de la mondialisation*. La Découverte, collection Repères, Paris, 122p.

Dans cette section nous allons présenter la gouvernance en donnant quelques définitions de divers auteurs dans un ordre plus au moins chronologique.

La première définition accordée à ce concept le qualifie d'un mode de fonctionnement au sein des entreprises. Les autres définitions qui viennent après se concentrent sur les aspects relatifs à une stratégie de développement participatif qui vise à amorcer un processus de développement local.

Selon Benko et Lipietz (1995), la gouvernance correspond à un mode de régulation qui ne repose pas exclusivement sur les mécanismes du marché, ni sur les interventions de l'État, mais qui s'appuie plutôt sur la société civile. Elle renvoie plus à l'action de piloter un système, de coordonner une action collective (Paquet, 1999 : 23-24) dans laquelle « *l'ordre organisationnel est davantage négocié entre les acteurs du système* » (Thuot, 1998). Ce terme évoque des capacités exercées par les multiples acteurs et traduirait la « *multiplicité de lieux de décision* » (Andrew, 2000 : 76).⁴

Fraçois-Xavier Merren (1998), « la gouvernance peut se définir comme un processus où les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leurs expertises, leurs capacités et leurs projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités ».

Milani (1999), distingue deux conceptions de la gouvernance :

- une conception libérale qui repose sur les échanges volontaires entre les acteurs. Ici l'action collective dépend directement de la volonté d'un groupe d'individus déterminés à promouvoir des changements.
- Une conception qui démarre de l'approche institutionnelle. Dans ce cas les gouvernés ont une influence sur la sphère gouvernementale. Elle se situe au-delà des coalitions politiques et implique une influence des gouvernés sur la sphère gouvernementale. Cette approche se fonde sur le caractère re-distributif de la gouvernance ou les acteurs et les institutions obtiennent leur légitimité politique dans la mesure de leur contribution au développement humain et au bien être public.

Pour **Jean-Pierre Gaudin (2002)**: « La gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières. »⁵

Selon **Patrick Le GALES (2006)**⁶: « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La*

⁴ www.a211.qc.ca/web/document/ayeva_gouvernance.pdf

⁵ GAUDIN, Jean-Pierre. (2002), *Pourquoi la gouvernance ?*, Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, p43.

⁶ www.institut-gouvernance.org/fr/.../fiche-synthese-15.html.

Chapitre I : Gouvernance locale : approche conceptuelle.

gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité »

Par rapport à La banque mondiale, la gouvernance se présente comme : « *la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement* » ,elle s'est basée essentiellement sur le fonctionnement des pouvoirs publics, d'une façon d'exercer le pouvoir qui doit se référer à certains principes tels que la démocratie, la transparence, et la participation des acteurs privés à la prise des décisions, à la gestion des ressources et au développement , nous allant décortiquer ce point dans la dernière section de ce chapitre .

Dans le même contexte, le comité de développement de l'OCDE (l'Organisation pour la Coopération, et le développement Économique) définit la gouvernance comme « *l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social* »⁷. Elle considère la gouvernance comme un processus de coordination les différents acteurs de la société d'une part, puis comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capable de réussir ce processus de développement participatif d'une autre part.

Pour **Jean-Christophe Mathias**, la gouvernance est comme une rupture du pouvoir décisionnaire de l'État garant de la souveraineté populaire, et remplacer par une démocratie participative qui n'a aucun attribut réellement politique, délaissant ainsi le terme "gouvernement" au profit de celui de "gouvernance" ,« *le glissement du gouvernement à la gouvernance démontre que l'on est passé d'une civilisation de la souveraineté populaire incarnée dans la loi républicaine, garante de l'intérêt général, à une société pragmatiste, particulariste et utilitariste, garante d'intérêts économiques singuliers, dans laquelle la notion de bien commun n'a plus de place véritable* »⁸.

Jusqu'ici, le terme de gouvernance n'a été évoqué que dans une acception nationale, voire internationale, autrement dit dans un registre et à une échelle indissociables de l'État et du pouvoir central, d'un côté, des institutions de développement, de l'autre.

La gouvernance locale, quant à elle, est soumise à d'autres contraintes et présente d'autres caractéristiques. Considérer comme une sous branche de la gouvernance et peut être

⁷ beira-cfp.org/PAGE-ARTICULATIONgouv.11.html.

⁸ www.droit humain-France.org/download/file/fid/362.

définie comme une combinaison de proximités , processus de décentralisation par lequel l'Etat transfère certains de ses pouvoirs et de ses prérogatives (compétences) à des collectivités territoriales autonomes, Elle promulgue un pouvoir exercé au niveau local et prend en compte plusieurs aspects de la vie politique et administrative « les institutions à la base et leur fonctionnement, les autorités locales, leurs modes d'acquisition du pouvoir (nomination ou élection), les relations entre les autorités locales et les différents acteurs locaux et nationaux.... ».

Dans le même contexte, La gouvernance locale permettant aux élus locaux de bien gérer les affaires publiques suivant les dispositions juridiques en vigueur et avec une certaine transparence et visibilité. De plus cette gouvernance suppose que les élus responsables de la commune doivent tout mettre en œuvre pour la promotion de l'économie locale et un épanouissement de la vie communale ».

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), La « gouvernance locale », désigne les institutions, systèmes et processus infranationaux qui apportent des services aux citoyens et par lesquels ces derniers « exposent leurs intérêts et leurs besoins, arbitrent leurs différends, exercent leurs droits et s'acquittent de leurs obligations »⁹.

La gouvernance locale est assurée par « un ensemble complexe de relations politiques entre de nombreux acteurs différents — officiels et non officiels, nationaux et locaux — qui interagissent de différentes façons »¹⁰. Ces acteurs peuvent comprendre, par exemple, un assortiment de municipalités, de chefferies traditionnelles, de groupements associatifs et d'institutions religieuses¹¹.

L'économiste Bernard PECQUEUR, dans ses travaux sur le développement local, définit, quant à lui, la gouvernance locale comme « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* »¹². Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de

⁹ PNUD.(2016), *Local Governance in Fragile and Conflict-Affected Settings: Building a Resilient Foundation for Peace and Development*, p. 3

¹⁰ JOSHI Anuradha et SCHULTZE-KRAFT Markus. (septembre 2014), « Localising Governance: An Outlook on Research and Policy », *IDS Bulletin*, vol. 45, n° 5 p. 5, disponible à https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7341/IDSB_45_5_10.1111-1759-5436.12099.pdf?sequence=1.

¹¹ Par exemple, Jean-Pierre Olivier de Sardan distingue huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest. Voir « *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest* », *APPP Working Paper 4*, novembre 2009, disponible à www.institutions-africa.org/filestream/20110208-appp-working-paper-4-the-eight-modes-of-local-governance-in-west-africa-olivier-de-sardan-nov-2009.

¹² PECQUEUR. B. (2000), « Le développement local », *Syros*, 2^e édition revue et augmentée, 2000.

régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales. Dans cette approche, le territoire contribue à réduire les coûts de transaction entre les firmes et constitue de ce fait un niveau pertinent pour coordonner les actions collectives. Au-delà de la seule efficacité comptable, est alors mis en évidence le fait que les institutions non économiques peuvent faciliter la coordination entre agents, sont donc acteurs à part entière des coordinations et décision, des coalitions et négociations¹³.

1.3 - Les Caractéristiques de la gouvernance locale :

La gouvernance locale est caractérisée par :

- un processus de formulation de politiques organisé, ouvert et éclairé ;
- une administration imprégnée d'éthique professionnelle agissant pour le bien public ;
- la règle du droit ;
- des processus transparents ;
- une Société Civile participant efficacement aux affaires publiques.

1.4. Les composantes de la gouvernance locale :

Zimmermann et Pecqueur¹⁴ résument ces composantes dans ce qui suit :

- La relation salariale locale : (entre les entreprises et les salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives (notamment sectorielles) qui structurent les systèmes productifs locaux;
- Le mode de coordination entre entreprises : renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève davantage de relations de partenariat sous formes de coordination hors marché caractérisant par exemple les rapports entre les firmes et les centres de recherche;
- Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics : diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble. Celles-ci varient selon les particularismes nationaux et le pouvoir de coercition des acteurs publics centraux;
- Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail: peut être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et génériques, dans un sens de concurrence/coopération territoriale, ainsi définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.
- Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local : Par exemple l'influence différenciée des

¹³ LELOUP.F et al. (2005), *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?*, in *Géographie, économie, société* 4/2005 (Volume 7), pp. 321-332.

¹⁴ PECQUEUR Bernard, ZIMMERMANN Jean-Benoît. (2004), *Economie de proximité*, édition Lavoisier, Paris, 2004,p.196-197.

variations des taux de change sur les territoires selon que leur compétitivité est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétence.

La gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales, mais leur combinaison, qui lorsqu'elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomiques locales.

1.5. Typologie des gouvernances locales :

Une observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance locale, en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs assignés et des modes d'appropriations par les acteurs des ressources ainsi produites¹⁵ :

- **Gouvernance privée** : ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Ainsi de la firme motrice, par exemple, ou la création d'un grand groupe, qui structure l'espace productif local.

- **Gouvernance privée collective** : dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies. On trouve dans ce cas les Chambre de commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés.

- **Gouvernance publique** : désigne les institutions publiques sous toutes ses forme tel que, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter-collectivités (districts, syndicats d'aménagement ...), mais aussi les centres de recherche publics,...etc.,

- **Gouvernance mixte** : il s'agit d'une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou privée) avec un dosage spécifique et variable.

Section 2 : Acteurs et évolution de la gouvernance locale « fondement théorique ».

La deuxième section de ce chapitre aborde les différents acteurs de la gouvernance, les fondements théoriques et l'évolution de la gouvernance locale.

1. Les acteurs de la gouvernance :

C'est toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, fixant l'objectif de construire, administrer et améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un

¹⁵ COLLETIS Gabriel, GILLY Jean-Pierre, LEROUX Isabelle, PECQUEUR Bernard, PERRAT Jacques, RYCHEN Frédéric, et ZIMMERMANN Jean-Benoît, *Construction territoriale et dynamiques productives*, p.14.

objectif commun. Ces acteurs peuvent être classés en trois principales catégories telles que l'État et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

1.1. L'État

L'État joue un rôle important dans la réussite des projets de développement, à travers ses institutions et l'exercice de ses pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) permet de concevoir un environnement politique légal et un climat favorable au développement humain, tout en préservant les intérêts individuels et collectifs.

1.2- Le secteur privé

Réuni toutes les entreprises, quelque soit leurs tailles, exerçant des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Sa contribution au développement territoriale figure dans la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Malgré que son implantation dans une région donnée contribue plus à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vu la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales de s'installer dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

1.3- La société civile

Représentée par l'ensemble des individus occupant un espace territorial donné. Elle inclut les personnes agissant individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales (des organisations professionnelles, des associations religieuses féminines, culturelles, communautaires, etc.). Les citoyens doivent être mobilisés pour participer aux différentes activités (économiques, sociales et politiques) et défendre les intérêts de leur localité.

Ce pendant, sur le plan local il y a plusieurs types de gouvernance: la gouvernance politique, la gouvernance administrative, la gouvernance économique, la gouvernance budgétaire et financière¹⁶. La gouvernance locale suppose un brassage d'acteurs, ancrés d'un part dans la société civile et d'autre part dans les appareils de gestion publique.

- **Les acteurs institutionnels** : l'État et les collectivités locales ;
- **Les acteurs non étatiques** : organisations indépendantes de la société civile, en dehors des gouvernements et de l'administration publique. On y regroupe notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), et leurs associations, les partenaires sociaux (syndicats, associations d'entrepreneurs...), les associations du secteur privé, les universités.

¹⁶ BEAUREGARD Claude et CARASSUS David. (2009), *Les mécanismes de gouvernance publique locale : une comparaison à l'échelle internationale*, projet de communication volume 7, université du Québec ; p 4.

2. Fondements théoriques :

Au XXe siècle, la réapparition du mot gouvernance eu tout d'abord lieu dans le domaine économique aux États-Unis par le biais d'un article de Ronald Coase cité en haut. La gouvernance désignait alors les modes de coordination interne permettant de réduire les coûts de transaction générés par les marchés.

À l'origine, ces théories considéraient la firme comme une entité dont l'objectif était de maximiser le profit.

Dans cette analyse néo-classique, Coase (1937), tente en effet, de répondre à une question principale: Pourquoi dans une économie de marché existent-ils des entreprises? Ce dernier, pour fournir des explications sur les modes de coordination de la production, il introduit l'efficacité organisationnelle qui repose sur la minimisation des coûts de fonctionnement que chaque opération effectuée engendre. Lorsqu'il y a transaction, il y a forcément une démarche de « contractualisation » entre l'organisation et ses clients ou fournisseurs. Pour Coase, contrairement aux relations sur un marché, les agents, il existe forcément une relation d'autorité et de subordination au sein de l'entreprise, que se soit entre salarié et son employeur, ou fournisseur et client ; Par un contrat.

Cette théorie fut reprise par les économistes néo-institutionnalistes, dans les années 1970 et 1980, Oliver E. Williamson qui stipule que cette relation contractuelle assujettie conjointement aux principes de subordination et d'autorité, renvoie à « une forme d'organisation de travail plus efficace par rapport à des formes d'organisation individuelle ou collective» (Williamson, 1994, p. 274).

L'hypothèse émise par Williamson repose sur l'environnement de la firme et le principe de la rationalité limitée.

Les fondements théoriques proposés par Williamson en vue de compléter les formes d'organisation des transactions reposent à la fois sur la firme et le marché et entre ces deux extrêmes, il existe des formes de gouvernance qui, à son tour, va dépendre principalement des spécificités contractuelles et de l'opportunisme des agents qui possèdent une rationalité limitée.

Williamson (1985) souligne que ce sont les caractéristiques des transactions à savoir, la spécificité des actifs, l'incertitude et la fréquence des transactions, qui vont déterminer les structures d'une gouvernance efficace. Cette gouvernance serait de trois types. Le premier, s'agissant de la « gouvernance de marché » où les transactions sont ponctuelles et parfaitement délimitées. La deuxième est de type « trilatéral » qui s'inscrit dans la durabilité afin d'éviter des pertes considérables des parties contractuelles. Ce type de gouvernance est

étroitement relié à la spécificité des actifs. Le dernier type de gouvernance est celle qui s'appuie sur le principe de la contractualisation évolutive qui s'impose lorsque la spécificité des actifs devient très élevée et que les liens entre les parties contractuelles se complexifient davantage.

La théorie proposée par Williamson (1985) assure cette relation entre la firme et le marché si l'on arrive à introduire des mécanismes de gouvernance, partant du principe que la firme est tenue par un ensemble de contrats et de prise en compte des coûts de transaction et de production.

Le développement de la corporate gouvernance ou gouvernance d'entreprise se situait dans un contexte de remise en cause des modalités de production fordistes. Les théories de Williamson s'interrogent sur la possibilité d'organiser les entreprises selon un modèle moins hiérarchique, dans un but d'efficacité. La notion de gouvernance s'est donc inspirée de cette vision des économistes américains selon laquelle les coordinations économiques nécessaires à une entreprise reposent sur des conventions, des normes, et des accords ponctuels¹⁷.

Ce concept inspiré du néo-institutionnalisme va voyager de l'économie vers le champ politique notamment grâce au succès remporté par le nouveau paradigme économique néolibéral monétariste. Nous faisons référence aux nouvelles théories véhiculées par l'École de Chicago dont Ronald Coase était membre. Selon ces théories, l'État est résiduel, il n'existe que pour garantir l'autorégulation du marché. Dans cette vision, les institutions politiques n'ont de raison d'être que parce qu'elles permettent la liberté des forces économiques et le respect des règles de concurrence.

Le courant néoconservateur qui est apparu en se réunissant autour du paradigme néolibéral a été le premier vecteur de déplacement de la gouvernance des sciences économiques vers d'autres champs disciplinaires. En faisant de ce paradigme leur identifiant idéologique, les néo-conservateurs l'ont importé dans les arènes électorales des pays occidentaux notamment avec Margaret Thatcher, Ronald Reagan, ou un peu plus tard, en 1986, avec Jacques Chirac en France. Cela a eu pour conséquence que la nouvelle génération d'acteurs politiques a cherché, dans le monde entier, à légitimer de nouveaux rapports entre la politique et l'économie. Ils ont véhiculé l'image d'une gouvernance qui «marginalise le politicien, met les dinosaures bureaucratiques au musée et esquisse l'idée d'une action publique où l'intérêt général émergerait d'une coopération horizontale entre partenaires

¹⁷ LORRAIN D. (1998) : op. cit.

égaux». Et ceux sont ces acteurs, parmi d'autres, qui sont ainsi à l'origine du succès de la notion de gouvernance. Ce premier développement contemporain de la gouvernance l'a marquée très profondément, elle s'est toujours trouvée depuis cela écartelée entre des utilisations normatives et des utilisations analytiques. Mais cela n'a pas pour autant diminué son succès. Au contraire, la gouvernance a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. Les auteurs qui l'ont utilisée ont profité de son statut de notion en construction pour lui donner des sens très divers et qui leur convenait. Cela a amené Jean-Pierre Gaudin à la qualifier de façon péjorative en affirmant «que dans le monde entier, la gouvernance est devenue un mot-valise, employé à tout propos par les pouvoirs économiques et sociaux, sans oublier les médias»¹⁸.

Il faut pourtant relativiser ces propos en rappelant que ce foisonnement qui entoure la gouvernance est aussi une des raisons de l'intérêt de la notion. La gouvernance a donné lieu à la création d'un forum où se retrouvent plusieurs sciences souvent cloisonnées entre elles. Nous considérerons que le débat sur la gouvernance s'est structuré dans un forum dont les règles prenaient en compte des acteurs venus de disciplines variées et qui s'inscrivait dans une temporalité longue allant de la fin des années 1970 à aujourd'hui, créant ainsi un référentiel de la gouvernance nettement pluridisciplinaire. Il nous faut d'abord noter que le développement de la corporate gouvernance par Coase ou Williamson avait pour but de créer un concept analytique faisant de la firme une structure où se décident différents types de transactions permettant de diminuer les coûts de production de l'entreprise. Un des premiers prolongements du thème de la gouvernance d'entreprise se trouve dans l'économie politique et la sociologie politique, L'économie politique a réussi à réutiliser les travaux sur la corporate gouvernance en créant une continuité dans la problématique. Elle a procédé à un changement de terrain d'analyse tout en gardant les mêmes interrogations. La gouvernance d'entreprise étudiait l'efficacité des entreprises en fonction des rapports internes entre employés, dirigeants, fournisseurs et clients, la gouvernance développée par l'économie politique étudie la régulation d'une société et le partage des tâches entre marché, structures sociales et structures politiques. Cette conception de la gouvernance comme régulation économique par la coopération est pour Le Galès¹⁹ trop simpliste au niveau de toute une société. Il considère que c'est pour cela que de nombreuses recherches se sont limitées à l'analyse de systèmes locaux. Au niveau infra étatique, les politistes britanniques se sont

¹⁸ JOBERT B. (dir.). (1994), *Le tournant néo-libéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*. Coll. Logiques politiques, l'Harmattan, Paris, 328p.

¹⁹ LE GALES P. (2003), « Le retour des villes européennes ». *Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques*, Paris, 486p.

emparés de la notion, à l'occasion du financement par le gouvernement d'un programme de recherche sur le thème de la recomposition du pouvoir local. Ils cherchaient à décrire, avec le concept d'urbaine gouvernance, les évolutions du système de pouvoir local, en opposition au local gouvernement, antérieur aux réformes conduites depuis 1979 par Margaret Thatcher. Ce nouveau système retirait une large partie des pouvoirs des gouvernements locaux au profit d'agences techniques dépendantes du pouvoir central et des services publics locaux récemment privatisés. La gouvernance urbaine est alors fortement associée aux thèses néolibérales du New Public Management qui est devenu dans les années 1980 une arme rhétorique au Royaume-Uni et aux États-Unis pour demander un gouvernement moins cher, moins autoritaire et plus efficace. Les grandes institutions financières internationales ont également repris à leur compte la notion de gouvernance, notamment dans l'expression de good governance. La gouvernance est alors un concept normatif qui établit des règles de gestion publique pour les pays qui contractent des prêts auprès de ces organisations. La Banque Mondiale a joué un rôle central dans la conceptualisation de la notion de bonne gouvernance en finançant deux célèbres rapports. Le premier de ces rapports, intitulé «De la crise à la croissance durable», date de 1989 et, est consacré à l'Afrique subsaharienne. La gouvernance y est définie comme «exercice du pouvoir politique dans la gestion d'une nation », dans cette acception la gouvernance est donc assimilée à l'art de gouverner, art dont la Banque Mondiale établit les règles dans un second rapport. Ce second rapport qui date de 1992 et s'appelle Gouvernance et développement précise la doctrine de la Banque Mondiale en fixant les caractéristiques de la bonne gouvernance. La bonne gouvernance, selon la définition de la Banque Mondiale, est un produit direct du paradigme néo-libéral, car les règles d'administration qu'elle promeut vont dans le sens d'une libéralisation économique par la suppression des barrières douanières et d'une réduction du périmètre de l'État. Au-delà de la dimension idéologique qu'a pu prendre la gouvernance sous le gouvernement de Margaret Thatcher et sous l'influence des institutions financières internationales, cette notion a comme caractéristique remarquable d'avoir été capable de voyager dans des champs scientifiques très différents, ce qui a permis de la détacher de la pensée néolibérale. Le lien entre les conceptions normatives de la gouvernance et des conceptions analytiques s'est fait notamment grâce au courant néo-institutionnaliste et à des auteurs tels que March et Olsen qui ont importé la notion de gouvernance dans la sociologie. En science politique, il est impossible de déterminer un auteur ayant structuré le débat sur la gouvernance. Les ouvrages de Clarence N. Stone ou de James Rosenau et Otto Czempiel sont souvent considérés comme précurseurs, car ils donnent pour la première fois à la gouvernance la dimension d'un concept explicatif.

Cependant, la première théorisation du concept de gouvernance, qui va servir de base à toutes les études suivantes se trouvent dans l'ouvrage collectif dirigé par Jan Kooiman, *Modern governance*, livre qui tente, de dépasser les problèmes de définition du concept de gouvernance. A la suite de ces travaux précurseurs, c'est finalement la sous-discipline de la science politique que constitue l'analyse des politiques publiques qui s'est emparée de la notion de gouvernance en s'inspirant à la fois de la sociologie des organisations, dans laquelle nous retrouvons les travaux de March et Olsen, David Marsh et Roderick A. W. Rhodes. Grâce à cette double inspiration, apports des Britanniques Mark Thatcher, David Marsh et Roderick Rhodes et du français Le Galès ont été primordiaux pour le concept de gouvernance. Malgré cela la notion de la gouvernance reste encore mitigée et difficile à appréhender, le passage de la gouvernance globale à la gouvernance locale marque une phase décisive dans la gestion des affaires publique.

3-L'évolution de la gouvernance locale :

La gouvernance sort alors du champ de l'entreprise pour entrer dans celui des villes et des territoires, avec le financement, en Angleterre, d'un programme de recherche sur la recomposition du pouvoir local, dénommé *urban governance* pour se démarquer de la notion de *local government* associé au précédent régime décentralisé. La gouvernance est alors comprise comme un nouveau processus de gouvernement local, d'après le *New Public Management* (Rhodes, 1996). Par la suite, cette notion de « gouvernance urbaine » est utilisée dans d'autres pays européens pour l'étude des pouvoirs locaux.

En France, une succession de réformes est entreprise parallèlement au processus de décentralisation lancé par les lois de 1982, en vue de moderniser la fonction publique, de redéfinir les missions des services publics et les rapports avec les usagers. Mais ce n'est que progressivement et selon une acception différente que la notion de gouvernance sera intégrée dans l'analyse des politiques publiques. Elle reste complémentaire de l'idée de gouvernement ; elle confie à l'Etat un rôle d'animateur ou de médiateur » (Allemand, 2000).

Pour Jan Kooiman (1993) la gouvernance socio-politique est génératrice de nouveaux modes d'interactions, dans lesquels la façon de gouverner hiérarchique traditionnelle et l'auto-organisation sociale sont complémentaires; et dans lesquels la responsabilité et l'*accountability* (la responsabilité financière, ndlr) des interventions sont partagées entre les acteurs privés et publics.

Ces interactions sont de plus rendues nécessaires par la prise de conscience de l'interdépendance entre acteurs (Jessop, 1998, Kooiman, 1993, Leroy, 2004). Cette approche, qualifiée de socio-cybernétique met en évidence les limites du gouvernement par un acteur

central (Rhodes, 1996) et implique que l'action publique n'est pas produite par un gouvernement central uniquement mais en interactions fortes avec le gouvernement local, le secteur privé, les associations.

Section 3 : Rôle et impasse de la gouvernance locale.

1- Les rôles de la gouvernance locale :

Sur cette thématique nous allons nous pencher sur trois manières dont une bonne gouvernance locale peut contribuer à pérenniser la paix :

Gérer les ressources de manière efficace et rationnelle

- 1) en assurant les services et la promotion du développement durable de façon plus efficace et plus efficiente ;
- 2) en donnant la parole à la population sur un mode représentatif et inclusif ;
- 3) en cultivant une volonté politique de régler les conflits et de pérenniser la paix.

Elle montre aussi comment les acteurs de la gouvernance locale peuvent fragiliser la paix en ne remplissant pas efficacement ces fonctions²⁰.

La gouvernance locale a l'avantage d'être plus facile à mettre en œuvre et plus efficace qu'une gouvernance à une échelle nationale.

En effet, La gouvernance locale assure la participation directe des différents acteurs du territoire. La proximité est une carte maîtresse pour une prise en charge plus efficace.

La gouvernance locale s'organise sous forme d'un dispositif composé d'espaces de décision propres à la collectivité territoriale, qui sont à la fois des espaces de concertation, des espaces de co-construction, des espaces de co-décision avec des collègues d'associations, d'habitants, d'élus...

Ainsi, La gouvernance locale pour contribuer à réduire les inégalités en facilitant la participation des acteurs aux décisions qui les concernent, mais aussi l'émergence d'initiatives ou d'idées innovantes pour résoudre un problème sur un territoire ; elle peut également favoriser l'appropriation et l'acceptation des décisions prises par les élus ou encore construire un sentiment d'appartenance à une société, une communauté de destin (citoyenneté).

La gouvernance locale peut renforcer la résilience territoriale autour de l'organisation de la préservation et de la gestion des ressources d'un territoire, et de ce fait, permet de mettre en place des relations de partenariat plus équilibrées entre les territoires.

²⁰ À propos de ces trois dimensions, voir l'article de D. HEMSON, J. CARTER et G. KARURI-SEBINA.(2009), « Service Delivery as a Measure of Change: State Capacity and Development », dans *State of the Nation: South Africa 2008*, édité par P. M. KAGWANJA et K. KONDLO .Le Cap : *HSRC Press*.

2- La gouvernance locale et ses impasses :

2.1- L'inachèvement de la décentralisation, la fragmentation de l'État et de la société civile :

Influencée par le contexte institutionnel général de la décentralisation et initiée par les institutions internationales puis relayée par les coopérations bilatérales, la politique de décentralisation s'est imposée, dans la plus part des pays en voie de développement ; sous forme de plans d'ajustement structurel, puis d'une construction d'un État de droit au cours de la transition démocratique « Afrique durant la décennie 1990 ».

Cependant, on peut parler de décentralisation instrumentalisée et réduite dans la mesure où la libre administration des collectivités territoriales n'a pas été engagée globalement et que la décentralisation n'existe que sur des points de compétence réduits, au sein d'un schéma de relations avec le pouvoir central dominé par la déconcentration, quand ce n'est pas par la centralisation pure et simple (Galletti, 2005).

Une gouvernance qui s'appuierait sur les paradigmes d'autorité et de confiance mutuelle bute donc, d'une part, sur l'absence de décentralisation, à l'image de la Mauritanie, ou sur son inachèvement à l'image du Sénégal, matérialisés par le manque ou l'insuffisance des prérogatives fiscales des collectivités locales, et d'autre part, sur l'insuffisance des processus de déconcentration puisque l'État central tend à polariser l'ensemble des décisions stratégiques, aidé en cela par sa mainmise sur la majorité des ressources fiscales.

Dans le cas extrême de la Guinée-Bissau, pour des raisons historiques, l'État a des velléités d'encadrement des populations à partir d'organes militants et se soucie peu de faire progresser les processus de déconcentration et de décentralisation. On identifie ainsi mal, dans un contexte de centralisation des pouvoirs comme dans un contexte de « décharge » compris comme le processus par lequel l'État délègue une partie de ses pouvoirs de régulation à des groupes privés clients de l'administration centrale (Hibou, 1999), comment les mécanismes fiscaux pourraient être à l'origine de mesures de compensation adaptées pour les populations subissant des restrictions importantes quant à l'exploitation des ressources renouvelables.

Mais une gouvernance s'appuyant sur les paradigmes d'autorité et de confiance mutuelle bute également sur une fragmentation excessive de l'État et la société civile représentée par les associations et les ONG locales.

En outre, entre services administratifs déconcentrés qui tissent peu de complémentarités entre eux. Cette fragmentation de l'État est un sérieux obstacle quant à la concrétisation d'un schéma d'application de la gouvernance verticale (paradigme d'autorité). On retrouve cet obstacle dans la promotion d'une politique de développement durable, les

administrations oscillant en permanence entre une approche conservacionniste et une approche guidée par l'objectif de croissance de revenu.

La fragmentation de la société civile s'exprime par la multiplication des ONG locales, voire des associations. La diversité de leurs objectifs et leurs difficultés chroniques à se coordonner hypothèquent sérieusement la gouvernance horizontale (paradigme de confiance mutuelle).

Section 4 : La Bonne Gouvernance.

Le concept de bonne gouvernance tire son origine des institutions financières. Dans le contexte d'une économie internationale d'endettement dans les années 70, le FMI et la Banque Mondiale sont intervenus dans la détermination des politiques des pays endettés, notamment au travers des programmes d'ajustement structurel (programmes de réformes économiques). La Banque Mondiale prônait l'État minimum. Mais au vu des nombreuses critiques et de l'inefficacité de ces programmes, la Banque Mondiale change de discours et prône alors l'État au service du marché. La notion de bonne gouvernance fait alors son apparition dans la publication par la Banque Mondiale du rapport sur l'Afrique Sub-saharienne ²¹ en 1989. Dans ce bilan, la Banque Mondiale justifie l'impossibilité d'application de son programme d'ajustement structurel, par le manque de bonne gouvernance des pays concernés. L'appareil étatique doit être d'avantage efficient, fort et autonome afin d'avoir les capacités de mettre en place les programmes de la Banque Mondiale et développer une économie stable et compétitive. La banque mondiale propose alors des réformes institutionnelles pour les pays en voie de développement dans ses deux rapports « Governance and Development » en 1992 et « Governance. The World Bank's perspective » en 1994.

Le concept fut repris par de nombreuses organisations, tel que le FMI, l'OCDE, les gouvernements européens, le PNUD, l'Union Européenne. Le FMI repris le concept de bonne gouvernance en septembre 1996 dans le « Partnership for sustainable Global growth ». Son approche de la bonne gouvernance est similaire à celle de la Banque Mondiale, en mettant l'accent sur le développement économique. A partir des années 90, l'approche des institutions de « Bretton Woods » de la bonne gouvernance, omettant la démocratie et les droits de l'Homme, est largement critiquée. Le FMI et la Banque mondiale développe alors ensemble l'initiative des pays pauvres fortement endettés en 1996, l'éradication de la pauvreté intègre

²¹ Notamment dans les rapports : L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable, 1989 ; Governance and Development, 1992 ; et Governance. *The World Bank perspective*, 1994. Jean-Pierre GAUDIN, op. Cit. p 69 ;

maintenant les conditions de bonne gouvernance des institutions financières. Désormais, les principes afférant à la bonne gouvernance sont le management du secteur public, la responsabilité, l'implantation d'un cadre juridique, la transparence, l'information, la règle de droit et la lutte contre la corruption.

A partir de cette époque se développe une multitude de recommandations morales au nom de la bonne gouvernance au sein des organisations internationales.

Ainsi la bonne gouvernance recouvre aussi bien la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'État pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents chargés de l'autorité (Banque mondiale, 1999).

1-Les principes de la bonne gouvernance :

Les cinq principes clés de la gouvernance sont :

- **Redevabilité (accountability) :** Elle correspond au contrôle du pouvoir qui s'exerce au sien de l'Etat et de la société, avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions et le devoir pour les instances de contrôle d'honorer les bonnes prestations et de sanctionner les abus de pouvoir. La redevabilité nécessite une définition claire des fonctions, tâches et règles de fonctionnement des institutions publiques et privées. La décentralisation et la gouvernance impliquent un changement au niveau des relations de redevabilité puisque cette dernière a lieu désormais vers le haut, soit des autorités locales vers l'autorité nationale. Parallèlement, la redevabilité vers le bas, vers les citoyens locaux, est un aspect tout aussi crucial de la gouvernance et de la décentralisation.

-**La transparence :** Elle implique que le public en général, ou du moins les milieux directement concernés, doivent disposer d'informations sur les bases des critères décisionnels de l'Etat, sur les motivations des décisions prises, sur les dispositions prévues pour leur mise œuvre et sur ce que l'on sait des effets qu'elles produisent. La transparence de l'allocation des ressources à l'échelon local peut être améliorée grâce à une planification et une préparation des budgets participatives. Pour ce qui est de la gestion des fonds publics (revenus et dépenses), une transparence accrue peut être garantie lorsque des citoyens siègent dans des comités d'utilisateurs (écoles, centres de consultation médicale, forages d'eau).

-**La non-discrimination :** Signifie qu'aucun ne groupe ne devrait être exclu du pouvoir et des ressources. Cela suppose également que des politiques publiques actives en faveur de l'intégration des groupes exclus ou marginalisés devraient être mises en place. Cette non-discrimination doit s'appliquer explicitement à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, entre la population urbaine et rurale ou encore entre les groupes ethniques. A

l'échelon local, les organisations des sociétés civiles(OSC) et les organisations communautaires (OC) n'ont souvent pas les capacités et les ressources pour s'engager dans des processus de gouvernance locale de manière efficace.

-La participation : Implique que tous les groupes de population doivent être associés aux processus politiques et sociaux qui les concernent. Cela signifie qu'il existe des espaces ouverts de confrontation d'opinions et d'intérêts pour différents groupes, et que ces points de vue sont pris au sérieux par les processus décisionnels. Les autorités locales utilisent, le plus souvent, la méthodologie qui consiste à planifier vers le haut. Cette dernière encourage, en effet, une plus large participation des communautés lors de la fixation des priorités concernant le développement local.

-L'efficacité : Implique que les ressources financières et humaines doivent être utilisées de manière optimale (c'est-à-dire que le but est fixé en fonction des ressources ou que les ressources sont adaptées au but fixé), sans gaspillage, ni retard. Ce principe repose notamment sur l'hypothèse que la propension à payer des taxes est proportionnelle au degré de consultation des citoyens sur l'allocation des ressources et aux possibilités de maintenir les autorités locales redevables. Tout dépend toutefois de la confiance dont bénéficient les autorités locales.

2- Conditions pour la mise en œuvre de la gouvernance locale :

Les conditions pour la mise en œuvre de la gouvernance locale s'appuient sur deux axes. En premier lieu, le renforcement des processus de décentralisation. Et en second lieu vient l'instauration de la démocratie locale participative.

-Renforcement des processus de décentralisation

Le processus de décentralisation a mis en valeur la notion de gouvernance locale. Synonyme d'efficacité et de proximité puisque se déployant sur le plan local, en relation directe avec les acteurs sociaux et économiques, cette gouvernance viendrait suppléer aux carences de la gouvernance nationale centralisée et éloignée de la réalité du terrain. La mise en place de cette gouvernance locale est liée au déploiement d'un processus de décentralisation.

La décentralisation désigne le transfert d'une partie du pouvoir de l'Etat national à des autorités régionales ou locales. C'est une forme de reconnaissance de la démocratie locale. L'intérêt pour cette forme d'organisation de l'Etat vient de la reconnaissance qu'une prise de décision moins centralisée permettrait d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des institutions publiques nationales ainsi que la capacité des gouvernements locaux et de la société civile à gérer leurs propres affaires. Cette décentralisation passe alors par :

- ***L'Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel et renforcement des capacités des ressources humaines*** : il importe d'améliorer le dispositif légal en vigueur en se basant sur une évaluation de la stratégie de décentralisation en cours de réalisation pour doter cette politique d'une plus grande légitimité, de plus de solidarité et d'efficacité. Cette perspective doit être complétée par la redynamisation des organismes de suivi et d'appui à la décentralisation au niveau central et régional, transfert des compétences autonomie financière et de gestion aux agents de l'autorité au niveau local, renforcement du personnel des collectivités locales et amélioration de la gestion administrative des collectivités décentralisées.
- ***L'amélioration des instruments de planification locale*** : il convient à ce niveau de prévoir l'amélioration des instruments de la planification à la base et les capacités locales en matière de planification et de gestion, le renforcement de mécanismes de coordination au niveau régional (encourager la création des réseaux). A ce niveau de la démarche, il faut que l'avis de la population bénéficiaire soit requis pour leur permettre d'exprimer leurs besoins en vue de s'approprier des projets et programmes qui leur sont destinés pour la dynamisation des processus de concertation et de participation, enfin la mise en œuvre d'un partenariat dynamique avec le secteur privé.
- ***L'amélioration des finances locales et décentralisation de la gestion des dépenses publiques*** : pour soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de développement et dans leur prise en charge des compétences qui leur sont transférées, l'Etat doit reformer la fiscalité locale. Il faut en outre, améliorer les instruments de mobilisation des ressources des collectivités locales, et définir les liens financiers entre l'Etat et ces dernières.

a) Instauration de la démocratie locale et participative :

Cette perspective tient en considération deux réalités : l'une est en rapport aux exigences d'un monde de plus en plus bouleversé par les processus de la mondialisation et de démocratisation. L'autre tient en considération aux réalités internes du pays en ce qui concerne l'inexistence de la démocratie locale et participative.

Face à cette situation, la politique de centralisation politique et administrative n'est plus efficace car l'Etat centralisé apparaît de plus en plus comme un frein au développement local. Celui-ci est incapable de réaliser le développement économique et social et de lutter contre la pauvreté sans aucune action participative accentuée des populations. Il est donc utile d'harmoniser la collaboration des différents acteurs (Etat - population) par l'instauration d'un

cadre participatif permettant à chaque composante de la société d'apporter sa pierre à l'édifice social en création.

Il est donc à souligner qu'aucune réforme, qu'aucun programme ou projet social, c'est-à-dire aucun développement à travers une bonne gouvernance ne peut être un succès durable dans la lutte contre la pauvreté sans l'engagement des populations à le porter. La démocratie locale et participative apparaît en effet comme le mode de gouvernement et de gestion locale le mieux adapté à cette thématique.

L'expression démocratie participative est en réalité souvent employée pour désigner l'ensemble des mécanismes de participation mis à disposition de l'ensemble des acteurs locaux pour influencer le processus décisionnel local. Il existe ainsi des mécanismes d'information, de consultation, de délibération ou bien encore de concertation.

Parmi les nouveaux acteurs de la scène politique locale, figure le citoyen qui retrouve dans l'éventail des mécanismes de participation décrits plus haut les moyens de faire connaître son opinion et influencer la prise de décision des élus locaux. La démocratie participative donnerait la possibilité de créer des cadres susceptibles de favoriser la culture démocratique et participative. Deux conditions pour réussir : se rassembler, agir collectivement, et travailler en permanence à la démocratisation interne et externe de ce collectif (interne : prise des décisions / externe : s'ouvrir à l'ensemble des catégories pouvant être intéressés, de près ou de loin, pour l'action du collectif).

Conclusion

Généralement, la gouvernance, s'appuie sur quelques principes tels que : la légitimité et la cohésion territoriale ; la démocratie et la citoyenneté ; la pertinence et la compétence de l'action publique ; le partenariat entre acteurs ; la relation local global et l'articulation entre les différents échelons de gouvernance.

Au terme de ce premier chapitre, nous avons pu cerner le cadre conceptuel de la gouvernance locale et l'importance de sa maîtrise, constituant un facteur immatériel incontournable dans la dynamique de renforcement des capacités de développement approprié, néanmoins, il est difficile de réaliser un consensus entre les intérêts parfois divergents entre des différents partenaires en jeu, en matière de développement, il n'y a de «modèle» unique et applicable partout, il est généralement reconnu que pour être approprié, le développement territorial doit être axé sur les aspirations profondes des populations concernées et viser la durabilité, la viabilité, l'équité et la justice sociale.

CHAPITRE II

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : THEORIES ET PRATIQUES

Chapitre II

Développement territorial : théories et pratiques.

Introduction

Depuis la décolonisation, les politiques de développement économique des pays du Maghreb, ont été fortement déterminées par des modèles extérieurs (occidentaux ou socialistes), axés principalement sur la croissance et supposés être mis en œuvre par les Etats avec l'appui des dispositifs de coopération. Après une phase où étaient préconisées planification centralisée et industrialisation, vint celle du « développement local ». Nous assistons actuellement au transfert du modèle français de « développement territorial » vers ses anciennes colonies.

Le développement local comme pratique de la vie sociale, politique et économique semble marquer le pas alors qu'il représentait vers la fin des années 1970, une promesse de renouveau tant des dynamiques économiques que des pratiques de la démocratie. (Cuaresma Michel, Pecqueur Bernard 1996).

A partir du milieu des années 1990, le concept du développement local commence donc à être remplacé, en France, par celui du développement territorial, concept transféré au Maghreb depuis les années 2000 par le biais de programmes bilatéraux de coopération.

Dans ce chapitre, nous mettrons l'accent sur l'émergence du développement territorial, comprendre son origine et définir la notion de développement territorial, ensuite nous évoquerons ses différentes théories, son organisation et on finira par expliquer le lien entre développement et territoire en illustrant le cas de l'Algérie.

Section 1 : Emergence, définition et caractéristique.

1.- L'émergence du développement territorial :

Dans les transformations de la réalité rurale observées²² depuis la Seconde Guerre mondiale, il est important de souligner que le concept même de territoire s'est considérablement modifié, en se distinguant en premier lieu du « terroir » avec lequel a en effet toujours existé une assimilation contestable.²³

²² LACOMBE .P. (2002), *L'Agriculture à la recherche de ses futurs*, éditions de l'Aube-Datar.

²³ Toute une littérature développée autour de l'association Planète terroirs (voir son site <http://planete-terroirs.org/>) défend l'idée que le terroir constitue la forme rurale du territoire car il intègre les qualités particulières et les aménités propres à certains sols, créant ainsi de la spécificité. La notion de territoire nous paraît plus englobante et moins limitée. En effet, quelle que soit la qualité des sols, le territoire apparaît comme un construit social issu de stratégies d'acteurs qui se coordonnent afin de résoudre un problème productif jugé commun. Voir notamment DELFOSSE .C. (dir.). (2011), *La Mode du terroir et les produits agroalimentaires*, Paris, Les Indes savantes.

La notion de terroir a évolué parallèlement à celle de territoire, le premier restant fortement liée à des produits agroalimentaires.²⁴

La variable pédologique reste dominante pour son expression. Dans son appréciation ancienne, le terroir diffère du territoire au sens où l'homme (l'acteur) est minoré au profit d'un sol dans son contexte physico-géographique qui serait préexistant à l'homme. Dans cette perspective, la nature, avec ses caractéristiques élaborées sur le très long terme, est le point de départ et l'action humaine – de collecte et de transformation – n'intervient qu'*in fine* et relativement à la marge. Cette conception dominera du XVIIe au XIXe siècle, si l'on en croit Roudié²⁵.

Puis, on voit émerger une conception plus moderne du terroir, dont on pourrait trouver les racines en 1620 dans le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs d'Olivier de Serres où l'auteur présente en effet « tout ce qui est nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la maison rustique »²⁶.

Autrement dit, les terres et les aménités présentes sur le lieu ne se valorisent qu'avec les pratiques.

Il y a donc, dans la conception moderne du terroir, transcendée par les produits de qualité et leur labellisation, un processus nécessaire de transformation par les pratiques culturelles et d'élevage et par les savoir-faire accumulés. C'est cette approche du terroir qui le rapproche et parfois le fait se confondre avec le territoire et qui justifie que nous tentions de clarifier le sens de chacune de ces notions.

Une autre approche du terroir nous aide en cela dans la mesure où elle renforce une de ses spécificités par rapport au territoire en le définissant comme un « système au sein duquel s'établissent des interactions complexes entre un ensemble de facteurs humains (techniques, usages collectifs), une production agricole et un milieu physique – le territoire. Le terroir est valorisé par un produit auquel il confère une originalité (une typicité) ».²⁷

Véronique Peyrache-Gadeau²⁸ a tenté de comparer ces deux entités géographiques en décrivant, pour chacune, un certain rapport de la société à son milieu culturel/naturel :

²⁴ DEDEIRE. M. (1997), « Le Concept d'agriculture de terroir », thèse de doctorat de sciences économiques, université de Montpellier 1.

²⁵ ROUDIE P. (novembre 2006- 2007) , « Le terroir, mythe(s) ou réalité(s) ? », in C. Durbiano et P. Moustier (dir.), *Actes du colloque « Terroirs, caractérisations, développement territorial et gouvernance »*, Aix-en-Provence, , p. 15-18.

²⁶ DE SERRES. O. (2001), *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Actes Sud, coll. « Thésaurus ».

²⁷ CASABIANCA .F, SYLVANDER .B, NOËL .Y, BERANGER. C, COULON .JB et RONSIN.F. (2005), « Terroir et typicité : deux concepts-clés des appellations d'origine contrôlée. Essai de définitions scientifiques et opérationnelles », *communication au symposium international Territoires et enjeux du développement régional*, Lyon, PS DR.

²⁸ PEYRACHE-GADEAU .V. (2002), « L'innovation en agriculture : contribution à la négociation de projets collectifs de développement », in B. Guesnier et A. Joyal (dir.), *Le Développement territorial, regards croisés sur la diversification et les stratégies*, université de Poitiers, ADICUEER, 2002, p. 249-272.

Chapitre II : Développement territorial : théories et pratiques

Terroir	Territoire
Résulte de l'histoire locale	Construit socio-économique
Exprime un lien complexe entre usages et environnement et appartenance au sol	Exprime un projet de développement, un lien entre espace administratif et logique patrimoniale
Importance des critères pédologiques, biogéographiques, écologiques...	Importance des critères socioéconomiques, en termes d'emplois, d'activités, etc.
écosystème	Système productif
Communauté	Organisation d'acteurs et/ou d'institutions

Dans son travail de comparaison/distinction, V. Peyrache Gadeau montre qu'il « existe donc une homologie forte entre terroir et territoire, le premier contribuant en quelque sorte à révéler le second ». ²⁹

On a bien une distinction entre logique de produit/terroir et logique d'activité/territoire. Le terroir se présente alors comme un amont du territoire qui n'est pas aussi construit que ce dernier. Tout se passe comme si le terroir résultait d'une histoire longue voire très longue, faite de valorisation des produits par des pratiques, qui cherchent à partir de processus intuitifs et vernaculaires à combiner au mieux les contraintes physiques des lieux, la richesse culturelle locale, les aménités disponibles et les savoir-faire : le terroir apparaît donc comme le cadre d'émergence de la ressource territoriale. Il explicite les contraintes et les handicaps des lieux, tout comme les externalités positives.

Le territoire quant à lui, constitue aussi une portion d'espace habitée et construite par les acteurs. L'historicité est aussi présente, mais les délais de construction peuvent être plus courts. Si le terroir peut être sans projet, c'est précisément l'existence d'un projet de développement qui caractérise le territoire.

Distinguons à ce propos le territoire « donné » du territoire « construit ». Le territoire donné préexiste à l'action des acteurs, il correspond le plus souvent à un découpage politico-administratif qui sert de périmètre institutionnel à la contractualisation et aux projets dans leurs financements et leur management professionnel.

Le territoire construit ne se révèle qu'à partir de la réalisation du projet, il n'est pas postulé à l'avance et son degré de construction peut être variable. En tout état de cause, le territoire, sous ces deux formes combinées, se distingue du terroir par l'intentionnalité des acteurs et leur formalisation dans des processus et des procédures de construction territoriale.

²⁹ *Ibid.*, p. 259-260.

En d'autres termes, on pourrait avancer l'idée selon laquelle le terroir est une résultante spontanée de l'histoire, qui retrace un long cheminement naturel des lieux ayant pu capitaliser les atouts physiques et humains sédimentés en des lieux et délimitant ces lieux. En revanche, le territoire est un construit social et politique qui émerge de luttes, de contradictions et de conflits.³⁰ Il n'existe que par la volonté des hommes qui formulent à son propos un projet et donc une vision prospective formalisée dans une contractualisation entre financeur et bénéficiaire.

2.- La formation historique du développement territorial :

Le développement territorial est un processus désormais bien établi dans un grand nombre de territoires ruraux. Son émergence est récente. On veut dire par là qu'au Nord comme au Sud, l'histoire et la géographie nous montrent que beaucoup d'espaces ruraux pourraient avoir depuis longtemps la qualification de « territoires » du fait de leurs limites bien définies et de leur appellation bien connotée. Quand nous parlons d'émergence récente, il s'agit de ce qu'il faudrait plutôt appeler des « territoires de développement ».

Ainsi, pour simplifier, on pourrait dire que ce qui est plutôt ancien ce sont des « territoires » et ce qui est récent c'est que la « territorialité » de certains espaces soit porteuse de développement et que l'on puisse ainsi parler de développement territorial.

Cette émergence est le fruit de phases historiques qui se sont succédé durant près de trente ans, entre 1980 et 2010, pour donner naissance aux concepts que sont les zones rurales, les territoires ruraux et les ressources territoriales. Cette évolution a aussi modifié profondément les relations traditionnelles entre les villes et les campagnes. Elle a par ailleurs fait apparaître un nouveau découpage économique – aussi bien spatial que social – entre des zones rurales « favorables », « intermédiaires » et « difficiles ».

Mais en diffusant des modes de consommation relativement homogènes qui vont s'ancrer profondément dans une économie essentiellement marchande, cette évolution va bouleverser les économies rurales. Elle va en effet contribuer à privilégier une croissance importante des rapports marchands qui s'avéreront difficilement compatibles avec les économies des zones difficiles et intermédiaires, jusqu'alors très dépendantes de l'autoconsommation des biens et des services nécessaires à la consommation de leurs populations.

Les pouvoirs publics tenteront alors d'inventer des correcteurs à cette différenciation productrice d'exode et de pauvreté : ils n'y parviendront que très partiellement. On assistera

³⁰ CARON .A et TORRE.A. (2006), « Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité », *Développement durable et territoires*, Dossier 7, 2006, <http://developpementdurable.revues.org/2641>.

alors à un réveil des acteurs locaux se traduisant par le foisonnement d'associations de développement. Cette évolution va elle-même produire dans beaucoup de territoires une nouvelle gouvernance, porteuse d'un nouveau type de développement, que l'on appellera développement territorial. On réalisera alors que la différenciation entre les zones

- laquelle aura donné naissance en quelque sorte au développement territorial
- est le produit direct du modèle dominant de développement des zones rurales issu de la mondialisation de l'économie dans la seconde moitié du XXe siècle.

3- Comprendre le développement territorial :

La notion de développement territorial enrichit celle de développement local par l'intégration de trois dimensions essentielles : les territoires, leurs parties prenantes et les usages des sols. Productions collectives, résultant des actions d'un groupe humain, avec ses citoyens, ses dispositifs de gouvernance et son organisation, les territoires ne sont pas seulement des entités géographiques. Ils renvoient à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières, qui se reconnaissent dans des projets communs. Du coup, les processus de développement ne reposent pas sur les seuls acteurs productifs ou les institutions qui les gèrent, mais impliquent d'autres parties prenantes: collectivités locales ou territoriales, services déconcentrés de l'Etat, organismes consulaires, dispositifs locaux de gouvernance (Pays,...) et monde associatif. Ils ne peuvent davantage faire l'impasse sur les problématiques d'occupation de l'espace, en termes de rareté des terres ou de concurrence et d'usure des sols.

On observe aujourd'hui une profusion d'actions, d'initiatives et de nouvelles pratiques provenant du cœur des villes, des zones périphériques ou des espaces périurbains. Comme les indicateurs de bien-être ou de bonheur (OCDE, 2014) ces dynamiques d'innovation posent la question des nouvelles formes de développement des territoires.

1.3- De l'innovation technologique à l'innovation territoriale :

Depuis qu'on a repris et adapté les intuitions de Schumpeter (1911), l'innovation est considérée comme le moteur du développement, au point qu'on en fait souvent un marqueur des territoires dynamiques. Cette idée rencontre la faveur des décideurs, avec les politiques des pôles de compétitivité, des grappes d'innovations ou des technopoles. Toutefois, la volonté de favoriser le développement et la circulation des connaissances est fréquemment réduite à la seule dimension technologique ou organisationnelle, qui limite ses bénéficiaires à un petit nombre de territoires : quelques zones, dans quelques régions, dans quelques pays du Monde.

Pourtant, des exemples sans cesse plus nombreux attestent d'une capacité bien plus large d'innovation et de créativité des acteurs locaux, y compris dans des territoires qui ne

présentent pas une forte intensité technologique ou périphériques, comme les espaces ruraux. Ces innovations territoriales font appel à l'inventivité des populations locales, sans être obligatoirement liées à un fort niveau d'industrialisation ou de spécialisation productive. Elles révèlent la vitalité des territoires, qui manifestent leur dynamique et leur capacité d'innovation et de créativité par mobilisation des forces locales.

Il s'agit par exemple des circuits courts, de l'agriculture paysanne ou des épiceries solidaires, qui permettent d'identifier la provenance des produits et d'éviter des intermédiaires tout en rapprochant producteurs et consommateurs. C'est également vrai des expériences de collaborations comme les levées de financements communs (crowdfunding), le soutien collectif de projets, les prêts entre particuliers, ou l'épargne de proximité... voire la mise en place de monnaies locales. Ou du crowdsourcing, qui rassemble des collectifs innovants au sein de laboratoires d'idées, leur permettant de créer des produits et d'élaborer des solutions concrètes, mais aussi de se retrouver et d'innover ensemble au service de leur territoire.

Développant ses réseaux de coopération locaux, l'économie sociale et solidaire contribue à l'innovation sociale ou sociétale (Klein et al. 2014). Entreprises partagées ou collaboratives (Scops), coopératives d'activité et d'emploi, organisations de transport communautaires, mutualisation des soins, crèches parentales, renforcent la résilience des territoires par leur capacité à créer des proximités et maintenir des solidarités locales, en particulier dans les territoires où reculent les structures économiques et sociales traditionnelles, avec la disparition des magasins, bureaux de postes ou antennes d'hôpitaux. Elles appuient les pratiques vertueuses de l'économie circulaire ou de l'écologie industrielle et territoriale, qui font du recyclage et de la réutilisation des ressources l'une des bases du développement, en mobilisant des technologies efficaces comme la méthanisation.

Ces exemples illustrent la nécessité d'une définition élargie de l'innovation, comprise comme toute nouveauté qui provoque un changement dans les modes de fonctionnement antérieurs. Il peut s'agir d'innovations techniques ou technologiques, de nouveaux modes de production industrielle (biotechnologies, électronique.....) ou de nouveaux produits (Smartphones, chips...), mais également des nouveautés en matière d'organisation (structures de gouvernance des entreprises, juste à temps, circuits courts...), ainsi que des innovations sociales (microcrédit, mouvements de l'économie sociale et solidaire) et institutionnelles (implication de la société civile, nouvelles lois et règlements, changement des structures de pouvoir...). Elles ne reposent pas seulement sur les connaissances scientifiques des ingénieurs ou des chercheurs, mais aussi sur celles de la société et de ses multiples parties prenantes.

1.4- La résistance à l'innovation : la voie conflictuelle :

Mais si chaque nouveauté est susceptible de devenir une innovation et de contribuer au développement d'un territoire, toutes ne sont pas bien reçues ou appropriées. Elles peuvent provoquer des résistances, voire des conflits, et se voir rejetées par tout ou partie des acteurs locaux. Ce constat, connu pour les innovations techniques (pensons aux métiers à tisser ou au refus de changements des standards vidéo ou informatiques), est également valide pour les innovations sociales et institutionnelles, souvent sujettes à des oppositions irréductibles (Torre et Beuret, 2012).

Pouvoirs publics locaux ou décentralisés, entreprises privées, plus rarement monde associatif, particuliers... proposent des innovations importantes, examinées et testées par les autres acteurs par processus d'essais et d'erreurs (Rey-Valette et al., 2014). Un projet innovant en matière d'infrastructure - ligne de TGV, aéroport, ferme éolienne - se voit rapidement confronté aux procédures de déclaration d'utilité et d'enquête publiques, comme autant d'étapes tests. Bien reçu, il fera l'objet de critiques ou de modifications mineures. Perçu comme opposé aux intérêts ou au bien-être d'une partie de la population il va provoquer le blocage de personnes ou d'associations considérant qu'il pose problème en matière de dégradation des paysages, d'atteintes à l'environnement ou de préservation de la biodiversité. Elles tenteront alors de s'opposer à sa mise en place, par des moyens légaux (recours au tribunal administratif...), des manifestations ou des interventions médiatiques.

L'innovation est ainsi adoptée, rejetée, ou modifiée par la société. Il peut s'agir d'une acceptation assortie de changements importants : le tracé du TGV sera profondément rectifié, ou la technique de traitement des déchets abandonnée au profit d'une méthode plus amicale pour l'environnement. Mais dans le cas de conflit dur, de contestation d'infrastructures comme à Notre Dames des Landes ou Sivens, c'est le refus qui prédomine. Les conflits constituent ainsi la mise à l'épreuve des innovations, le tamis au regard duquel sont sélectionnées les « bonnes » inventions, acceptées par la société ou faisant l'objet d'une prise de parole des populations (Hirschman, 1995).

Chaque nouveauté peut alors rencontrer trois solutions : rejet, modification des dimensions techniques ou des structures organisationnelles, ou acceptation dans la forme initialement proposée.

1.5- Les chemins du développement territorial :

Seules les nouveautés adoptées par la société, la sphère économique privée et les pouvoirs publics peuvent être considérées comme de réelles innovations, en mesure de contribuer au développement territorial. Les autres, qui n'ont pas réussi l'examen de passage, vont rester à

l'état d'inventions ou de prototypes jamais réalisés. Alors que le marché caractérise et détermine l'adoption de l'innovation technologique, c'est la réponse de la société qui contribue à l'acceptation de l'innovation sociale et institutionnelle, parfois au prix de modifications substantielles du modèle initial, voire de sa réorientation. Se met alors en place, en cas d'acceptation, un processus qui conduit à la diffusion de l'innovation au sein du territoire ou du système local, voire à l'extérieur.

Les chemins empruntés par les processus de développement territorial dépendent avant tout des innovations et projets portés par les acteurs (du territoire ou extérieurs) et de leur adoption par les populations locales. Les nouveaux processus de développement territorial dépendent ainsi des innovations technologiques, économiques, sociales, institutionnelles et organisationnelles, en rupture avec les comportements routiniers, qui reproduisent les pratiques antérieures, souvent avec succès mais sans offrir de nouvelles perspectives.

Parfois âprement négociées par les acteurs locaux, les innovations initient des changements de trajectoires productives, sociales ou institutionnelles, et permettent de lancer les nouveaux chemins de développement.

4. - Définition du développement territorial :

Il a été proposé plusieurs définitions :

« Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale ».

« Plus qu'un système productif territorialisé, un territoire en développement est une stratégie collective qui anticipe les problèmes et secrète les solutions correspondantes». « Processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire. En première analyse, le développement territorial peut être défini comme tout processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire ». (Pecqueur, 2005).

Le développement territorial ne peut se décréter et reste une construction d'acteurs, même si les politiques publiques appropriées peuvent la stimuler dans la durée.

Le mécanisme de territorialisation repose sur le principe de spécification des ressources, c'est-à-dire la recherche de la ressource propre au territoire qui lui permet de se différencier de son voisin plutôt que d'être en concurrence sur des productions standard.

Section 2 : théorie du développement territorial.

La notion de développement territorial, qui évoque la possibilité d'évolutions plus ou moins autonomes ou indépendantes de celle des nations, voire des régions, s'impose. Avant de mettre en œuvre des politiques, ou de conseiller les décideurs et acteurs des dynamiques locales, il est utile de fonder la légitimité de ce concept, de définir plus précisément sa signification et ses implications, ainsi que d'apporter une pierre à l'édifice théorique en construction. C'est l'objet de ce texte. Après avoir décrit le cheminement ayant conduit des approches du développement régional au concernement pour la dimension territoriale, nous jetons les fondements théoriques de la notion de développement territorial, liée à celle d'innovation territoriale, avant de terminer par une description du processus de développement territorial et des bifurcations et ruptures de trajectoires naissant des innovations coopératives ou conflictuelles.

1.- Du développement régional au développement territorial :

La question du développement régional, puis territorial, se trouve au carrefour de deux traditions particulièrement vives depuis la seconde moitié du XXe siècle. D'un côté, les processus de décentralisation conduisent à la mise place de techniques et d'outils dédiés, qui finissent par élaborer une heuristique du développement, par un processus d'essais et erreurs (Pasquier, 2012). Initiées par les pouvoirs publics locaux ou déconcentrés, puis portées par les actions de praticiens du développement des territoires, en partenariat avec des acteurs productifs locaux ou des habitants, ces ingénieries contribuent à diffuser l'idéologie développementaliste et ses recettes successives (Janin *et al.*, 2011).

En parallèle, le développement, objet d'étude constant des chercheurs, et tout particulièrement des économistes, est sans cesse scruté, étudié et modélisé, en particulier dans ses multiples déclinaisons spatiales, de la nation aux territoires en passant par les régions (Stimson *et al.*, 2006). Inspirée par de grands auteurs comme Walter Isard (1960) ou François Perroux (1969), l'approche du développement régional repose sur une vision pragmatique des découpages géographiques et considère la région comme une unité d'observation économique

légitimée avant tout par ses caractéristiques politiques ou institutionnelles³¹. Au sein de cette littérature se succèdent trois grandes approches, qui reposent sur des présupposés analytiques difficilement conciliables.

1.1- De la recherche de processus de développement équilibrés...

La première approche s'attache à l'équilibre des intérêts et profits retirés par les acteurs du développement et aux principes leur permettant d'atteindre un maximum de satisfaction. Cette analyse standard cherche à maximiser l'utilité des agents sur la base de leur rationalité plus ou moins parfaite ou complète, ainsi qu'à satisfaire leurs besoins sans nuire à ceux de leurs voisins (Romer, 1990). Les agents vont cheminer de concert sur un sentier optimal de croissance, une idée également défendue par les approches en termes de soutenabilité faible du Développement Durable, qui visent à ménager à la fois les objectifs et les contraintes de nature économique et environnementale (Bourgeron *et al.*, 2009) : le développement ne doit pas réduire le total des ressources disponibles, même s'il passe par une substitution de richesses créées au capital naturel (Pearce *et al.*, 1996).

Appartiennent à ce groupe les analyses fondatrices de la théorie néo-classique du développement, qui envisagent une croissance homothétique du capital et du travail, puis de la connaissance ou des investissements en matière de Recherche et Développement (Solow, 2000). L'idée d'une convergence des taux de croissance et des niveaux de richesse des régions, ainsi que la possibilité d'élimination à terme des disparités interrégionales, ont ainsi connu un succès important mais relatif et limité à des prescriptions de nature normative, principalement en raison de leur incapacité à rendre compte des déséquilibres de croissance constatés dans la réalité.

On y retrouve également, peut-être de manière plus surprenante, les théories de la base (Alexander, 1954), qui décomposent l'économie régionale selon deux composantes majeures : un secteur basique, produisant des biens et services à destination de l'exportation, et un secteur domestique, dont la production est destinée à la consommation locale.

L'expansion du secteur basique se trouve à l'origine du développement, provoquant des effets de multiplicateur keynésien sur l'ensemble de l'économie régionale par capture des revenus extérieurs et accroissement des salaires locaux, suivis par une augmentation du niveau de consommation et une croissance du secteur de production domestique.

³¹ Le terme d'analyse ou de science régionale prend également parfois une connotation particulière, liée à l'idée d'analyses situées, ou spatialisées. Cette dimension n'est pas ici considérée. -Auteur correspondant : torre@agroparistech.fr.doi :10.3166/ges.17. 273-288 © 2015 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

1.2- ... à la mise en évidence de processus de développement contribuant à creuser des disparités difficilement réductibles entre Régions :

Une deuxième catégorie de travaux, héritiers des analyses des pôles de croissance initiées par Perroux (1969) ou Hirschman (1974), promeut l'idée que le développement ne peut pas survenir partout, au même moment, et avec la même intensité, mais repose plutôt sur la polarisation spatiale des activités, comme l'attestent les pays et/ou les zones en retard de développement. Ces recherches soulignent également les particularités des systèmes locaux, dont les succès ou échecs engendrent des processus de développement fondamentalement déséquilibrés.

Ainsi, pour la Nouvelle Economie Géographique (NEG), initiée par Krugman (1991) et popularisée par Fujita, Thisse ou Ottaviano par exemple (Fujita et Thisse, 1997 ; Ottaviano et Thisse, 2003), les phénomènes de concentration spatiale des activités peuvent profiter à une région au détriment de ses concurrentes. S'appuyant sur les rendements croissants industriels et sur la préférence supposée des consommateurs pour la variété et les produits différenciés, ce courant de pensée conclut à la probabilité de phénomènes de divergence, et donc à la spécialisation productive et l'enrichissement de certaines régions ou pays, au détriment de concurrents au démarrage plus tardif. La polarisation va croissante, en particulier au profit des villes, dans lesquelles se co-localisent entreprises et salariés/consommateurs.

Le développement des activités productives se réalise ainsi au niveau de grandes zones (régions, voire pays), par effets d'entraînement réciproques des productions et de la consommation.

Mais l'économie résidentielle propose une autre explication des disparités interrégionales, en montrant que certaines régions qui ne possèdent pas de capacités de production suffisantes pour servir de base pour l'exportation se développent en bénéficiant de l'apport de revenus extérieurs (Davezies, 2008). Les territoires du littoral ou du Sud de la France profitent ainsi des séjours touristiques (Terrier 2006), ou des transferts de revenus procurés par l'arrivée de nouveaux retraités. Leur développement repose sur une économie de services, générée par les aides de l'Etat et la consommation des migrants, souvent au détriment d'autres régions, qui retirent peu de bénéfices de leur activité productive.

1.3- Les pionniers du développement territorial : une affaire d'innovation technologique ?

Depuis les années 80, les jalons d'une approche du développement territorial ont été posés par certains travaux qui ont fait la part belle aux dimensions locales, avec un accent fort

sur les processus de production, puis sur l'innovation et la technologie. Ils ont connu successivement quatre phases principales.

Tout d'abord, l'approche des systèmes localisés a mis en avant le caractère systémique des relations entretenues par les acteurs productifs locaux, dessinant un territoire fondé sur les liens de coopération et les projets communs. Depuis les pionniers des districts italiens (Beccatini, 1991), l'accent est mis sur la répétition des interactions verticales ou horizontales et l'appartenance à un corpus social homogène, qui concourent à la création d'un tissu local fait de réseaux de collaboration et de structures de gouvernance dédiées.

L'efficacité de ces systèmes, leur capacité à se renouveler et se transformer en réponse aux variations des goûts des consommateurs ou à l'arrivée de nouveaux concurrents sont considérées comme les clés du développement. Souvent qualifiés de *clusters*, en raison du retentissement de l'analyse de Porter (1985), ces territoires productifs de taille infrarégionale reposent sur des regroupements de firmes et de laboratoires entretenant des liens forts et travaillant dans des industries liées. Le progrès technique prend ainsi une dimension collective, dépassant la figure de l'entrepreneur innovant, comme dans l'approche en termes de milieux (Camagni et Maillat, 2006), qui met l'accent sur les processus de développement par le bas, par exemple dans le cas de régions décentralisées ou d'Etat fédéraux (Crevoisier et Jeannerat, 2009).

Par la suite, s'est imposées l'idée que le développement est profondément lié à des processus d'innovation ou de création, qui provoquent des ruptures, génèrent des transformations des systèmes productifs et conduisent à la concentration spatiale des personnes et des richesses.

Innovations endogènes, dépenses de R&D ou incitations à innover jouent un rôle important dans la mise en œuvre et le succès des dynamiques de croissance, tout comme le transfert et la diffusion des innovations au niveau local (Feldman, 1994 ; Autant-Bernard *et al.*, 2007), les relations de face à face et les phases d'essaimage par installations de spin offs ou l'accompagnement de l'effort de création (nurseries, hôtels de projets...). Les spillovers localisés d'innovation ou de connaissance (ou effets de débordement), qui se diffusent au sein du système local, sont considérés comme les moteurs du développement. Ils caractérisent les systèmes locaux d'innovations compétitifs, du type technopoles ou pôles de compétitivité.

Enfin, l'analyse des dynamiques spatiales de développement s'est enrichi des apports des théories évolutionnistes (Frenken et Boschma, 2007), avec leurs processus historiquement contingents. Une place prédominante est accordée à la dimension entrepreneuriale, qu'il s'agisse de la généalogie ou des processus d'émergence, de croissance, de déclin et de

cessation d'activité des entreprises. L'accent est mis sur le rôle joué par les *spin-offs* et la mobilité de la main d'oeuvre (Maskell, 2001), ainsi que sur la réplication des routines au sein du tissu industriel local. Tirant avantage des proximités géographique, industrielle et technologique entre secteurs d'activités (Torre, 2014) comme des dispositifs institutionnels et des réseaux, les techniques se diffusent entre les entreprises et les industries.

La propagation des connaissances et des innovations détermine ainsi les sentiers de croissance des systèmes locaux, en particulier quand les industries sont émergentes ou reposent sur des technologies connexes, à faible distance cognitive (Nooteboom, 2000).

Enfin, et plus récemment, s'impose un intérêt pour l'ensemble des acteurs – ou parties prenantes – des territoires, avec l'idée que le seul développement économique ou technologique ne peut suffire et qu'un processus de développement se pilote et se négocie, si bien qu'il est nécessaire d'impliquer les populations locales dans les processus de prise de décision. Les recherches sur la gouvernance des territoires révèlent ainsi comment les mobilisations collaboratives et conflictuelles des populations locales ainsi que les mobilités résidentielles modèlent les processus de développement territorial (Torre et Beuret, 2012 ; Vodoz *et al.*, 2013).

Section 3 : les organisations du développement territorial.

1- Le territoire, facteur et objet du développement :

Le territoire constitue, de plus en plus, un facteur de production, comme milieu, espace et ressources. Il est aussi l'objet du développement à travers la territorialisation des politiques de développement, le développement durable et le développement territorial.

1.1- Le territoire comme facteur de développement

Le territoire devient, de plus en plus, un facteur de production à côté des facteurs classiques dans la théorie économique comme le capital, le travail ou la terre. Certains territoires ont le mérite de constituer une masse critique qui permet d'attirer les entreprises et les promoteurs, voire l'innovation à travers les économies d'échelle, les économies externes et d'agglomération mais aussi sur la base de la compétitivité territoriale et du label territorial. Le label provient de l'image territoriale positive créée à travers l'histoire, d'une manière spontanée mais aussi sous l'impulsion d'une action organisée et programmée de communication territoriale en vue de créer une image attrayante. La combinaison territoriale des facteurs et des ressources devient source de synergie et facteur de développement en créant la spécificité non transférable.

1.2- De l'aménagement du territoire...

L'aménagement du territoire est l'action publique face aux disfonctionnements spatiaux et aux destructions de l'environnement écologique et patrimonial (Piveteau 1979). C'est l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire (Brunet R, Ferras R et Théry H 1998) dans une vision prospective en prenant en compte les potentialités et les contraintes naturelles, humaines, économiques, voire stratégiques (Merlin P et Choay F).

L'aménagement du territoire est une re-structuration permanente, rationnelle, programmée et volontaire de l'espace par la collectivité pour réduire les disparités, corriger les dysfonctionnements et lutter contre la dégradation des cadres de vie en vue de répondre aux besoins évolutifs du groupe social et dont la finalité est la reproduction, le développement et le bien être. Comme l'a signalé Pinchemel (1985), l'aménagement du territoire intègre, en plus de sa dimension spatiale, trois dimensions majeures : économique, sociale et environnementale. Cette dernière composante va se renforcer avec le développement durable.

1.3- Le développement régional

Le développement régional a été à la mode durant les années 1960-1980 tant en Europe qu'en Tunisie dans le cadre de l'Etat-providence et de la guerre froide. Les métropoles d'équilibre en France depuis 1963, la caisse du Midi en Italie dans les années 1950, la décentralisation préconisée en Europe dans les années 1970 comme la politique des pôles de développement mis à l'œuvre en Tunisie dans les années 1960 dans le cadre de l'expérience socialisante et les perspectives décennales 1962-1971 en sont des exemples concrets. Dans les années 1960 on a créé l'Office de Développement de la Tunisie Centrale (OTC), la Société de développement du Sud, devenu par la suite l'ODS. Le VI^e plan de développement économique et social 1982-1986 a consacré un chapitre au développement régional et au début des années 1980 on a créé le Commissariat Général au Développement régional (CGDR) dont le rôle a été appuyé vers 1987 par les Offices de développement régionaux du NO, CO et du Sud.

1.4- Le développement local

La mondialisation montante a rendu le désengagement de l'Etat inéluctable avec cette fois, le développement local qui est devenu le leitmotiv avec la montée des ONG à la fois locales et nationales et internationales afin de pallier l'absence de l'Etat et faire face aux revendications locales.

1.5- Le développement durable

Le développement durable devient à la mode depuis les années 1981. Il est né des préoccupations planétaires mais sa prise en compte ne peut s'opérer qu'à travers les territoires (Gumuchian G 2009), les agendas locaux 21 en sont les vecteurs. Au schéma descendant de l'aménagement articulé sur l'Etat, correspond un schéma plutôt ascendant du développement durable, articulé sur les acteurs. Il combine les trois piliers de l'aménagement (économique, social, environnemental) dans une perspective de durabilité. Cette durée est variable selon les dimensions, d'une décennie à l'échelle séculaire, voir millénaire.

Le développement durable intègre le développement économique à la préservation de l'environnement dans la durée en sauvegardant les ressources et l'espace et les intérêts des générations futures. La solidarité des espaces et des générations constitue la pierre angulaire, ce qui nécessite la participation des différents acteurs aux décisions et aux actions, voire la démocratie et débouche sur le développement territorial.

Section 4 : Territoires et développement.

1- Développement des Territoires en Algérie : des disparités criantes :

Mais les conclusions qu'il est parvenu à en tirer se rejoignent et sont sans appel : les inégalités démographiques et économiques entre régions littorales et celles du Sud/Hauts-Plateaux sont à leur comble. Pour preuve, argumentera-t-il, les wilayas localisées en dehors du territoire littoral forment la majorité (34 sur 48) et concentrent, paradoxalement, moins de 15% de la population totale et ont une part encore plus faible dans la localisation des activités économiques.

La présence de population est, en effet, plus dense sur le territoire littoral, notamment au niveau et dans les environs les plus proches de trois pôles urbains littoraux, les plus importants par leur taille dans le pays, à savoir Oran pour l'Ouest, Alger pour le Centre, et Annaba pour l'Est. Autrement dit, «le territoire littoral se divise en trois régions englobant 14 wilayas : région orientale – Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf ; région centrale – Chlef, Tipasa, Alger, Boumerdès, Tizi Ouzou et Béjaïa ; et enfin la région occidentale – Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran et Mostaganem». Au même titre que la concentration démographique, les activités économiques sont essentiellement basées dans et autour des trois pôles urbains littoraux.

Et tout est curieusement fait pour entretenir ces disproportions puisque, déplore le maître de recherche Khaoua, «l'instauration d'alternatives de développement équitable entre le Sud et le Nord algériens tarde à se manifester et rencontre des obstacles persistants dans l'opposition radicale de l'établissement politico-économique qui, visiblement, préfère pousser les niveaux des inégalités, toutes natures confondues, au-delà de toute limite tolérable, plutôt que d'opter pour la promotion d'une croissance territoriale fondée sur l'équité et la valorisation de toutes les ressources endogènes, aussi bien humaines, naturelles que matérielles».

Sur le terrain, ce choix s'est traduit par moult aberrations : notre territoire littoral abrite plus de 13,5 millions sur environ 38 millions d'habitants et pas moins de 718 958 entreprises, tous statuts et tailles confondus, sur un total de près de 1,6 million que compte le pays. En d'autres termes, plus de 37% de la population globale et 46% du nombre d'entreprises existantes s'agglutinent autour d'un espace dont l'étendue ne dépasse pas les 4% de la superficie du pays – plus de 2,38 millions de km², soit le 10e rang mondial-, constate le Pr Khaoua.

Quelles conséquences est susceptible d'avoir cette concentration des populations et des agglomérations urbaines sur une partie étriquée du territoire ? «Le rassemblement, à des proportions de plus en plus denses, des populations et des activités économiques au sein des régions du territoire littoral, en l'occurrence les 14 wilayas longeant le bord de mer, qui représente moins de 5% de la superficie globale du pays posent inévitablement des problèmes de tous ordres : environnemental et surtout social. Paradoxalement, les activités économiques s'exerçant dans ces régions sont au départ des activités nécessaires à la croissance, mais au fur et à mesure de leur déroulement, elles génèrent des externalités négatives réduisant le potentiel de croissance», rétorque le scientifique. Mieux, ajoute-il, «la poursuite d'une telle tendance annihilera tout gain en matière de croissance et générera de plus en plus de risques, dont ceux écologiques ne sont pas les moins importants».

En matière d'environnement, poursuit l'enseignant-chercheur, les déséquilibres liés à la répartition spatiale de la population et des activités économiques sont doublés de deux autres enjeux : l'urbanisation et la littoralisation. «L'exode des zones rurales et semi-rurales de l'Algérie crée une densification urbaine qui se renforce dans les villes du littoral, et ce, particulièrement dans les pôles régionaux Alger, Oran et Annaba». Là où, outre la consommation des terres agricoles et la bidonvillisation qui ont atteint des dimensions fort inquiétantes et les paysages défigurés, «la pollution, les déchets des ménages et des activités industrielles menacent sérieusement la santé publique. Les dommages colossaux pourraient

bien être irréversibles. Sans compter l'impact financier puisqu'il a été démontré qu'ils faisaient chuter le PIB», prévient le Pr Nadji Khaoua. Le constat de vulnérabilité du territoire littoral, l'hypothèse que cette vulnérabilité s'accroisse dans le temps, l'impact des pressions accrues actuelles sur ces territoires «convergent tous vers l'amointrissement des gains en termes de croissance», conclut notre interlocuteur.

1.1- Un taux de croissance de 7%/an pour stabiliser la pauvreté :

Les retombées du déséquilibre né des stratégies de développement en cours depuis ces dix dernières années en l'Algérie sur ses flancs nord et sud ne sont pas seulement strictement économiques, mais également sociales, et alourdissent ainsi les coûts de la croissance jusqu'à la rendre stérile, insiste le Pr Khaoua. Et axer les politiques sur la littoralisation pour orienter le pays vers le développement est loin d'être un choix judicieux, s'accordent à penser les analystes économiques.

L'objectif proclamé étant rarement atteint : «Les modes de croissance en cours en Algérie évoluent de crises en échecs successifs. Ni l'industrialisation n'a été réalisée, ni le chômage n'a été jugulé, ni le niveau de vie de la majorité de la population n'a été significativement amélioré durant ces dernières années», déplore le Pr Khaoua. Pis, depuis l'an 2000, date de l'adoption par notre pays des huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD 2000-2015) – dont l'amélioration de la croissance/réduction de la pauvreté sont au cœur -, le taux de croissance économique n'a pas pu franchir le seuil des 3 et 3,5%. «Ce taux n'atteint qu'incidemment 4% certaines rares années exceptionnelles, alors que plusieurs chercheurs avancent un taux moyen de 7% par an sur une période d'au moins cinq années successives pour espérer stabiliser la pauvreté et créer suffisamment d'emplois», a-t-il ajouté. C'est dire que nos décideurs semblent ne pas admettre que le territoire littoral n'est pas seulement un espace politique où les grandes décisions économiques se prennent au gré d'intérêts purement mercantiles.³²

Conclusion

Les dernières décennies ont vu la reconnaissance de la dimension territoriale et l'essor des approches du développement territorial. Si elles ont le mérite de s'intéresser aux acteurs locaux et à leurs interactions, ces dernières se concentrent souvent sur la dimension productive des innovations technologiques, qui trouvent leur expression dans des systèmes

³² www.elwatan.com

Chapitre II : Développement territorial : théories et pratiques

locaux performants, milieux, clusters ou pôles de compétitivité... Pourtant, la crise et les politiques libérales ont creusé le fossé entre les populations locales et les institutions décisionnaires - entreprises et pouvoirs publics - et poussé un nombre croissant d'acteurs des territoires à mettre en place des solutions innovantes dans leurs projets quotidiens, en complément ou à côté des activités productives plus traditionnelles.

Dans le même temps, se sont fait jour un scepticisme et une résistance aux changements proposés par ces institutions, avec un taux important de résistances et de contestation. Enfin, les politiques de décentralisation et de réforme territoriale poussent à une autonomie accrue mais souvent ambiguë des territoires.

Face à ces changements, il est nécessaire de formuler une nouvelle définition du développement territorial, liée à une conception élargie de l'innovation, et qui prenne en compte non seulement les mutations productives mais aussi l'ensemble des changements sociaux et institutionnels à l'œuvre dans les territoires. Le processus de développement territorial relève ainsi avant tout d'une mutation des mentalités, d'un changement des structures économiques et sociales et de la mise en œuvre de projets nouveaux. Fruit de compromis souvent laborieux, parfois longs et rarement égaux, il dépend de la qualité du processus de gouvernance territoriale, qui permet de sélectionner les innovations - consensuelles ou conflictuelles - et de mettre en place les projets pour le futur. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le développement territorial, car toute voie autre conduit à un exit, qui signera la sortie du territoire ou la fin des interactions locales.

CHAPITRE

III

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT EN ALGERIE : ILLUSTRATION A TRAVERS LES COMMUNES DE BEJAIA

Chapitre III

Gouvernance et développement en Algérie :

Illustration à travers les communes de la wilaya de Bejaia

Introduction

Après un demi-siècle d'Indépendance, l'Etat Algérien s'est trouvée face à un grand défi et a consenti des efforts considérables pour conduire en pratique décentralisation et gouvernance. Commence alors diverses réformes et programmes structurants visant a coupé avec tout héritage colonial et fondements du développement en Algérie.

Sur le plan administratif, l'ordonnance 67-24 du 18 janvier 1967 s'inscris comme première démarche administrative de décentralisation. Consiste a crée les codes communaux qui organisent la commune algérienne, spécifie se attributions et définit son financement.

Accordant ainsi des prérogatives à la commune, au niveau local.

Par la suite, l'Etat a procédé à d'autres, allant dans le sens de la décentralisation des actions, telles que les découpages administratifs de 1974, 1984 puis en 1990, attribuant de nouveaux codes à la commune et de la wilaya.

Le but de ses lois était de permettre à l'administration locale et aux élus locaux de concrétiser sur le terrain la notion de la gouvernance locale.

Sur le plan économique, plusieurs réformes aussi ont était engagées un peu partout sur le territoire du pays.

Les nouvelles constitutions dans le cadre des réformes ont données un nouveau concept de développement locale qui n'était pas récent, elles ont émergées en réalité dans des conditions historiques objectives de la reconstruction économique et sociale nationale considéré dans ses relation d'intégration à l'économie mondiale.

L'Algérie en tant que pays en cours de développement, se trouve encore actuellement sur une phase de son processus de réformes cette fois ci, les enjeux et défis sont d'une autre dimension, le développement local a toujours été la préoccupation majeure des pouvoirs publics, les actions de l'État ont été particulièrement orientées, en premier lieu, sur les grands projets d'infrastructures socioéconomiques, ainsi que le désenclavement des régions de l'extrême sud.

Dans ce chapitre, que nous avons subdivisé en trois sections, nous allons présenter, un aperçu sur la décentralisation et la politique algérienne d'aménagement du territoire, sur la seconde section, nous évoquerons la stratégie algérienne en matière de développement et la problématique de financement. Enfin, sur la dernière section aura pour objet de déterminé la relation et les enjeux de la gouvernance et du développement en Algérie.

Ainsi, nous souhaiterons apporter des réponses aux questions suivantes ;

Comment la décentralisation influence-t-elle sur le développement local ? Quel genre de relation peut-elle lier une bonne gouvernance locale au développement territorial et local ? Comment la gouvernance locale contribue-t-elle au développement territorial et local ? Et surtout, quel rôle jouent-elles, les collectivités locale et territoriale et quelle est la place du citoyen ?

Mais avant, une présentation de la décentralisation, son origine et ses formes, est de rigueur.

Section 1 : Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie.

Dans certains pays, notamment les Etats unitaires, on introduise la décentralisation comme régime d'organisation administrative pour un bon fonctionnement de l'Etat, qu'est ce que la décentralisation ?

1. Définition de la décentralisation :

Pour la Banque mondiale, « *La décentralisation est le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et/ou vers le secteur privé.* ».

La décentralisation est définie par la constitution de 2016, notamment dans l'Article 17 qui précise que « *l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques* »³³

Par ailleurs, l'article 1 de la Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune définit la commune comme « *la collectivité territoriale de base de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi* »³⁴ Notamment l'article 2 de cette loi précise que « *La commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la*

³³ Article 17 de la constitution algérienne, Mars 2016.

³⁴ Article 1 du code communal.

citoyenneté. Elle constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques.
»³⁵

En grosso modo, La décentralisation se définit comme : « le transfert des prérogatives de l'Etat à des entités locales avec pour objectif une meilleure gestion des ressources existantes et un bon fonctionnement des institutions publiques ». Ainsi, La décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire.

Sans être indépendantes de l'Etat, les collectivités chargées de la gestion jouissent d'une autonomie de décision. Elles ne sont pas tenues de se tourner à chaque fois vers l'Etat pour lancer tel projet ou financer telle opération. Elles peuvent prendre les décisions qu'elles jugent nécessaires au niveau local pourvu qu'elles ne soient pas en contradiction avec les lois nationales.

C'est ce qu'on appelle le principe de la libre administration, le rôle de l'Etat dans tout cela se limite à vérifier la légalité des actes des collectivités locales. Si jamais une décision n'est pas conforme à la législation en vigueur, elle est déclarée de fait nulle et non avenue. Ceci en théorie. Dans les faits, la décentralisation a été adoptée par de nombreux pays comme mode de gouvernance avec différentes variantes. Dans certains cas, les collectivités locales ont été dotées d'une autonomie totale qui leur permet d'agir à leur guise dans le respect de la Constitution.

Avant de parler sur le niveau de décentralisation en Algérie, il est important d'évoquer les diverses formes de la décentralisation.

2. Les formes de la décentralisation :

La décentralisation peut se conjuguer dans diverses disciplines, de nombreux recherches dans multiples domaines ont suggères une typologie de formes, que se soit une décentralisation politique, administrative, financière toutes on allant à des significations telles que la dérégulation, la déconcentration, la concession, etc. la raison pour laquelle une approche globale est plus pertinente pour pouvoir cerner, de façon plus ou moins précise, le concept de décentralisation.³⁶

Nous allons mettre en exposition, les différentes formes de décentralisation pour mieux situer notre cadre d'analyse, nous mettrons l'accent sur un point de vue économique et ensuite nous cernerons la décentralisation financière qui constitue une condition pour une allocation rationnelle des ressources.

Dans le même contexte, La décentralisation politique se matérialise par un transfert de pouvoir de décision aux citoyens à travers l'élection de leurs représentants, ce qui renforce, sens

³⁵ Article 2 du code communal.

³⁶ Litvack. j, file://D:/L.A, la décentralisation des finances locale/qu'est-ce que la décentralisation in la banque mondiale, HTM PP1-5.

doute la démocratisation de la vie politique. Ainsi, Elle permet de mieux prendre en charge les besoins des administrés que dans le cas d'une décision centralisée des politiques publiques³⁷.

Quant 'à, la décentralisation administrative, il s'agit de la redistribution des responsabilités et des ressources financières, entre les différents échelons du gouvernement, et ce pour permettre la fourniture des services publics. Cette forme de décentralisation regroupe la déconcentration, la délégation et la dévolution³⁸.

Le cas de la décentralisation financière est le fait d'attribuer une responsabilité financière à l'échelon local afin de garantir l'accomplissement des tâches décentralisées d'une manière efficace.

Enfin, la décentralisation du marché vise aux transferts des responsabilités et des fonctions administratives du secteur public vers le secteur privé à travers essentiellement la privatisation et la dérégulation.

Cependant, dans une organisation territoriale, la coexistence des trois premières formes est complémentaire pour pouvoir considérer le niveau local comme un champ d'action publique qui participe à la gestion des affaires des citoyens.

Autrement dit, on ne peut prendre une décision d'ordre politique, s'il ya absence de ressources propres. Ou une abstraction de responsabilités ne peut donner naissance à une décision ni à l'usage des ressources disponibles. Et sans les ressources financières, il n'y est point d'exercice des responsabilités et d'action publique légitime.

D'une autre part, selon A. Gruber, il existe deux types de décentralisation :

-La décentralisation territoriale : elle se focalise sur un point de vue géographique, Elle se repose sur deux principes celui d'élection et d'autonomie de gestion qui se trouve dans l'administration locale.

- la décentralisation technique : c'est une gestion des services publics par des établissements publics « administrations spécialisées ayant une personnalité morale ».

3. La politique algérienne de décentralisation : « vers une gouvernance locale »

L'Etat algérien à entamé sa démarche de décentralisation au lendemain de son indépendance en vue d'afficher un nouveau mode de gouvernance, elle promulgue sa première ordonnance n°67-24 le 18 janvier 1967, mais durant les années qui suit, cette action dépourvue

³⁷ Litvack. j, file://D:/L.A, la décentralisation des finances locale/qu'est-ce que la décentralisation in la banque mondiale, HTM PP1-5.

³⁸ La délégation consiste dans le transfert par le centre du pouvoir de décision et d'administration à des organisations qui sont tenus de lui rendre des comptes. Par contre, la dévolution est le transfert du pouvoir de décision à des organes élus concernant le financement et la gestion des services publics dans le cadre des limites territoriales de leurs collectivités.

les collectivités locales (communes) de tout pouvoir décisionnel demeuré ainsi qu'une simple entités territoriales administratives dont leurs missions principales se résumaient uniquement dans la mise en œuvre des programmes de développement décidés par le gouvernement, quant aux autres acteurs du territoire « les associations, entreprises ou élus locaux..... » sont tout simplement exclus dans la prise de décision concernant l'inscription des projets de développement. De ce fait, toute initiative de développement local nécessite l'intervention du gouvernement central.

Toutefois, la lenteur du traitement des décisions au niveau central s'acheva par des résultats peut probants, en effet, le développement économique et social n'a été encouragé que dans les grandes agglomérations au détriment des populations rurale.

C'est n'est que vers le début des années 80 que l'Etat algérien décide de mettre en place une stratégie de développement plus souple dans de le traitement et la prise de décision. Cela consiste par une libéralisation de l'économie et une reconstruction organique des grandes entreprises en les divisant en petites unités ou filiales, réparties à travers le territoire national.

En outre, et sur le plan de la gestion territoriale, l'Etat a procédé à un nouveau découpage territorial en 1984. Désormais, l'Algérie compte 48 wilayas, composées de 160 daïras contenant au total 1541 communes, dans le but de rendre la décentralisation réelle. Les wilayas et les communes, en tant qu'institutions territoriales, ont été dotés d'organes de fonctionnement, la wilaya est gouvernée par ; un Wali, lequel est nommé par un décret présidentiel, Et par une Assemblée Populaire de Wilaya (entité décentralisée du gouvernement central) élue .Quant à la commune, elle est gérée par une Assemblée Populaire Communale élue par le peuple à la suite d'un scrutin.

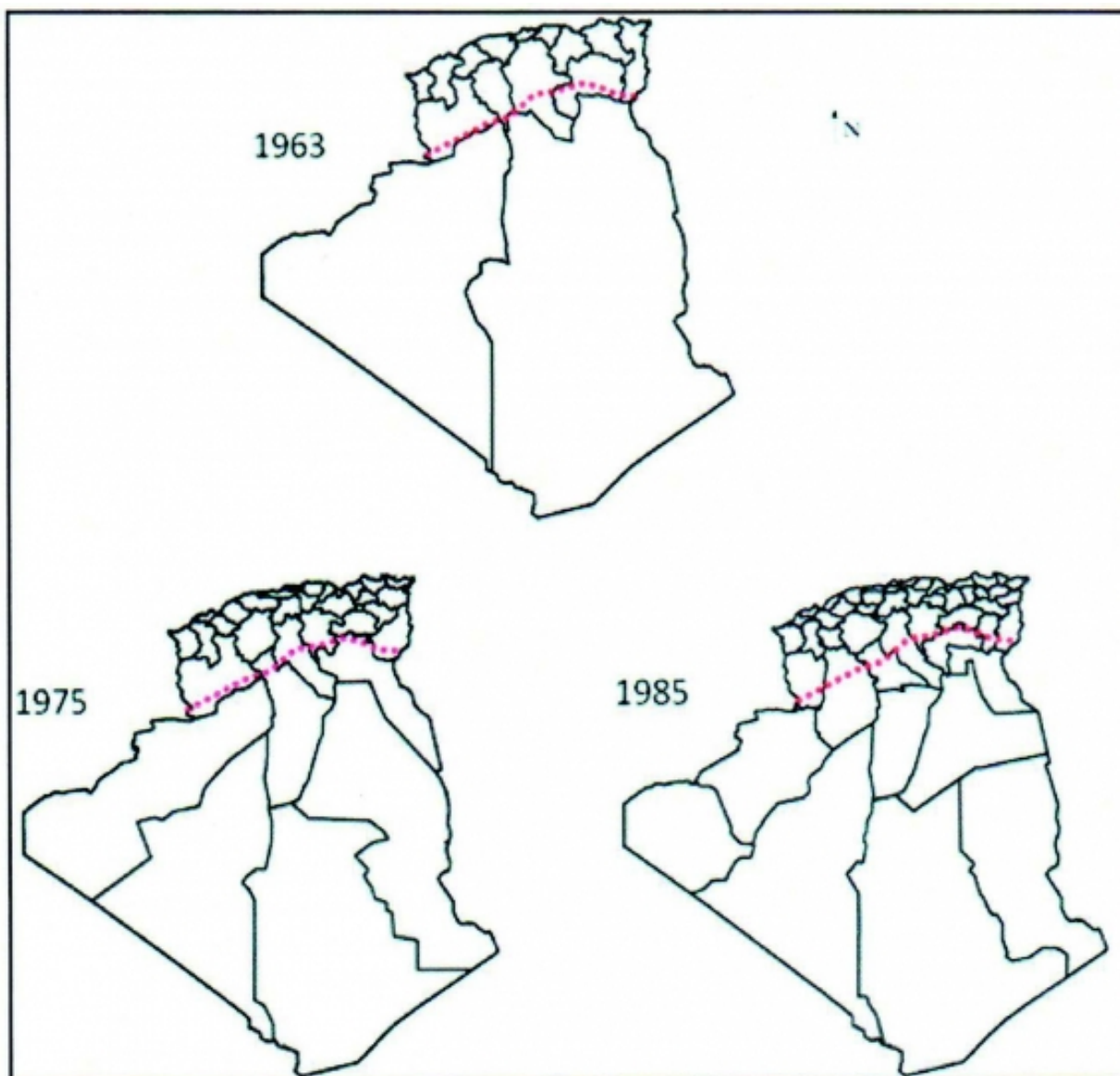
Le 07 avril 1990, l'Algérie promulgue les lois n°90-08 et 90-09 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, pour conférer à ces deux échelons territoriaux (wilaya et commune), plus de prérogatives dans la prise des décisions, comme le stipule l'article 1 du code communal (loi 90-08 du 07 avril 1990) stipule clairement que « *la commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière* ».

Du point de vue financier, l'article 163 du code communal explique quelles sont les sources financières de la commune les ressources fiscales perçues au profit des communes, les participations ou attributions financières de l'Etat, les taxes, droits et rémunération des services rendus... etc.

C'est avec ces lois qui on assiste à une rupture avec le modèle de gestion centralisée et encouragé l'initiative locale.

Le 04 décembre 1990, dans le but de renforcer ces nouvelles mesures, l'Etat a promulgué la loi n°90-31 relative aux associations, l'un des acteurs censés participer à la gouvernance territoriale. Cette nouvelle a permis la création d'environ 60 000 associations en l'espace de sept ans, entre 1990 et 1997³⁹. On assiste ainsi à la naissance de la participation citoyenne et d'autres acteurs associatifs dans l'élaboration des politiques de développement économique et social.

Figure N° 01 : Carte du découpage administrative de l'Algérie au fil du temps



³⁹ ARHAB.B (2004, p. 171).

Tableau N° 01 : Nomenclature des wilayas algériennes après le redécoupage Administratif de 1984. Thèse 142

Les Wilayas maintenues ou modifiées par ce découpage	Nombre de communes	Les Nouvelles wilayas	Nombre de communes
01. Adrar	28	25. Constantine	12
02. Chlef	35	26. Médéa	64
03. Laghouat	24	27. Mostaganem	32
04. Oum El Bouaghi	29	28. M'Sila	47
05. Batna	61	29. Mascara	46
06. Bejaïa	52	30. Ouargla	21
07. Biskra	33	31. Oran	25
08. Béchar	21	32. El Bayadh	22
09. Blida	29	33. Illizi	06
10. Bouira	45	34. Bordj Bou Arreridj	34
11. Tamanrasset	10	35. Boumerdès	38
12. Tebessa	28	36. El Tarf	24
13. Tlemcen	53	37. Tindouf	02
14. Tiaret	42	38. Tissemsilt	22
15. Tizi Ouzou	67	39. El Oued	30
16. Alger	33	40. Khenchela	21
17. Djelfa	36	41. Souk Ahras	36
18. Djijel	28	42. Tipaza	42
19. Sétif	60	43. Mila	32
20. Saïda	16	44. Aïn Defla	36
21. Skikda	38	45. Naâma	12
22. Sidi Bel Abbès	52	46. Aïn Témouchent	28
23. Annaba	12	47. Ghardaïa	13
24. Guelma	34	48. Relizane	38

Tableau N° 02 : Nomenclature des wilayas algériennes après le redécoupage Administratif de 2008. <https://www.algerieprofonde.net/>.

Les Wilayas maintenues ou modifiées par ce découpage	Nombre de communes	Les Nouvelles wilayas	Nombre de communes
01. Adrar	28	25. Constantine	12
02. Chlef	35	26. Médéa	64
03. Laghouat	24	27. Mostaganem	32
04. Oum El Bouaghi	29	28. M'Sila	47
05. Batna	61	29. Mascara	47
06. Bejaïa	52	30. Ouargla	21
07. Biskra	33	31. Oran	26
08. Béchar	21	32. El Bayadh	22
09. Blida	25	33. Illizi	06
10. Bouira	45	34. Bordj Bou Arreridj	34
11. Tamanrasset	10	35. Boumerdès	32
12. Tebessa	28	36. El Tarf	24
13. Tlemcen	53	37. Tindouf	02
14. Tiaret	42	38. Tissemsilt	22
15. Tizi Ouzou	67	39. El Oued	30
16. Alger	57	40. Khenchela	21
17. Djelfa	36	41. Souk Ahras	26
18. Jijel	28	42. Tipaza	28
19. Sétif	60	43. Mila	32
20. Saïda	16	44. Aïn Defla	36
21. Skikda	38	45. Naâma	12
22. Sidi Bel Abbès	52	46. Aïn Témouchent	28
23. Annaba	12	47. Ghardaia	13
24. Guelma	34	48. Relizane	38

Figure N° 02 : Carte du découpage administrative de la wilaya de BEJAIA 2008.

COMMUNES DE LA WILAYA DE BEJAIA (BGAYET)

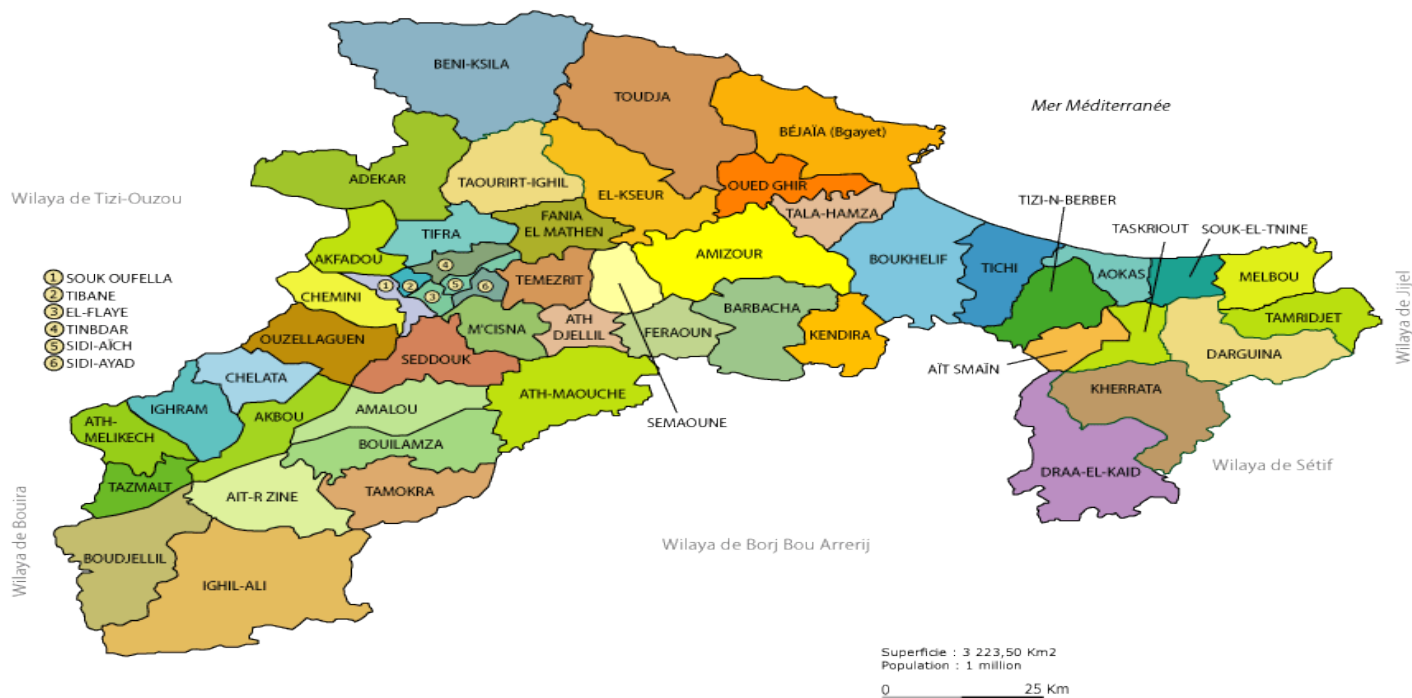
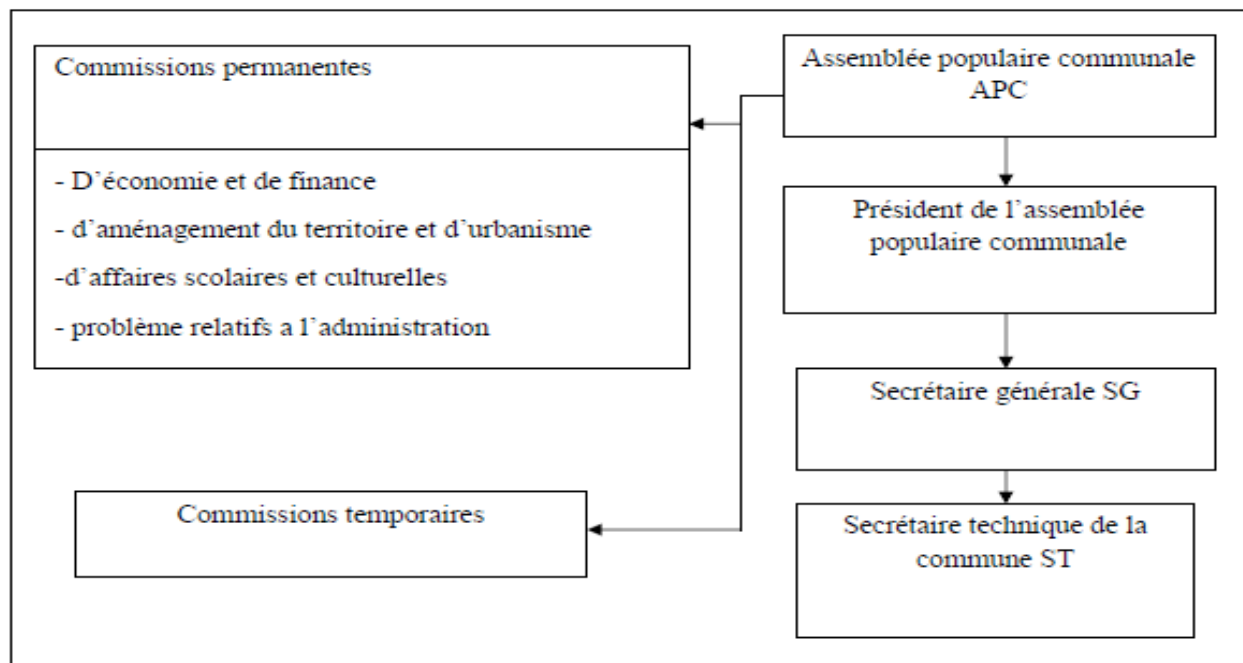


Figure N° 03 : Organisation de la commune issue de la charte communale.

Source : Ordonnance N°67-24 du janvier 1967 portant code communale.



3.1- Le niveau de la décentralisation en Algérie :

Le processus de décentralisation est qualifié d'inachevé⁴⁰, du fait qu'elle n'a pas d'existence réelle, les lois n'ont pas su la traduire.

Pour que la décentralisation puisse s'opérer réellement elle devrait consister en un double mouvement⁴¹ :

- Redistribuer les compétences du haut vers le bas afin de régler les problèmes au niveau où ils se posent concrètement,
- Rapprocher les citoyens de l'exercice des décisions touchant à leur devenir (le problème de la participation)⁴².

3.1.1. Capacité des responsables locaux en matière de prise de décision

Malgré les pouvoirs explicites que leur confère la loi, les autorités communales n'ont pas une grande marge de manœuvre pour les décisions économiques, et ce pour beaucoup de raisons : faibles niveaux d'instruction des élus, faiblesse des moyens financiers autonomes... De plus, la plupart des collectivités locales ne disposent pas d'une stratégie pour la mise en valeur du territoire, ni de critères d'évaluation des opportunités pour la prise de décision, la mobilisation des ressources et le montage de projets, faute de moyens humains et financiers.

La réforme des codes communal et de wilaya devait rendre plus effective la décentralisation en traitant la double problématique liée à l'adéquation des moyens financiers et des ressources humaines aux missions dévolue aux échelons locaux (instauration d'un nouveau régime de fiscalité locale), ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales et la rénovation de leurs modes de fonctionnement.

3.1.2. Problèmes de cohérences des politiques régionales avec la politique nationale

En Algérie, il n'existe pas de politique régionale de développement et la région n'est pas instituée en tant qu'entité administrative ni économique. Les insuffisances et les dysfonctionnements constatés, sources de gaspillage de ressources qui caractérisent encore le mode de gestion publique dans tous les secteurs s'expliquent essentiellement par ces problèmes d'articulation entre les actions au niveau central, de wilaya et communal. Il faudrait par

⁴⁰ BOUTALEB Kouider. (Novembre 2012), « La problématique de la gouvernance locale : le cas de l'Algérie vu à travers les éléments synthétisés d'une enquête auprès des parties prenantes » in *Revue économie et Management*, N°11, p (56-60).

⁴¹ AHMED ZAID Malika. (2007), « Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; *revue campus* N° 5.

⁴² AHMED ZAID M. (2011), « Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », *Rapport pour Conseil national Economique et Social*, Alger, 181 p.

conséquent, redéfinir de manière plus précise les champs de compétence des divers échelons pour favoriser une meilleure articulation entre les structures décentralisées et l'échelon central.

3.1.3. Cohérence entre les ressources et les besoins en matière de développement

Il y a un écart important entre les ressources dont disposent les collectivités locales et les besoins des populations dans tous les domaines. Rares sont les communes qui ne connaissent pas des situations de déficit.

3.1.4. Décentralisation et participation citoyenne

La participation des citoyens, notamment à travers les associations, demeure difficile compte tenu du déficit de formation et d'information de la composante humaine. Le défi est d'arriver à établir un partenariat entre les pouvoirs publics (institutions étatiques) et les associations de la société civile. Il est aussi indispensable de promouvoir les conditions qui vont permettre la participation de la société civile : accès à l'information, programmes de formation sur les questions légales et administratives, appui à la création d'associations...

3.1.5 La transparence dans la gestion des affaires publiques

Sur cette question, les avis des spécialistes divergent. Certains pensent que la transparence existe puisqu'au niveau des collectivités locales, la préparation et l'exécution des volets déconcentrés du budget d'équipement relèvent de la responsabilité du wali, représentant de l'Etat, mais sous le contrôle de l'assemblée populaire de wilaya. Et quand l'autorisation de dépense est déléguée à un niveau inférieur, le Ministère des Finances intervient par l'intermédiaire de son représentant au niveau local (le receveur communal) pour exercer son contrôle sur la dépense. Le contrôle des dépenses publiques se fait par les APC et les APW lors du vote des budgets.

D'autres considèrent que la transparence est réduite car c'est l'administration qui décide de l'allocation des enveloppes budgétaires et c'est l'administration qui se charge d'en contrôler l'exécution. Les assemblées des élus de même que les associations de la société civile ne sont là que pour cautionner les décisions prises par l'administration.

3.1.6. Les questions de genre

Le taux d'emploi des femmes au niveau de l'exécutif mais aussi de représentativité au niveau des assemblées électives est encore très faible. Il s'agit d'une question qui se pose au niveau national. Cette question du genre n'est manifestement pas encore socialement intégrée, malgré la volonté clairement exprimée par les responsables de favoriser la promotion des femmes au niveau des postes de responsabilité.

3.2-La décentralisation en Algérie entre textes et pratique :

L'édification politico-administrative de l'Etat algérien mise en place après l'indépendance était à la fois le résultat d'un héritage de l'appareil administratif Français et des choix opérés par les nouveaux responsables du pays.

Dans cette perspective, le système de commandement et les représentations du développement économique et social ne pouvaient être pensés et dictés que par le pouvoir central. Ce choix est le résultat d'un contexte particulier de l'Algérie post-indépendante, où les jeunes gestionnaires du nouvel État algérien se sont retrouvés face à un pays en désorganisation profonde (sortie de guerre). Cette situation est à conjuguer avec une absence de bourgeoisie qui pourrait investir et prendre en charge une partie du développement, et enfin, avec une situation de vacance de la plupart des postes de cadres administratifs et économiques après le départ massif des colons en juillet 1962.

Face à cet état de fait, les concepteurs de l'Etat algérien de l'époque ont choisi l'option du « Tout État ». C'est une option de développement où l'Etat est le seul maître à bord : l'Etat conçoit le développement, l'Etat finance le développement, il exécute les plans et oriente les entreprises qui sont majoritairement Étatiques.

Dans cette perspective, l'Etat Algérien s'est doté sur le plan politique d'une machine administrative très centralisée. Sur le plan économique, l'Etat a dû créer de grandes entreprises étatiques ayant le monopole sur les différents secteurs. Paradoxalement, un discours sur la décentralisation/déconcentration s'est fortement développé à l'époque.

Aujourd'hui, quinze ans après la promulgation de la loi 90-08 portant au code communal qui institue officiellement la décentralisation et le développement local, la réalité du terrain prouve que les pratiques de gestion de la chose publique sont très loin de ces principes de bonne gouvernance. Se pose alors la question, sur l'origine de ce blocage auquel est soumise l'action publique au niveau local.

Si on revient à la littérature, d'une manière générale la relation entre l'Etat et les collectivités locales est édictée sur trois principes : le partage des tâches, de la ressource financière et du pouvoir de décision. De ces trois éléments, une multitude de modèles peuvent être adoptés par les États. Dans cette perspective, nous tentons de connaître quel est le choix de partage adopté par l'Algérie.

3-2.1- Le partage des tâches

Deux types de démarche peuvent être sélectionnés sur la question du partage optimal des tâches entre l'Etat et les collectivités locales :

La première est celle des démarches fonctionnelles, largement détaillées par travaux de C. TIEBOUT (1956) et OATES W. E. (1968). Cette démarche insiste sur l'aspect économique de la tâche corrélé à la taille de l'institution en charge de l'exécuté.

La deuxième est celle des démarches dites institutionnelles. Cette démarche applique les principes de la subsidiarité et de la décentralisation afin d'opérer à une distribution du travail sur les institutions existantes de manière à les soulager des effets de débordement.

L'Algérie a choisi d'adopter un modèle un peu hybride de celui des démarches dites institutionnelles, puisque l'Etat algérien redistribue les tâches sur les institutions non selon le principe de décentralisation, mais plutôt selon le principe de déconcentration. Ce qui équivaut à une répartition des fonctions dans un millefeuille administratif.

3-2-2. Le partage des ressources financières

Le partage des ressources financières est une résultante « presque naturelle » du partage des tâches. En effet, l'attribution des moyens financiers est une condition nécessaire à l'exécution des charges et responsabilités allouées aux collectivités locales.

Un jeu d'équilibre doit être trouvé entre ces deux principes : la répartition des tâches et le partage de la ressource afin d'assurer un fonctionnement optimal des territoires. Dans cette mesure, une autonomie fiscale des collectivités locales, soutenues par un système de péréquation et de redistribution de la ressource semble être le meilleur moyen d'assurer cet objectif de fonctionnement optimal des territoires.

Cependant, il existe un risque d'aggravation des inégalités fiscales entre les collectivités locales en Algérie, vu les disparités qui existent entre les assiettes d'imposition communales à l'échelle nationale. Á titre d'exemple, les communes des grandes villes ou les communes disposant de grands sites de production pétrolière ou gazière auront donc d'importantes ressources fiscales. Á l'inverse, les autres communes rurales et ne disposant pas de zones industrielles et/ou commerciales seront des communes pauvres. De là, peut se déclencher un autre processus de concurrence fiscale entre les communes afin d'attirer entreprises et population. Cette concurrence peut se manifester à travers des hausses ou des baisses de la pression fiscale selon la situation de la commune.

En ce qui concerne le cas de l'Algérie, force est de constater que le système fiscal actuel invalide énormément les collectivités locales et particulièrement les communes dans leur fonctionnement comme dans leurs développements locaux. A cet effet Madjid GONTAS &

Samira HELLOU notent que : « L'une des raisons de ce phénomène est que la structure actuelle de la fiscalité locale ne permet pas à la commune de lever les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Enfin, le mode de solidarité entre les collectivités locales et plus précisément la redistribution des quotes-parts financières par la caisse de solidarité et de garantie des Collectivités Locales se fait selon des critères arrêtés d'avance, qui ne tiennent pas compte de la situation particulière de chaque commune. Les autorités locales souffrent d'un conflit d'attribution puisque les maires et les Walis ont une double casquette et représentent à la fois l'Etat et les populations»⁴³.

3.2.3- Le partage du pouvoir de décision

Pour Max WEBER un État est : « une entreprise politique à caractère institutionnel, lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application de ses règlements, le monopole de la contrainte physique légitime sur un territoire donné»⁴⁴. Ainsi selon WEBER l'État représente une entreprise politique institutionnelle dont l'appareil administratif réussit à s'emparer de la légitimité sur le territoire, seul ou par délégation.

Deux types de formes peuvent être cités pour qualifier un État : La forme juridique et la forme de son gouvernement. Pour la première elle désigne l'organisation juridique de l'Etat. Alors que la deuxième désigne son régime politique. Si un État comporte un seul niveau de pouvoir, on parle alors d'un État unitaire. Mais si, il comporte plusieurs États à l'intérieur on parle alors d'État fédéral ou composé. Dans le cas Algérien, vu 'que l'**Article 1** - de la constitution de 2008, stipule que « *L'Algérie est une République Démocratique et Populaire. Elle est une et indivisible*»⁴⁵.

Et c'est justement, c'est cette forme juridique qui spécifie le mode de partage du pouvoir de décision, entre l'État et les collectivités territoriales qui font la différence entre les modes d'États. De là, plusieurs modèles peuvent être recensés : l'État unitaire, centralisé ou décentralisé.

L'Etat unitaire est la forme d'État la plus fréquente dans le monde. Un État unitaire est gouverné par un seul régime politique qui détient la plupart des prérogatives et l'autorité

Dans cette mesure, tous les territoires de cet État sont soumis aux mêmes lois, un seul parlement, un seul président et une constitution unique.

⁴³ GONTAS & HELLOU Samira. (2008), *l'autonomie financière des collectivités locales et le développement territorial: une approche comparative entre l'Algérie et la France*. P13.

⁴⁴ WEBER. M. (1921), *Économie et société*, trad. française, Paris, Plon, 1970. p. 97.

⁴⁵ Art. 1 Constitution algérienne de 2008. P02.politique.

Néanmoins, un État unitaire peut être soit un État unitaire centralisé, soit un État unitaire décentralisé. Si toutes les décisions politiques et administratives sont prises au niveau du pouvoir central, on parle alors de l'État unitaire centralisé.

Par contre, si certaines décisions sont prises à des niveaux inférieurs (local) par des pouvoirs élus, on parle alors d'un État unitaire décentralisé.

Enfin, si certaines décisions sont prises à des niveaux inférieurs (local) par des pouvoirs administratifs délégués de l'État central, on parle alors de l'État unitaire déconcentré.

Dans le cas Algérien, vu que l'**Article 1er** de la loi n° 12-07 (du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012), relative à la wilaya, stipule que : « La wilaya est une collectivité territoriale de l'État ».

Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est également une **circonscription administrative déconcentrée de l'État** et constitue à ce titre l'espace de mise en œuvre solidaire des politiques publiques et de la concertation entre les collectivités territoriales et l'État.

Elle concourt avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la protection, la promotion et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Elle intervient dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi. Sa devise est « par le peuple et pour le peuple et elle est créée par la loi. ».

Par conséquent, et comme nous avons vu auparavant que la commune algérienne a été vidée de toutes ses prérogatives, et qu'est en état de soumission totale par rapport à sa tutelle : la wilaya. Nous concluons que l'organisation juridique algérienne est celle d'un État unitaire déconcentré.

Alors que la notion de décentralisation renvoie automatiquement au rôle des élus dans la gestion des affaires publiques, en Algérie, deux niveaux de collectivités territoriales existent : la wilaya et la commune. La loi 90/07 est venue spécifier deux assemblées populaires constituant les représentativités politiques à l'échelle locale :

L'APW (l'assemblée populaire de wilaya) au niveau de la wilaya est chargée, entre-autre, des opérations de développement local.

A cet effet, l'article. 33 de la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012, relative à la wilaya, stipule que : « L'Assemblée populaire de wilaya forme, en son sein, des commissions permanentes, pour les questions relevant de son domaine de compétence, notamment celles relatives à :

- l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- l'économie et les finances ;
- la santé, l'hygiène et la protection de l'environnement ;
- la communication et la technologie de l'information;
- l'aménagement du territoire et le transport ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- l'hydraulique, l'agriculture, les forêts, la pêche et le tourisme ;
- les affaires sociales, culturelles, wakfs, sportives et de jeunesse ;
- le développement local, l'équipement, l'investissement et l'emploi.

Elle peut, également, constituer des commissions ad hoc pour étudier toutes autres questions qui intéressent la wilaya ».

L'APC (l'assemblée populaire de commune) au niveau de la commune est une collectivité territoriale de base chargée, selon l'article 31 de la Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune, de : former en son sein, des commissions permanentes pour les questions relevant de son domaine de compétence, notamment celles relatives à :

- l'économie, les finances et l'investissement ;
- la santé, l'hygiène et la protection de l'environnement ;
- l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le tourisme et l'artisanat ;
- l'hydraulique, l'agriculture et la pêche ;
- les affaires sociales, culturelles, sportives et de jeunesse.

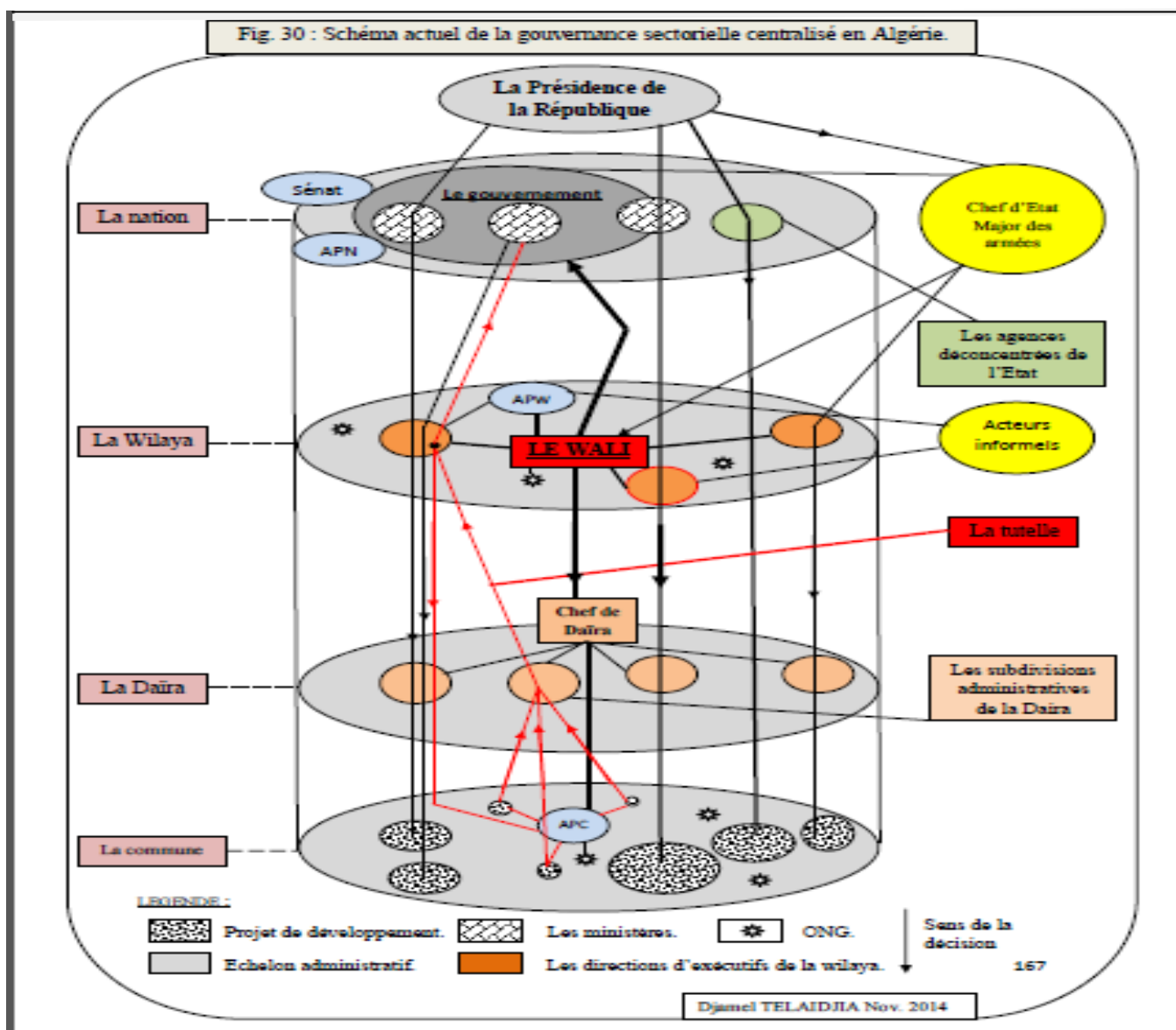
Le nombre des commissions permanentes est fixé comme suit :

- trois (3) commissions pour les communes de 20.000 habitants ou moins ;
- quatre (4) commissions pour les communes de 20.001 à 50.000 habitants ;
- cinq (5) commissions pour les communes de 50.001 à 100.000 habitants ;
- six (6) commissions pour les communes de plus de 100.000 habitants ».

En définitive, la décentralisation en Algérie reste de l'encre sur du papier. La réalité et les pratiques nous montrent que c'est l'administration d'Etat qui gouverne en Algérie. Ceci est confirmé par les finances publiques. Dans la pratique, c'est par les budgets que s'exercent les véritables pouvoirs.

Figure N° 04 : Schéma actuel de la gouvernance sectorielle centralisé en Algérie.

Source : Thèse de Djamel TELAIDJIA 2016.



4- Avantages et limites de la décentralisation :

4.1. Avantages de la décentralisation :

En dehors de l'impact de la décentralisation sur l'optimalité de la production des biens publics locaux, cette dernière présente également un impact positif dans l'optimisation des résultats de l'action publique locale, notamment dans les domaines suivants :

4.1.1-La décentralisation facteur de baisse des dépenses publiques :

Selon le modèle de Brennau et de Buchannan, la décentralisation a des effets modérateurs sur le volume des dépenses publiques, ceci est dû aux conséquences de la pression des citoyens et d'autres groupes de pression qui demandent une diminution de la pression fiscale. Ainsi dans

l'objectif de gagner leur confiance, les politiques vont procéder à une réduction de la pression fiscale ; ce qui conduira, faute de financement, à une réduction de dépenses publiques.

Il y a lieu de signaler que, le modèle Brennan_Buchanan, repose sur l'hypothèse principale d'absence de concurrence en terme de pression fiscale et de relative identité des services proposés aux citoyens, hypothèse que ne vérifient pas plusieurs études empiriques.

4.1.2- La décentralisation facteur d'adaptation de la production des biens publics locaux à la demande locale :

La décentralisation est considérée comme facteur d'adaptation du niveau et de la qualité des services publics locaux aux préférences locales. Les préférences locales sont mieux prises en charge et plus respectées dans un système de décision et de production décentralisé, contrairement au système centralisé, qui est loin de prendre en considération ce critère de préférence local.

4.1.3- La décentralisation facteur de démocratie locale :

La décentralisation est également considérée comme facteur de la démocratie locale. A.De Tocqueville présente la décentralisation comme facteur de démocratie et de contrôle en plaçant le pouvoir de décision à proximité du citoyen, ce qui permet à la population, de participer à la prise de décision publique et d'en suivre l'exécution et par conséquent, nourrir en elle le sentiment de citoyenneté⁴⁶.

4.1.4- La décentralisation facteur de développement économique :

X.Greffe, indique que la décentralisation permet dans une économie de marché contemporaine de conduire à un « redéveloppement économique » par :

- La détection et la mise en valeur permanente des ressources spécifiques locales et leur mise à jour par l'instauration de réseau de communication ;
- L'aide à la mise en œuvre de réseau de partenaire en vue de doter le territoire en ressources stratégiques, notamment en matière de formation de la main d'œuvre. Le rôle des collectivités territoriales est celui d'organiser le lien entre la formation et l'emploi.
- Enfin, la décentralisation favorise l'expérimentation et l'innovation en matière de mode de gestion des services publics locaux⁴⁷.

4.2. Les limites de la décentralisation : La dynamique de décentralisation, en effet, ne porte pas en elle des avantages uniquement, mais elle porte aussi des inconvénients. Nous examinerons de

⁴⁶ AHMED ZAID M., & ali.(2006), « La décentralisation au service du développement local », Document laboratoire REDYL.

⁴⁷ AHMED ZAID M., op. cit.

plus près ces inconvénients à travers l'analyse de la décentralisation des fonctions « Musgraviennes » de l'Etat.

La fonction de l'allocation des ressources a été, dans le cadre du théorème de la décentralisation, l'argument le plus fort en faveur de la décentralisation. Mais en pratique, la portée géographique et spatiale de certains services collectifs locaux peut dépasser les frontières administratives de la collectivité ; des effets de débordement sont ainsi enregistrés et qui conduiront de leur part à des effets de congestions et d'encombrement. Dans un autre cas, la capacité financière des collectivités locales ne peut assumer la production de certains services collectifs dont la nature appelle à une production centralisée de ces biens.

Découlant de cette première réserve, l'efficacité allocative peut être atteinte également par le phénomène de « l'illusion fiscale »⁴⁸, qui apparaît lorsque le coût marginal « perçu » du service public local est inférieur au coût marginal social, suite à « l'exportation de taxe ». Ce phénomène est engendré par la hausse de la demande locale qui intègre même les non-résidents tandis que, le coût supplémentaire engendré par cette hausse de la demande est supporté uniquement par les agents résidents qui payent l'impôt et qui doivent subir l'augmentation de l'impôt, pour financer la production supplémentaire. A ceci, s'ajoute en cas de multiplication locale, un problème de la « balkanisation » des finances locales, qui conduit, de sa part, à une multiplication de l'impact des deux premiers inconvénients.

4.2.1-Décentralisation et équité redistributive :

Les limites que rencontre la décentralisation du point de vue de l'équité re-distributive, sont liées aux degrés de mobilité sociale des agents économiques d'une collectivité à une autre. On considère qu'une politique de redistribution au niveau local, influe sur le choix de domicile des personnes physiques et d'implantation des entreprises. Une collectivité qui procède à un effort de redistribution supérieur à celui des collectivités voisines, fera fuir les populations « aisées » ou « riches » vers des collectivités à une fiscalité plus légère et en contrepartie, elle va attirer les personnes pauvres ou dans le besoin cherchant à profiter de cette aide supérieure à celle des autres collectivités. C'est ainsi qu'une compétence de redistribution nationale s'impose notamment dans le cas où il existe des disparités importantes entre les efforts de redistribution entrepris par les différentes collectivités.

⁴⁸ DERYCKE.PH et GILBERT.G. (1988), *Economie publique locale*, édition. Economica, p.38.

4.2.2- Décentralisation et politique de stabilisation :

Plusieurs arguments plaident pour que seul le gouvernement central ait la compétence de conduire une politique de stabilisation « macro-économique ». Les fluctuations et les déséquilibres économiques sont des questions d'envergure nationale et ne concernant pas uniquement une seule région. En plus, si les collectivités venaient à pratiquer une politique de stabilisation, elle n'aura pas d'effet positif sur le plan national et elle peut même conduire à une aggravation des déséquilibres régionaux et nationaux, faute de recours excessif à des politiques d'endettement et de déstabilisation de l'activité économique locale, car les capitaux jouissent d'une grande mobilité à l'intérieur du pays. C'est ainsi que la plaidoirie indique que la tâche de la stabilisation de l'économie doit être confiée à l'Etat central.

Cependant, les évolutions actuelles des activités économiques et la nouvelle vision du rôle de l'Etat, ont amené à penser, qu'il est plus efficace que les collectivités locales participent à cette fonction de stabilisation notamment par le biais de la création et de la promotion de l'emploi au niveau local qui aura des répercussions positives à l'échelon national⁴⁹.

5- Politiques d'Aménagement du Territoire Algérien :

Au lendemain de son Indépendance, l'Etat Algérien s'est lancé dans plusieurs tentatives d'aménagement de son territoire. Dans cette partie, nous exposerons brièvement, les principales démarches entreprises par l'Etat algérien pour aménager son territoire et nous ferons une petite évaluation sur chaque démarches entreprises.

5.1- Tentatives élaborées de 1962-1979 :

- **Stratégie Algérienne de Développement de 1966** : surnommé d'industries industrialisantes, la stratégie élaborée en cette période avait pour le but d'atteindre une autonomie technologique en l'espace de 15 ans, afin de réaliser ses propres équipements. Diverses industries de base comme la sidérurgie et la pétrochimie, ont été implantées sur divers territoires. Cette première tentative d'aménagement du territoire algérien a été marquée par trois d'action :
- Reprendre le contrôle sur le potentiel et de l'organisation industrielle héritées par la colonisation, instaurer l'autogestion des biens vacants et la nationalisation des circuits commerciaux et le rachat du circuit bancaire.

⁴⁹ WEBER .L, *l'Etat acteur économique*, Op.cit, p.285.

- La deuxième action était nécessaire pour promouvoir et soutenir un développement local autonome, elle consiste à la nationalisation des mines et des hydrocarbures pour produire des richesses nationales.
- La troisième action, était marquée par l'implantation divers investissements sur le territoire national, et ce afin d'élargir son potentiel productif dans le but de réaliser un équilibre dans la croissance économique entre les différentes régions du pays.

✚ Période 1962-1965 : cette période a été marquée par plusieurs actions ;

- création d'industries publiques économiques (IPE), afin de permettre à l'Etat de prendre en charge des projets structurants
- lancement des grands projets dans le domaine industriels « Plan de Constantine », en association avec divers partenaires étrangers expérimentés en la matière, on cite comme exemple ; l'usine de la sidérurgie d'Annaba ou l'usine de liquéfaction du gaz naturel, implanté à Arzew.

Cependant, le manque de connaissance en la matière fragilise cette stratégie, en effet, le recours excessifs aux partenaires étrangers a généré une interdépendance massive aux étrangers.

✚ Période 1967-1979 : Au cours de cette période on assiste à la conception et l'application de divers plans tel que ; *le plan triennal (1967-1969) ; le premier plan quadriennal (1970-1973) ; le second plan quadriennal (1974-1977) ; les deux années 1978-1979 « hors plan » consacrer à la mise au point et évaluation de la situation.*

Une production industrielle fructueuse a marqué cette époque. Cela est rendue possible grâce aux divers plans d'aménagements lancés par l'Etat algérien. Surtout à partir du plan (1974-1977), qui a permis aux collectivités locales de jouir de l'autofinancement dans le cadre de la politique de décentralisation, s'y ajoute par la suite , la création du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) en 1979, et le lancement de plus de 105 entreprises locales.

Cependant, la réussite de ces plans a été conditionnée par les prix du pétrole dont l'économie algérienne dépendait. Ce qui influait sur le cours de la croissance et du développement local.

En 1971, l'Algérie s'est lancée dans des réformes agraires qui consistaient à la nationalisation des hydrocarbures dans le but de booster le développement local.

Entre 1974 à 1979, l'Algérie a fait appel à l'assistance technique étrangère et à l'endettement extérieur du fait de la lourdeur des coûts engendrés par l'investissement

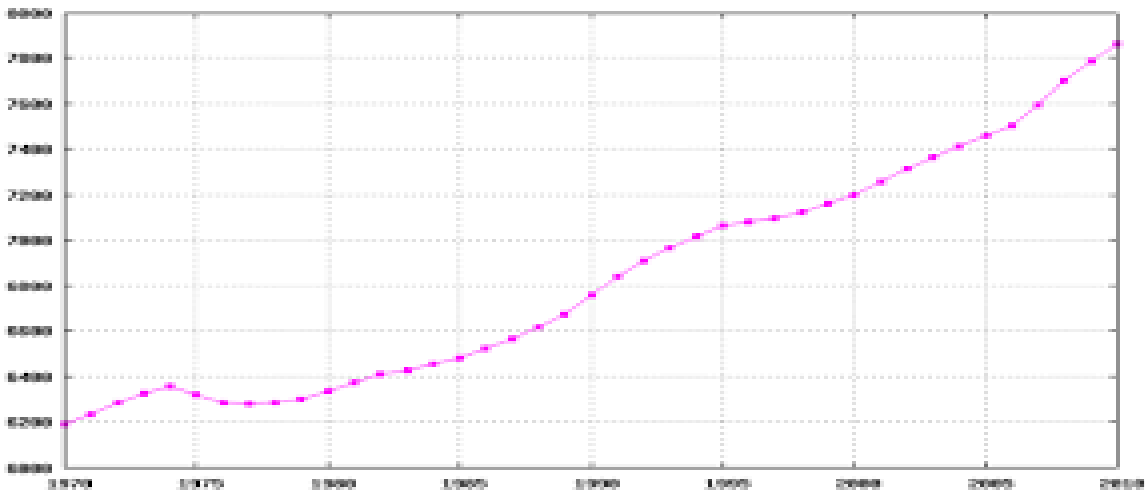
industriel et les faibles recettes de l'état. En outre, la hausse du prix du pétrole, qu'a connu la période, a amorti le choc et a permis à l'Etat d'inscrire quelques projets structurants.

5.2 - Période 1980-1989 :

Cette période a été marquée par une mise en place de politique de restructuration organique et financière des entreprises. En effet, l'augmentation de la consommation enregistrée depuis le début de l'industrialisation jusqu'en 1980, a générée la naissance accru des postes de travail, par conséquent, une distribution de revenus aux employés, surtout les salaires du secteur public (période 1983 à 1985), ce qui a favorisé la croissance démographique.

Figure N° 05 : Evolution démographique en Algérie (1979-2018).

Source : www.wikipedia.org.



Autre événement qui a marqué cette période, chute des prix du pétrole, qui a précipité l'échec de la stratégie de développement en Algérie. En assiste alors, au passage de l'indice de productivité pour l'ensemble de l'industrie, d'un niveau de 159 en 1984 à 94 en 1989.

5.3 - Période 1990-1999 : Deux événements marquant cette période

D'abord, le lancement d'un plan d'ajustement structurel auquel l'Algérie s'est vue obligée d'adopter vue sa cessation de paiement. Ensuite, l'implication de l'Algérie pour la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Ce dernier point a soumis l'Algérie à une concurrence qui exige une mise à niveau de ses villes et de ses entreprises économiques. Ce qui l'a obligée à engager une réflexion profonde pour mettre en valeur son territoire.

6. Vision Nouvelle de Valorisation du Territoire Algérien

A partir de 2000, face aux défis de la mondialisation et la concurrence des territoires, l'Algérie a essayé d'introduire un nouveau schéma d'aménagement pour répondre à ces nouvelles données.

En effet, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place un comité intersectoriel, le 12 Juillet 2004, à qui l'on a confié la tâche du suivi de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) sur 20 ans.

Parmi les objectifs du SNAT ; la correction des distorsions spatiales, valoriser le territoire algérien pour le rendre plus attractif et dynamique ou encor, instaurer un cadre de concertation pour répondre aux besoins de la population et des enjeux territoriaux présents et futurs.

Elle a élaboré vingt Programmes d'Action Territoriale dont quatre lignes directrices ;

- **Durabilité du territoire et de ses ressources naturelles stratégiques :** par la protection et la valorisation des écosystèmes.
- **Rééquilibrage territorial :** pour ce faire, l'Etat envisage redéploiement des populations et des activités économiques vers les Hauts Plateaux et les régions du Sud ainsi bannir la littoralisation et rétablir l'équilibre territoriale.
- **Promotion et renforcement de la valorisation du territoire :** Cela passera par la modernisation des infrastructures de transport, de logistique et de communication. « Métropolisation d'Alger, Annaba, Constantine et Oran » instauré ainsi des pôles de compétitivité d'excellence (POC).
- **Equité sociale territoriale :** pour ce faire, l'Etat a prévu, une mise à niveau de l'ensemble du territoire et une revitalisation des territoires ruraux dans le but de développer ces zones.

Du point de vue pratique, l'Algérie a élaboré neuf (09) Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), quatre (04) Schémas Directeurs d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM) (pour Alger, Annaba, Oran et Constantine), quarante-huit (48) Plan d'Aménagement du territoire de Wilaya (PAW) et (19) schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national qui touchant à la quasi-totalité des secteurs d'activité.

Le SNAT s'inscrit dans une perspective de reconquête du territoire et d'actions engagées dans le cadre de relance de l'investissement, des opérations qui s'accompagnent par des mesures financières et fiscales conséquentes en vue de mettre en valeur le territoire algérien.

Nous allons évoquer dans la deuxième section de ce chapitre, les contraintes rencontrées à la vue de l'exécution de ce dernier plan.

Section 2 : Problématique de financement en Algérie.

Dans la volonté d'amorcer un réel développement local, l'Etat a entrepris plusieurs démarches s'inscrivant dans cette perspective. L'augmentation du nombre de communes « découpage administratif de 1984 » a fait ressortir le manque massif de ressources financières pour entretenir et veiller au bon fonctionnement de ces collectivités. Malgré la réforme fiscale de 1992 qui tente de sauver la situation, les recettes fiscales sont jugées insuffisantes selon l'auteur Tessa Ahmed (2006)⁵⁰.

Cette situation est toujours d'actualité. A l'instar des plus grandes communes économiques, divers communes du pays ne comptent que sur les subventions maigres de l'Etat pour assurer leur fonctionnement et lancer quelques projets de développement.

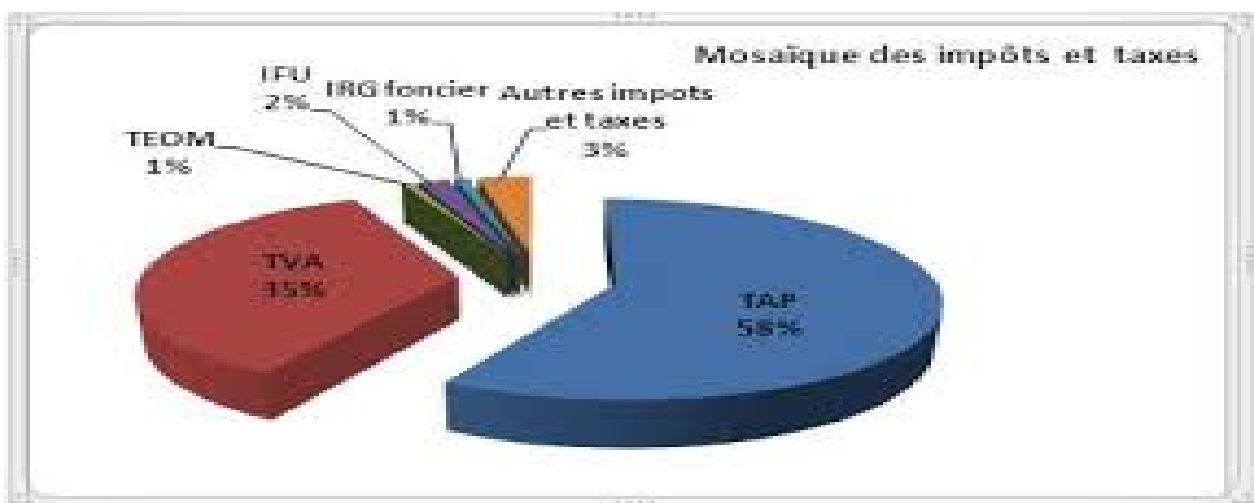
Les recettes propres des collectivités locales sont régies par des codes et lois de finances, dont elles peuvent y bénéficier d'une manière exclusive.

Parmi les recettes fiscales de la commune on cite ;

- Impôts et taxes : régis par le code des impôts Directs (CID) qui définit clairement les impôts et les taxes qui doivent revenir de droit et en totalité aux communes. Parmi ces taxes, il y a ce qu'on appelle la taxe foncière (TF), la taxe d'assainissement (TA) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Figure N° 06 : Structure des impôts et taxes en Algérie

Source : Ministre de l'intérieur, des collectivités locales(2015).



⁵⁰ TESSA Ahmed(2006), « La fiscalité : un instrument de financement du développement local », Université de Bejaia, Communication au colloque international : «Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et22 juin 2006, Université de Bejaia, Laboratoire Recherche et Développement, P. 77.

➤ **Les recettes partielles des collectivités locales.**

L'autre source de financement des communes consiste dans les recettes dites partielles. Il s'agit des impôts et des taxes indirectes, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe à l'abattage, la taxe de la vignette automobile, l'impôt sur le patrimoine (ISP) et taxes pollution introduite récemment.

Tableau N° 03 : Structure des ressources fiscales des collectivités locales en Algérie (2015).

Impôts directs

Nature de la ressource	Taux	État	Collectivité locales			Autres
			Commune	wilaya	CSGC ex FCCL	
Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP)	2% du chiffre d'affaire		1.30%	0.59%	0.11%	
TAP transport par canalisation des hydrocarbures.	3% du chiffre d'affaire		1,96%	0,88%	0,16%	
Taxe Foncière	3%, 5 %, 7 % à 10%		100%			
Impôt Forfaitaire Unique (IFU)	5% à 12%	48,5%	40 %	05 %	05%	1.5%
Impôt sur le Revenu Global (IRG)	7% 15%	50 %	50 %			
Taxe d'Assainissement	Délibération de l'APC		100%			
Impôt sur le Patrimoine	De 0 à 1,5 %	60 %	20 %			20 %

Source : Ministère de l'intérieur.

Tableau N° 04 : Structure des ressources fiscales des collectivités locales en Algérie (2015).

Impôts indirects

Nature de la ressource	Taux	État	Collectivité locales			Autres
			Commune	Wilaya	CSGC ex FCCL	
TVA pour les affaires faites à l'intérieur	17% 7%	80 %		10 %	10 %	
TVA pour les affaires faites à l'importation	17% 7%	85 %			15 %	
Taxe d'Abattage	10 DA/ kg		8.5 da dans certains cas		8.5 da dans certains cas	8,5 DA
Taxe sur les Affiches et Plaques Professionnelles	20 à 750 DA		100 %			
Taxe Spéciale sur les Permis Immobiliers	1 000 à 200 000 DA		100 %			
Taxe de Séjour	Délibération de l'APC		100 %			
Droits de Fêtes et de Réjouissances	Délibération de l'APC		100 %			
Taxe d'Habitation	300 DA 1200 DA	100%				

Source : Ministère de l'intérieur.

1. La limite des dispositifs de financement du développement.

Malgré les efforts déployés dans la démarche d'établissement d'un dispositif de financement des collectivités locales efficace, celui-ci a été jugé insuffisant par divers

économistes, plusieurs failles ont été pointées du doigt, comme le fait du taux dérisoire des recettes qui viennent des taxes et des impôts directs ou indirects attribué aux collectivités locales, l'auteur Tessa Ahmed (2006), stipule qu'« en 1996, la TANC (taxe sur l'activité non commerciale) mise à la charge des titulaires de professions libérales (médecins, avocats...) était calculée au taux de 6% ; redevienne TAP, son taux est ramené de 2,55 % à 2 % par la loi de finances complémentaires pour 2001 ; ce qui n'a pas été sans conséquences financières pour les collectivités locales »⁵¹. Ce taux de 2 % de la TAP est très insuffisant par rapport aux besoins des communes qui veulent investir dans un vrai développement local. Autre lacune a signalé, celle de la suppression de certaines taxes appelées par les versements forfaitaires, qui contribuent au financement des communes.

L'autre exemple d'anomalie concerne la taxe d'habitation. Cette dernière n'est appliquée que dans les communes « chefs-lieux » de daïras.

Par ailleurs, l'Impôt Sur le Patrimoine a enregistré une régression, qui vient s'ajouter au manque à gagner, sans oublier le taux de TVA, dont le quota destiné aux communes est très insuffisant, lorsque nous savons que 85 % des recettes sont allouées au financement du budget de l'Etat.

Pour ce qui est de la taxe sur l'activité professionnelle qui est prélevée sur le chiffre d'affaires des industriels, commerçants et artisans, elle est passée de 2,55% à 2% au cours de la Loi de finance complémentaire (LFC) 2015. Cette taxe représente 90% des recettes fiscales des wilayas et des communes.

Les recettes des vignettes auto ne sont pas non plus suffisantes pour permettre aux communes de réhabiliter les routes à l'intérieur du réseau urbain, et aux Wilayas de réhabiliter les routes départementales puisque 80% de ces recettes vont directement à la caisse de solidarité et de garantie des Collectivités Locales (CSGC) et 20% au budget de l'Etat.

Enfin, Il est important de souligner, que taxes les plus importantes sont versées dans les caisses de l'Etat. La majorité des impôts et taxes destinés à la commune ne sont pas récoltés, et par une certaine négligence des services des recettes communales, et par une absence de culture de participation à l'effort collectif, par les impôts et taxes, de la part de la majorité des citoyens, d'où l'importance de rétablir la confiance du citoyens et d'instaurer un dispositifs efficace pour le suivie optimale des opérations lier à la récolte de l'impôts et taxes afin d'éviter toutes formes

⁵¹ TESSA Ahmed (2006), op cit, p. 81.

d'évasions ou fraude fiscale qui constituent un innombrable manque à gagné au détriment du développement territoriale et locale.

Section 3 : Les enjeux de la gouvernance et du développement en Algérie.

La gouvernance implique une autonomie décisionnelle, par opposition au contrôle d'opportunité ou au pouvoir exercé par un niveau de pouvoir sans légitimité démocratique pour la gestion d'affaires d'intérêt local, mais également une autonomie financière assurant l'effectivité de l'autonomie décisionnelle.

Nous nous attachons ci-après à une analyse aux principaux enjeux dans un contexte spécifique des pouvoirs locaux et régionaux. Mais juste avant, nous devons mettre la lumière sur quelques termes jugés importants pour notre démarche.

1- La définition de l'intercommunalité :

La coopération intercommunale est définie comme étant une collaboration qui joue sur le maintien des entités communales et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre de dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale.

2- Les objectifs de l'intercommunalité :

Notons que l'intercommunalité est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la création et à la gestion de services d'équipement, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux besoins de leurs administrés et dans un but de développement local⁵².

Elle va rendre institutionnel ce qui leur est commun du point de vue structurel, mais aussi fonctionnel. Elle offre ainsi une possibilité de réaliser des économies d'échelle, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres; tout en recherchant un haut degré de qualité du service rendu⁵³.

A une écrasante majorité, l'intercommunalité est vue dans un sens où une commune, à elle seule, ne pourrait gérer des services ou des activités relevant de sa compétence pour assurer la pérennité du service public local. Celle-ci répond à plusieurs objectifs, que nous résumons ainsi :

- Favorise le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire;

⁵² DELCAMP Alain, «La coopération intercommunale en Europe», association pour la recherche des collectivités territoriales en Europe (ARCOLE), institut d'études supérieures, d'Aix-en Provence, p.1/22.

⁵³ TESSAN.F, *développement local : principes et outils*, p.1/22.

- Réalisation du plein-emploi des ressources et des capacités humaines locales, par le développement de solidarités basées sur la complémentarité et non sur la concurrence entre les communes d'un même territoire⁵⁴, permettant ainsi l'amélioration des conditions de vie de la population;
- Tout en préservant l'identité des communes, elle permet de regrouper des moyens et de développer des stratégies cohérentes sur une échelle plus importante pour gérer en commun des équipements ou des services publics et faciliter des projets de développement économique à une échelle dépassant celle de la commune⁵⁵.
- Rationalisation des conditions de fourniture des services publics locaux, l'adaptation de leur taille, de leur gamme, d'où l'économie d'échelle⁵⁶.

3- Les enjeux de la gouvernance et du développement en Algérie :

Il est vrai que le développement exige une bonne gouvernance territoriale. Cette dernière, ne doit compter, que sur l'association de tous les acteurs locaux sur tous les niveaux (social et économique), afin d'aboutir à un résultat satisfaisant en matière de projets du développement local.

Une étude sur le terrain, menée par Nait-Chabane, dans la wilaya de Bejaia (2010), démontre une absence de participation des opérateurs économiques ; surtout les privés, et de la société civile, représenté par le mouvement associatif, dans la préparation des stratégies et l'exécution des jeux des acteurs locaux au niveau de cette wilaya. En effet, Ces acteurs, ont été inclus dans le processus de gouvernance territoriale en Algérie.

L'étude a démontré aussi que les acteurs relevant « *des Administrations Déconcentrées de l'Etat* », à savoir ; les représentants directs de l'Etat au niveau local, tel que les différentes directions régionales relevant des ministères, sont les plus agissants et les plus influents dans le processus de gouvernance. Ce qui a freiné en quelque sorte le développement local. Toujours dans le même contexte, il existe une autre catégorie d'acteurs assurant la relation entre les administrations de l'Etat et la société civile appelé élus locaux et qui peuvent aussi exercer une influence sur le développement local. Ils peuvent bloquer le système de gouvernance, si leurs décisions ne sont pas respectées.

⁵⁴ RABIA E.(2005),« L'intercommunalité un cadre institutionnel pour impulser la dynamique du développement local », *In revue Profils*, N° 05, pp. 33-35.

⁵⁵ CARLIER B., RUPRICH R. & LEVRAULT B.(1996), *Initiation aux finances locales*, Edition Berger Levrault, p. 29.

⁵⁶ PAPILLON J-C et LEDUFF R.(1998) , *Gestion publique* , Edition Vuibert, Paris, p. 69.

En gros, cette étude démontre que la société civile représente l'acteur « dominés » du système de gouvernance et « les dominants » ce sont les acteurs de l'administration de l'Etat et les élus locaux.

Dans autre approche, le débat est un moyen essentiel de faire mûrir une prise de conscience des problèmes et le processus de recherche de solution la rend elle-même plus acceptable qu'une solution identique imposée suite à un processus rationnel, technocratique.

Or, dès le moment où les acteurs sont amenés à se projeter dans l'avenir, leurs points de vue peuvent converger, et les contradictions environnement et développement s'estomper (Brodhag, 1999 b).

En d'autres termes, dans des conditions caractérisées par la différenciation territoriale et la complexité de l'information, et exigeant une adaptation continue, il devient nécessaire de permettre aux divers acteurs de la communauté d'agir en fonction des conditions particulières de leurs circonstances, tout en s'inscrivant dans le projet d'ensemble de la communauté.

On notera au passage que cela n'implique pas nécessairement le retour « au chacun pour soi » ou la déresponsabilisation de l'État; mais plutôt cela fait référence à la nécessité de repenser les formes de la gouvernance locale pour y associer les divers intervenants constitutifs de la communauté. C'est dans ce sens que Brassard et Gagnon soutiennent que « l'idée de gouvernance locale repose sur les capacités des communautés à maîtriser leur territoire et à gérer leurs ressources ».

Dans la perspective de développement durable, la première fonction du système de gouvernance est alors celle de reproduction du territoire; la deuxième est celle de pilotage du territoire c'est-à-dire que le système de gouvernance doit aussi viser à entretenir la compétitivité économique du territoire, en plaçant ces initiatives coordonnées dans la perspective de construction d'un espace de soutien durable du système local de production.

Comme on le voit, les concepts de « gouvernance » et de « renforcement des capacités » constituent certes un duo fondamental dans le processus de développement approprié mais ils exigent de façon incontournable la motivation, la mobilisation et la participation des élus et des différents acteurs.

3.1- Importance de la participation du public :

Depuis plus deux décennies, le rôle prépondérant de régulateurs joué par les États est largement remis en cause : d'en haut par la mondialisation des échanges, de l'information et des déséquilibres écologiques ; d'en bas par la montée des aspirations à plus d'autonomie.

C'est dans ce sens que, plusieurs auteurs et organisations internationales insistent sur le rôle crucial des collectivités locales et la participation du public dans le processus du développement durable et dans les prises de décisions qui affectent l'environnement et leur qualité de vie.

Ainsi, déjà au début des années 80, dans la stratégie mondiale de la conservation, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICNR, 1980) mettait l'accent sur la participation des communautés locales, notamment dans la planification, la prise de décisions et la gestion.

C'est un moyen précieux de tester et d'associer les objectifs économiques, sociaux et écologiques. Les auteurs de cette stratégie mondiale soulignaient également que la participation des citoyens à la planification dépend à la fois des pouvoirs publics et de l'intérêt du public. La remarque fondamentale qui en ressortait est que l'idéal serait de voir les citoyens participer à toutes les phases de la planification, de l'élaboration, de l'application et du suivi des projets de développement. Car, « chaque communauté territoriale connaît mieux que quiconque ses propres réalités, possède son propre savoir-faire et a les moyens d'évaluer ses capacités de support écologique dans le respect de sa dynamique sociospatiale singulière et de ses valeurs »⁵⁷.

Ce qui suppose l'implication des collectivités locales tant au niveau de la gestion des ressources locales, dont elles connaissent mieux les potentialités et les limites, que de la gestion de l'ensemble de services publics qui peuvent être administrés localement.

La participation et la mobilisation des citoyens et des communautés à la gestion et à la conservation environnementale étant de plus en plus reconnues comme une clé de succès, voire un fondement de développement viable (CNUED, 1993), il convient alors d'associer l'ensemble de la communauté à la planification, à la décision et à la cogestion intégrée de leur territoire de vie.

Selon Gagnon et Fortin (1999), une meilleure participation des communautés locales est souvent une condition préalable à l'amélioration des processus car c'est dans la mesure où les membres de la communauté croient au potentiel présent et futur de leur milieu qu'ils collaborent à son développement.

Au cours des années 90 et ce jusqu'à nos jours, différents auteurs et organisations (CNUED, l'OCDE, le PNUD, la FAO, etc.) assurent le relais en continuant mettre en exergue l'importance accrue de la participation du public dans le processus de développement des communautés locales.

⁵⁷ (GAGNON : 1994-1995).

Dans son exercice, les collectivités territoriales, municipalités en tête, ont un rôle fondamental à jouer. En outre, en gardant un rôle essentiel, les élus et les leaders locaux doivent contribuer à animer la dynamique en s'appuyant sur des mécanismes permettant de dégager des consensus ou des contrats collectifs sur des objectifs de développement territorial retenus par l'ensemble de la communauté.

En définitive, la participation du public est une stratégie centrale d'apprentissage collectif visant à accroître les capacités de développement des communautés.

Autre enjeux de la gouvernance et du développement :

3.2- L'Amélioration du partenariat public /privé :

Le partenariat public-privé semble offrir une meilleure satisfaction du citoyen, un plus grand professionnalisme, et un service de meilleure qualité, il ne permet pas de réaliser pleinement les objectifs pour lesquels il a été conçu.

L'émergence d'un partenariat de type Public /Privé conduit à la multiplication de divers projets de développement local qui engendre pas la suite à des politiques locales de développement ce qui peut stimuler la croissance économique.

3.3- La coopération intercommunale :

Les enjeux de la coopération intercommunale vise à une réparation du pouvoir et en à une recomposition des territoires. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ceci implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercices et de légitimation du pouvoir local.

Les élus fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme des médiateurs capables d'élaborer une perception globale des enjeux en présence. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité.

Les responsabilités exercées au sein d'une coopération intercommunale jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des projets, d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes. Elle permet également d'avoir une meilleure gestion des ressources collectives en vue de la résolution

d'un problème productif inédit. Ainsi, la coopération se voit comme un moyen pour faire ressentir les potentialités de chaque territoire vers le sens du développement.

3.4- Articulation entre les différents niveaux territoriaux :

Afin d'assurer une cohérence globale de l'action publique et privée, une articulation entre ces différents niveaux est nécessaire, elle se concrétise notamment entre trois niveaux ; national, régional, et local. Il s'agit de combiner les efforts de l'ensemble des acteurs et particulièrement des différents niveaux. Cette association fait une force et anime le développement.

Le développement d'un contrat d'objectifs entre l'administration et l'autorité politique permettant d'assurer, dans le cadre d'un management participatif, le lien entre la gestion opérationnelle de l'organisation et les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés sur le plan politique nous semble constituer l'un des éléments essentiels de cette dynamique, en lien avec la modernisation des fonctions et principes de management.

L'évaluation de leur réalisation est une performance adéquate dans le fonctionnement de l'administration. Il convient également de préserver les droits et libertés individuels des citoyens contre les vellétés des autres citoyens éventuellement ligés en courants majoritaires, notamment sur des points culturels, philosophiques, religieux, ou plus généralement de choix de vie...

4 - Quels résultats pour le cas de Bejaia?

La wilaya de Bejaia, du nom antique « Bougie », située sur le littoral méditerranéen, est l'une des 48 wilayas que compte l'Algérie.

Depuis 1974, elle porte le numéro 06 du découpage administratif algérien, sa superficie s'étend sur 3 223,5 km², elle comprend 19 daïras et 52 communes.

Son territoire correspond aux territoires des communes qui la composent. Sa population s'élève à 954 550 habitants selon les données de la Direction de la programmation et de suivi budgétaire (DPSB) de la wilaya de Bejaia, 2015.

La question du développement du côté des collectivités communales passe par la mise en pratique de nombreuses compétences et prérogatives qui sont prévues par la loi, notamment en matière de transport et de développement urbains, d'aménagement des espaces de vie et de sauvegarde de l'environnement, d'amélioration en général de la qualité de vie des citoyens.

Avant d'exposer la contribution des communes au développement local de la wilaya de Bejaia, il est primordiale de définir la notion de territoire et sa perception sur les acteurs, afin de savoir si le développement local enclenche un dynamisme au niveau territoriale et si il repend à une amélioration dans le cadre de vie des citoyens.

Ainsi, sur cette partie, nous allons examiner la capacité des communes à valoriser les ressources de leurs territoires dans des projets de développement, et enfin, nous évoquerons la place de la gouvernance et sa relation avec le développement.

La notion du territoire et de sa perception par l'acteur « commune » de Bejaia :

La notion de territoire est perçue par les collectivités communales de Bejaia comme « un espace physique délimité administrativement, construit par les acteurs qui le composent et qui sont en interrelation »⁵⁸.

Selon cette enquête, les acteurs qui interviennent dans la construction des territoires des communes sont à savoir, l'État central, les entreprises, les associations, la société civile et les collectivités territoriales.

En effet, les acteurs locaux représentent une carte maitresse dans le processus de développement territoriale, du fait de la mise en valeur des forces particulières et distinctes d'une localité mais aussi ils permettent de valoriser le potentiel des acteurs qu'elle regroupe.

A travers la valorisation de diverses ressources qui entourent le territoire, on peut déduire que celui-ci ne peut être sans conséquences et constitue sans aucun doute, un élément probant pour le développement .comme la souligné l'Organisation de coopération et de développement économiques en 1990 et cite par Prévost en 2001 « une communauté d'acteurs publics et privés, offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement »⁵⁹.

D'ores et déjà, on peut déduire que les ressources engagées influent sur le sort du développement local.

Nous allons passer à présent, à la décortication des actions des collectivités communales qui ont stimulés et participés à la dynamisation de leurs territoires par une mobilisation et la valorisation des ressources locales.

La participation de la commune dans la valorisation des ressources locales :

Considérées comme un levier du développement territorial, On ne peut se lancer de la construction territoriale ou de développement local sans prendre en considération les ressources locales. Selon Lévy et Lussault (2003) la ressources se définie comme une réalité entrant dans un

⁵⁸ D'après le recueil des données de l'enquête de terrain auprès des présidents et des élus des communes, Bejaia, 2015 *Économie et Solidarités*, volume 44, numéro 1-2, 2014.

⁵⁹ (OCDE, 1990, cité par Prévost, 2001, p. 17-18).

processus de production et qui est incorporée dans le résultat de celui-ci, c'est-à-dire comme un moyen qui sert à satisfaire les besoins et à créer de la richesse.

Dans le cas de notre étude, nous avons observés une diversité des ressources locales

Tous d'abord, la wilaya de Bejaia jouie d'une multitude de ressources, on cite ;

➤ **Ressource d'ordre naturel;**

- un potentiel touristique attrayant tel que le tourisme de montagne, tourisme balnéaire sur un littoral d'une longueur de 100 km et une présence de stations thermales.

- un potentiel hydrique ; barrages hydrauliques en plus d'autres eaux non encore exploitées ainsi que de rivières et d'eaux souterraines.

- un potentiel en agriculture ; terres agricoles fertiles, arboriculture, élevage.

➤ **Ressources d'ordre patrimonial ;**

- un potentiel patrimoniales ; notamment l'artisanat (tapisserie et poterie) ainsi que de produits du tiroir (les olives, la figue de barbarie, les câpres et le caroubier, etc.)

➤ **Ressources d'ordre humain ;**

- jeunesse diplômée, sportifs de haut niveau,

➤ **Ressource d'ordre historique ;** site archéologique...

➤ **Ressources financières colossales ;** résultant de divers exploitation des autres ressources, usines importants....

Ces différentes ressources nous démente clairement la capacité du territoire à offrir une multitude de biens ou de services spécifiques, qui aboutiraient, de ce fait, à la construction de la rente territoriale

Cependant, Malgré cette large gamme de ressources diversifiées que recèlent les territoires des communes de Bejaia, celui-ci a été largement sous-estimé. Les communes restent réserver sur la construction de projets de développement locale à partir des ressources territoriales existantes, a l'instar de quelques pratiques de mobilisation et d'exploitation de ces ressources en pu être mise en œuvre.

En outre, l'absence d'une vision d'action sur le local et de promotion de projets d'envergure étouffe les territoires des communes dans des travaux de routine tel que de petits projets : écoles, centres culturels, sportifs...et ainsi, augmente de plus en plus leur dépendance aux dotations de l'État.

Par ailleurs, l'ignorance des spécificités locales dans les investissements publics qui cherchent plutôt à satisfaire les exigences de la planification nationale centralisée et, l'insuffisance des

ressources financières des communes font de ces collectivités communales des subalternes de l'État.

Dans le contexte Algérien, l'état est considéré comme le principal acteur du développement local, alors que les territoires locaux sont vus comme de simples supports d'activités économiques.

Une meilleure valorisation des ressources locales et une prise en charge efficace des initiatives locales, ajouté à cela la reconnaissance du savoir faire locale, permettrait aux collectivités communales d'en tirer profit et de créer des avantages compétitifs, de développer des labels spécifiques et de créer une image territoriale plus valorisante. Ainsi, le passage de la construction territoriale par un développement du territoire, fait toute la différence, l'astuce est de faire ce que le voisin ne sait pas faire, ce qui est spécifique à son territoire comme la déclaré Pecqueur en 2002.

En somme, les ressources tiennent en effet une place fondamentale dans le processus de développement local. Leur connaissance, leur valorisation et leur spécification par la coordination des acteurs sont à l'origine de l'émergence du territoire.

Dans notre cas d'étude, la question des ressources comme condition au développement ne se pose plus, nous avons prouvés que les communes de Bejaia n'on manque pas, cependant, la wilaya de Bejaia souffre toujours d'une l'incapacité de faire émerger des dynamiques par les ressources locales, ce qui nous amènent à nous interroger sur le mode de gouvernance de leurs territoires.

La gouvernance locale et la gestion du développement local par les communes de Bejaia :

Comme nous l'avons déjà expliqué dans le premier et troisième chapitre, la coordination de tous les acteurs est l'une des principales conditions pour que le territoire émerge et se construise, sans cette condition le territoire est voué à rester un espace passif qui subit les évolutions et les contraintes de son environnement extérieur.

D'après, Leloup, Moyart et Pecqueur (2005) cette coordination des acteurs est qualifiée de « gouvernance locale », qui résulte de la confrontation de deux mouvements : émergence d'initiatives locales et désengagement progressif de l'État permettant d'intensifier, de ce fait, les prérogatives des acteurs locaux. Selon ces auteurs, elle consiste à une coordination multiscalair des acteurs privés et publics autour d'un projet en vue de résoudre un problème de développement et non pas un gouvernement au sens d'une organisation politique qui administre un territoire.

Au cours du troisième chapitre, nous avons révélés, les insuffisances relatives à la gouvernance et à la décentralisation en Algérie, tel que ; la faible coordination entre différents acteurs, le manque d'implication des collectivités locales dans la construction de leurs territoires

et des nombreuses pressions que subissent les collectivités émanant de la hiérarchie, nous avons évoqué aussi, diverses autres défaillances et dysfonctionnements multiples qui sont imputables à de nombreuses et qui freinant le rôle des communes dans le développement de leurs territoires, cependant, la structure de l'État demeure très centralisée en Algérie.

D'après une enquête menée par Samir MEDKOUR⁶⁰ en 2016 dans la wilaya de Bejaia, illustre les différents projets de développement qui ont été bloqués et les motifs de leurs blocages.

Son étude nous démontre que 46,15% des projets sont bloqués en raison de l'absence de la concertation et de l'implication des acteurs dans la prise de décision, ce qu'on traduit par une défaillance des mécanismes de gouvernance par manque de communication des collectivités locales et l'absence d'une réglementation concrétisant le concept de gouvernance participative, porte fortement atteinte à la participation des citoyens dans la prise de décision⁶¹.

D'une autre part, l'étude démontre également, que 26.92 % des projets bloqués sont dus à la non coordination, et surtout 15,38% des projets, sont bloqués en raison du problème de la centralisation de la décision, ce qui démontre les failles de la gouvernance au niveau locale et absence d'un pouvoir décisionnel important accordé aux élus locaux

Par ailleurs, les manques liés aux financements des projets est de 11.55 %, malgré que ce taux apparaît être le plus faible, il reste néanmoins, très important du fait, de l'infime nombre de projets qui arrivent à franchir toutes les difficultés liés à la bureaucratie et autres obstacles de non implication.

En résumé, l'inefficacité des mécanismes de gouvernance, faisant en sorte que les procédures bureaucratiques algériennes rendent toutes actions des acteurs longues et complexes, la conséquence de cette pratique influa négativement sur le développement et décourage en quelque sorte les porteurs de projets de développement et d'innovation prometteurs pour la région.

⁶⁰ MEDKOUR Samir .(2016) , « Gouvernance et développement territorial : analyse des freins aux projets de développement de la wilaya de Bejaia » , Université de Abderrahmane MIRA Bejaia .

⁶¹D'après le président de l'association Amis de la culture, Algérie.

Tableau N° 05 : Synthèse des projets bloqués et leurs motifs par secteur dans la wilaya de Bejaia.

Source : Mémoire Samir MEDKOUR 2016, Gouvernance et développement territorial : analyse des freins aux projets de développement de la wilaya de Bejaia.

Secteur	Motif de blocage	Nombre de projet
Transport	Absence de décentralisation	
	Absence de coordination entre les acteurs	
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	01
	Manque de foncier	
	Problème de financement	01
	Total du secteur	02
Santé	Absence de décentralisation	02
	Absence de coordination entre les acteurs	
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	Total du secteur	02
Tourisme	Absence de décentralisation	
	Absence de coordination entre les acteurs	03
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	04
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	Total du secteur	07
Energie	Absence de décentralisation 01	01
	Absence de coordination entre les acteurs 01	01
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	01
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	Total du secteur	03
Jeunesse et sport	Absence de décentralisation	01
	Absence de coordination entre les acteurs	
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	Total du secteur	01
Environnement	Absence de décentralisation	
	Absence de coordination entre les acteurs	01
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	01
	Manque de foncier	
	Problème de financement	
	Total du secteur	02
BTP	Absence de décentralisation	
	Absence de Coordination entre les acteurs	02
	Absence de concertation et d'implication des acteurs	05
	Manque de foncier 01	01
	Problème de financement 01	01
	Total du secteur	09
Total de tous les secteurs		26

D'après une autre étude, cette fois-ci de Essaid (2002), stipule que ; le non-aboutissement des processus de réforme de l'administration territoriale, engagés au début des années 1990 peut être expliqué par deux considérations essentielles ; la premier est le maintien de la part de

l'administration locale de pratiques autoritaires relevant du socialisme bureaucratique et, la second est le manque de confiance et la méfiance de la part du pouvoir central à l'égard des capacités des instances locales.

Loin des actions d'aménagement du territoire et de la réalisation de projets d'envergure pour le développement local « tache de l'Etat », l'absence d'une vision stratégique d'ensemble et de la faible aptitude managériale de la part des communes conduit ces dernières à souffrir d'une insuffisance de ressource pour mener à bien les missions de gestion de la collectivité et de maintien de l'ordre et de l'organisation dans la société . Par ailleurs, le manque de ressource traduit un manque de moyens d'intervention des communes ,ce qui implique une dépendance financière constante à l'État, de plus , leurs maigres ressources propres, n'ouvrent la voie qu'à quelques réalisations de bases sans, effet réel sur le développement du territoire, (la réalisation des centres de santés, assainissement, eau, électrification....) ,se qui a accru le manque de moyens d'intervention, mettant ainsi les communes dans une altération de gestion et n'arrive pas à dépasser ce cap pour se lancer réellement dans l'entreprise du développement proprement dit.

La faible contribution des communes à l'émergence de dynamiques économiques issues de leurs propres territoires est contrainte par les nombreuses missions qu'elles sont dans l'obligation d'assumer. De multiples actions définies dans le cadre du code communal les amènent à assurer des prestations au bénéfice de la population et à exercer des prérogatives de puissance publique avec un pouvoir de réglementation et de police. La commune est considérée, de ce fait, comme le principal facteur d'accomplissement d'une multitude d'attributions variées et complexes (programmes d'équipement, organisation de la vie sociale...). Cette surcharge de missions entraîne des contraintes d'organisation et de fonctionnement du côté des communes.

En outre, la non-spécialisation des prestataires de services, le manque de vision managériale et leur surcharge engendrent des retards de plus en plus importants, provoquant des actions sans vision stratégique et affaiblissant la modeste assistance des services techniques que la commune doit fournir .

Une meilleure adéquation entre la politique de décentralisation et son application est de rigueur, la mise en place d'une conception stratégique et l'amélioration des capacités managériales des collectivités communales exige la présence de dirigeants compétents et aptes à réaliser tous types de taches relatives à la mission qui leurs étés conférées. Parallèlement le bon choix des élus doit ce faire par les compétences qu'ils possèdent afin d'accomplir efficacement leurs missions, la revalorisation de la fonction communale passe par la qualification de ces agents.

Selon une enquête menée par Kahina MOUSSAOUI et Khelloudja ARABI, dans la wilaya de Bejaia 2014 révèle ; que sur les vingt communes constituant un échantillon, sept seulement sont dirigées par des élus qui sont diplômés. Le niveau du reste des élus laisse à désirer.

En somme, le manque de connaissances techniques, et l'incompétence des dirigeants et des services des communes, ajoutant, la faiblesse des prérogatives qui leur sont accordées, font diminuer le rôle de la commune. Et pourtant celle-ci devrait être comme le pilier du processus de développement des territoires des collectivités locales.

En définitive, il est nécessaire de mettre en selle la volonté des acteurs locaux et des collectivités territoriales des communes de Bejaia, à s'impliquer d'une manière, sérieuse et efficace, dans la valorisation de leurs territoires, et instaurer un cadre dynamique de relations productrices à la fois d'actions et de projets générateurs de nouvelles ressources et de richesses. Car, ils sont les seules qui peuvent changer l'ordre des choses et atteindre les objectifs souhaités du développement local.

Conclusion

En dépit des efforts déployés par l'État Algérien dans sa démarche de promouvoir le développement, diverses lacunes tant économiques qu'institutionnelles font obstacles à la mise en place d'une stratégie de développement satisfaisante.

Bien que les codes des collectivités locales algériennes contiennent le plan de développement local adopté par les assemblées élues, néanmoins, il apparaît que l'ensemble des décisions qui traitent sur l'investissement ainsi que les actions sensibles au territoire local sont entrepris par le gouvernement central.

La problématique de financement ajoutant à cela un manque flagrant d'encadrement des collectivités territoriales freinant ces collectivités dans le développement des politiques particulières de développement local et territorial.

Il est important de soulignée les relations entre les acteurs locaux, qui doit être encouragé en Algérie car la coordination des différents acteurs peut jouer un rôle positif sur le plan territoriale

Et enfin, la question d'approfondir davantage le processus de la décentralisation reste de rigueur, une bonne gestion des ressources locales et la prise de décision dans le temps opportun reste mieux mener au niveau local qu'au niveau central.

CONCLUSION

GÉNÉRALE

Conclusion générale

Les qualificatifs accolés au terme de gouvernance, qu'il s'agisse de gouvernance locale, urbaine, territoriale ou mondiale, affichent la volonté d'associer au terme de gouvernance une dimension spatiale. Cette spécificité n'est pas dissociée des précédents facteurs identifiés puisque la gouvernance renvoie à l'exercice du pouvoir et à la recherche de consensus entre différents types d'acteurs intervenant au niveau d'un territoire particulier. La gouvernance, que nous avons comparée à l'« art de gouverner » chez Foucault, porte certes sur les « rapports des hommes avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les coutumes, les habitudes », mais « aussi avec le territoire ».

Le développement territorial et la gouvernance locale fonctionneraient mieux si les acteurs prenaient en charge toutes les modalités qui sous entendent un développement décentralisé et le volontarisme qui aurait dû en être le levier.

La gouvernance locale comme aspect de développement territorial ne trouve sa pertinence que dans la volonté affichée par l'Etat central de rendre aux citoyens la possibilité de prendre leurs décisions de manière autonome et de gérer leur propre destin. Elle est importante dans la conduite de projets, dans la mesure où elle permet le développement d'un partenariat et d'une coopération entre les acteurs dans l'optique de créer une dynamique collective de développement.

Nous arrivons à terme de notre travail, notre recherche a démontré que le territoire est considéré comme le lieu favori pour l'élaboration des processus de développement et d'innovation et devient alors l'une des composantes permanentes du développement économique. Notre exploration théorique nous a permis de cerner les fondements de base d'un mécanisme de gouvernance et d'approfondir cette notion à un niveau local, mais aussi de mettre l'accent sur les diverses relations des acteurs du territoire entre eux.

A l'analyse des diverses études, Nous avons identifié les différents obstacles qui entravent la dynamique de développement dans la wilaya de Bejaia.

Les résultats de notre recherche font ressortir ;

- Le non respect des bases fondamentales de la gouvernance,
- Absence totale de coordination entre acteurs du même territoire, ignorance des spécificités locales dans les investissements publique,
- Mauvaise allocation des ressources territoriales et le manque de connaissances techniques, et l'incompétence des dirigeants et des services des communes,

- La décentralisation reste seulement un écho théorique, elle est quasi inexistante dans la pratique. l'acteur public représenté par les administrations déconcentrées de l'Etat, exerce une dominance et de rapport de force, l'Etat détient toujours le monopole, ce qui rend la gouvernance médiocre ou tend vers l'inexistence, ainsi les autres acteurs se trouvent généralement évincés du processus de prise de décision et négligeant les bien être du citoyen pour le quels ils sont embauché.

Afin d'y remédié à cette situation, des changements doivent être opérés vers le sens de la bonne gouvernance locale, permettant ainsi, l'amélioration de l'image de la commune en réduisant au mieux les différentes faiblesses qui freinent l'existence des synergies entre les différents intervenants.

- Pour l'Etat :

-Aller vers le sens d'une vraie décentralisation, donner plus de liberté et de prérogatives aux élus locaux notamment une autonomie financière ;

- Elargir les champs de compétences de la commune avec une définition plus précise des charges pour bien gérer les affaires de la Commune ;
- S'inscrire dans une logique de facilitation, d'assistance et de renforcement des capacités des exécutifs locaux ;
- Prendre des initiatives institutionnelles pour promouvoir la coopération des acteurs locaux et non favoriser l'existence de conflits entre acteurs ;
- La formation des élus locaux à la gestion des affaires publiques, la concertation et l'implication des citoyens et le mouvement associatif concernant les projets de développement et bien évidemment une meilleure coordination entre eux.

- Pour la société civile,

- Aller vers une plus grande structuration des organisations de base à l'image des associations, des comités de village « volontarisme » ;
- Se positionner dans la prise de décisions dans les projets de développement pour réclamer leur besoins et de valoriser les ressources locales, de sensibiliser les habitants par des campagnes pour contribuer au mieux à l'amélioration du bien-être social.

- Pour les Collectivités territoriales :

- Renforcer ses ressources humaines par un recrutement de personnels qualifiés dans différents domaines de la gestion urbaine et municipale et de développer ses capacités (financière, de contrôle et d'aménagement) pour coordonner l'intervention des financements extérieurs sur son territoire en leur offrant une vision cohérente et hiérarchisée des enjeux qui le caractérisent ;

- Développer le partenariat avec le secteur privé pourvoyeur de richesses ;
- Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation qui permette de renseigner sur l'évolution des dynamiques et les opportunités de développement qui s'offrent à la ville ;
- Mieux cerner les impacts et les bénéfices du projet pour la commune.

Il doit y avoir en même temps une stratégie locale, régionale, nationale, mondiale par ce que les espaces de développement s'emboîtent. Le développement territorial et sa réalisation sont donc une affaire de volonté collective et d'efficacité des systèmes de gouvernance. Dans un monde qui se globalise rapidement, nous avons besoin de systèmes de gouvernance à tous les niveaux : global, national, régional et local. Ainsi, à l'échelle des Nations, Une gouvernance qui se révèle comme un facteur immatériel incontournable dans la dynamique de renforcement des capacités de développement approprié, le développement territorial doit être axé sur les aspirations profondes des populations concernées et viser la durabilité, la viabilité, l'équité et la justice sociale.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE**Ouvrage ;**

- ABDELMALKI Lahcen et COURLET Claude. (1996), *les nouvelles logiques du développement, globalisation versus localisation*, Paris, le Harmattan.
- ARHAB B. (2004), *La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le Développement*, dans FERGUENE Améziiane (Ed) (2004), *Gouvernance locale et Développement territorial : le cas des pays du sud*, l'Harmattan, Paris, PP.163-173.
- ARABI- MEGHARBI Khelloudja. (2009), *politique publique et développement locale dans la région de Bejaia : A la recherche d'une gouvernance territoriale*. Dans MAZOUAGHI M. (sous la direction de). (2009), *les localisations industrielles au Maghreb : attractivité, agglomération et territoires*, édition KARTHALA (paris) et IRMC (Tunis), pp. 233-260.
- BAUDELLE Guy, GUY Catherine, MERENNE-SCHOMAKHER Bernadette. (2011) , *le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débat*, Rennes.
- BERTRAND N, MOQUAY P. (2004), *la gouvernance locale, un retour à la Proximité*, Economie Rurale, N°280, mars-avril 2004, pp, 101-102.
- CAMPAFNE Pierre et PECQUEUR Bernard. (2014), *Le développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation*, édition Charles Léopold Mayer.
- CARLIER B., RUPRICH R. & LEVRAULT B. (1996), *Initiation aux finances locales* , Edition Berger Levrault, p. 29.
- COLLETIS Gabriel, GILLY Jean-Pierre, LEROUX Isabelle, PECQUEUR Bernard, PERRAT Jacques, RYCHEN Frédéric, et ZIMMERMANN Jean-Benoît, *Construction territoriale et dynamiques productives*, p.14
- COURLET C. FERGUENE A. (2004), *Introduction : gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques*, FERGUENE Améziiane (Ed)(2004), *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud*, l'harmattan, Paris, pp. 11-23.
- DERYCKE .PH et GILBERT .G. (1988), *Economie publique locale*, éd. Economica, p.38.
- LELOUP.F et al. (2005), *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?*, in Géographie, économie, société 4/2005 (Volume 7), pp. 321-332.
- TESSAN.F, *Développement local : principes et outil*, p.1/22.
- GONTAS & HELLOU Samira.(2008), *l'Autonomie financière des collectivités locales et le développement territorial: une approche comparative entre l'Algérie et la France*. P13.
- Gagnon : 1994-1995

- GOUTTEBEL Jean-Yves.(2010), *Le consultant et le développement territorial*, Economica, Paris.
- GOUTTEBEL. J. Y. (2003), *Stratégies de développement territorial*, 2ème Edition Economica, Paris.
- GRUBER. A. (1996), *La décentralisation et les instances administratives*, 2eme Ed Armand colin, paris, P18.
- GRAZ J.-C. (2004), *La gouvernance de la mondialisation*, La Découverte, collection Repères, Paris, 122p.
- Guide de l'utilisateur pour mesurer la gouvernance locale, UNDP Oslo Governance Centre, n°0650 Oslo Norvège.
- GOUDIN J-P. (2002), *Pourquoi la gouvernance?*, la bibliothèque du citoyen, Presses de sciences Po, Paris, p. 33.
- Ibid., p. 259-260.
- JOSHI Anuradha et SCHULTZE-KRAFT Markus.(2014) , *Localising Governance: An Outlook on Research and Policy*, IDS Bulletin, vol. 45, n° 5 ,p. 5, disponible à https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7341/IDSB_45_5_10.1111-1759-5436.12099.pdf?sequence=1 .
- JOBERT B. (dir.) (1994), *Le tournant néo-libéral en Europe: idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Coll. Logiques politiques, l'Harmattan, Paris, 328p.
- BOUEF J. I. et MAGNAN.M. (2005), *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, édition VIE POLITIQUE, p. 38.
- LE GALES P. (2003), *Le retour des villes européennes*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 486p. [16]
- LE GALES Patrick. (2006), *Gouvernement et gouvernance des territoires*, La - PECQUEUR Bernard. (1989), *Le développement local*, Ed Alternatives économiques.
- Lorrain D. (1998) : op. cit.
- LAJUGIE Joseph. (1985), Avant-propos, *Décentralisation et aménagement du territoire. In: Annuaire des collectivités locales*. Tome 5, pp. 1-7 », Doyen honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Bordeaux Directeur-fondateur de P.I.E.R.S.O.
- WEBER Max. (1921), *Économie et société, trad. française*, Paris, Plon, 1970. p. 97.
- MILOHIN Dedegnon . (2009), *La gouvernance locale, projet de développement locale, commission régionale PACA*, Marseille, France.
- DE SERRES.O. (2001), *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Actes Sud, coll. « Thésaurus ».

- PECQUEUR, B. (2001), *Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire*. Géographie, économie, Société, 3(2), p.229-245.
- PECQUEUR.B. (2000), *Le développement local*, Syros, 2^e édition revue et augmentée.
- PECQUEUR.B, ZIMMERMANN Jean-Benoît. (2004), *Economie de proximité*, édition Lavoisier, Paris,p. 196-197.
- LACOMBE P. (2002), *L'Agriculture à la recherche de ses futurs*, éditions de l'Aube-Datar.
- ROUDIE. P. (2006-2007), *Le terroir, mythe(s) ou réalité(s) ?*, in DURBIANO.C et MOUSTIER.P (dir.), Actes du colloque « *Terroirs, caractérisations, développement territorial et gouvernance* », Aix-en-Provence, p. 15-18.
- PAPILLON. J.C et LEDUFF .R. (1998), *Gestion publique*, Edition Vuibert, Paris, p. 69.
- TORRE A. (2015), *Théorie du développement territorial*, Géographie, Économie, Société, 17, 273-288.
- TORRE A., BEURET J.E. (2012), *Proximités territoriales. Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations*, Economica - Anthropos, Paris, 105p.
- TORRE A., VOLLET D. (2016), *Partenariats pour le développement territorial*, Éditions Quæ , Collection Update Sciences & technologies, 256 p.
- TORRE A., WALLET F. (2013), *Les enjeux du développement régional et territorial en zones rurales*, L'Harmattan, Collection Administration, aménagement du territoire, 274 p.
- WEBER .L. (1997) , *l'Etat acteur économique*, éd. Economica, 3^{ème} éd.
- WEIGEL J-Y & DAHOU Tarik.(2003), *La gouvernance locale et ses impasses*, p 141 à 166.
- Communications, Revue, Article**
- AHMED ZAID M., & ali. (2006), « La décentralisation au service du développement local », Document laboratoire REDYL.
- AHMED ZAID Malika, (2007) « Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; *Revue campus N° 5*.
- AHMED ZAID Malika. (2008), Note de lecture pour la Revue « *Espaces et Sociétés* » de l'ouvrage de Nadir BOUMAZA et al, *Villes réelles, villes projetées. Villes maghrébines en fabrication*, Maisonneuve & Larouse, Paris, 2006, 694 p. (Publication on line et version papier, plate-forme Cairn, portail des revues en sciences sociales), juin.
- AHMED ZAID Malika., (2011), « Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », *Rapport pour Conseil national Economique et Social*, Alger, 181 p.

- BERTRAND.N & GORGEU.Y, (2001), « intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale», les 3 journées de la proximité nouvelles croissances de territoire, Paris, p.18.
- BEAUREGARD Claude et CARASSUS David, (2009). « Les mécanismes de gouvernance publique locale : une comparaison à l'échelle internationale », projet de communication volume 7, université du Québec, p 4.
- BELMIHOUB. M. C. (2001), « La gouvernance et le rôle économique et social de l'état : entre exigences et résistances », *Revue Idana de L'ENA*, volume11, N°1, 2001, Alger, P15.
- BALOGUN J, HUFF A.S, JOHNSON P, (2003): « Three responses to the methodological Challenges of Studying Strategizing », *Journal of Management Studies*, Volume 40 N°1.
- BOUTALEB Kouider. (2012), « La problématique de la gouvernance locale : le cas de l'Algérie vu à travers les éléments synthétisés d'une enquête auprès des parties prenantes »in *Revue économie et Management*, N°11.
- BRENNAN G et BUCHANNAN M. (1986), « The reasons of rules : conditional political economy, cambridge » cité par Foiry (J.P) (1997) « Analyse économique de la décision publique », édition Hachette.
- BECCATINI G (1992), « Le district marshallien : une notion socio-économique », dans BENKO George et LIEPETZ Alain (sous la direction de). (1992), « les régions qui gagnent, district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique », Ed. Presses universitaires de France (PUF), Paris, PP. 36-37.
- BOUEF J. L & MAGNAN.M, « les collectivités territoriales et la décentralisation »,P 25.
- COLLETIS G et PECQUEUR Bernard (1993), « intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives », *Revue d'économie régionale et urbaine*, N° 3, pp 490-507.
- COURLET C, (AVRIL 2012), « De la compétitivité des territoires », séminaire Université de Yaoundé II-SOA.
- CERTU,(2000),«La concertation en aménagement:éléments méthodologiques»,dossier n°104
- CARON.A & A.TORRE. (2006), « Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité », Développement durable et territoires, Dossier 7, <http://developpementdurable.revues.org/2641>.
- CASABIANCA .F, SYLVANDER.B, NOËL.Y, BERANGER.C, COULON J.-B et RONSIN F. (2005), « Terroir et typicité : deux concepts-clés des appellations d'origine contrôlée. Essai de définitions scientifiques et opérationnelles », communication au symposium international Territoires et enjeux du développement régional, Lyon, PS DR.

- ENA – Centre de documentation, (juin 2018), « L'aménagement du territoire ».
- FERGUENE Améziane, COISSARD Stévën, (2010), « Institutions, gouvernance et développement », *Les Cahiers du CREAD n°91*.
- FERGUENE A et BANAT R. (2009), « Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en Syrie », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* N°4, pp.684- 685.
- GAUDIN Jean-Pierre. (2002), « Pourquoi la gouvernance ? », *Presses de la FNSP ?coll. la bibliothèque du citoyens*. Paris. P37.P43, P69.
- GUY Lévêque , CEP de Florac. (2010), « Les méthodes de diagnostic territorial », in *L'enseignement agricole partenaire des territoires : un guide pour l'action*.
- Grands thèmes des finances locales.(1988) , Edition Economica , Paris, PP543-599.
- HEMSON. D, CARTER.J et KARURI-SEBINA.G. (2009), « Service Delivery as a Measure of Change: State Capacity and Development », Dans *State of the Nation: South Africa 2008*, édité par P. M. KAGWANJA et K. KONDLO, Le Cap: *HSRC Press*.
- HADDAD Mouhammed (2013) , « développement local et gouvernance territoriale : enjeux et perspectives post-révolution », *Journal of Academic Finance (J.A.F)* Vol 1.
- J.F et W.S, cites par BELATTAF.M et IDIR. A. (2006), « Le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques », communication au colloque international:« Articulation Espace-local-Espace mondial », Université A.MIRA Bejaia, laboratoire Recherche & Développement.
- KHERRDJEMIL.B (1999), « territoire, mondialisation et redéveloppement », In *Revue d'économie régionale et urbaine (RERU)*, N°2, p.271.
- LARDON Sylvie, PIVETEAU Vincent et LAURENT Lelli, (2005),« Le diagnostic des territoires », in *revue Géocarrefour* vol. 80/2.
- LELOUP Fabienne, MOYRT Laurence, PECQUEUR Bernard (2003), « le développement local en Afrique de l'ouest : Quelle(s) réalité(s) possible(s) ? », in *Revue monde en développement* Vol.31-n 124.
- LITVACK.J, file://D:/L.A, « la décentralisation des finances locale/qu'est-ce que la décentralisation in la banque mondiale », HTM PP1-5.
- MOUSSAOUI Kahina and ARABI Khelloudja, « Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia », *Revue Économie et Solidarités*, volume 44, numéro 1-2, 2014.
- MAITRE Alexandre, (Fév. 2010),« Comprendre la gouvernance et ses enjeux », *Revue gouvernance* N°845 mouvement communal .
- OCDE. (1990), cité par Prévost, 2001, p. 17-18

- OCDE. (2014), *Comment va la vie?*, OCDE, Paris, 240 p.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre. (novembre 2009), « Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest », *APPP Working Paper 4*, disponible à www.institutions-africa.org/filestream/20110208-appp-working-paper-4-the-eight-modes-of-local-governance-in-west-africa-olivier-de-sardan-nov-2009.
- PNUD. (2016), « Local Governance in Fragile and Conflict-Affected Settings: Building a Resilient Foundation for Peace and Development», p. 3.
- PEEMANS (J.-Ph.), (2008) , « Territoire, développement et mondialisation. Points de vue du sud », éd. Syllepse, coll. Alternative sud.
- PARRA Constanza et Frank Moulaert . (Mai 2011), « La nature de la durabilité sociale : vers une lecture socioculturelle du développement territorial durable », *Revue Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 2 | Culture et développement durable: vers quel ordre social?.
- PREVOST. G. (2001) , Introduction à l'étude du concept de gouvernance, *Revue Idara de L'ENA*, volume11, numéro1, ALGER, P51.
- Projet de recherche DATAR, (Avril 2001 – Février 2004) : « Méthodologie pour le diagnostic de territoire », Réalisé en collaboration avec l'ENITAC Clermont-Ferrand, le CRENAM (Université de St Etienne), le CEMAGREF (UMR 3S Montpellier), l'ENS Lettres et Sciences Humaines (Lyon), GEODE (Université de Toulouse le Mirail), l'ENFA Toulouse et le CEP de Florac.
- RABIA.E. (2005), « L'intercommunalité un cadre institutionnel pour impulser la dynamique du développement local», *In revue Profils*, N° 05, pp. 33-35.
- SAHLI Zoubir. (1985) , «l'expérience algérienne en matière du développement locale : les PCD», *Revue Économie rurale*. N°166, 1985.
- STOKER G, « cinq proposition pour une théorie de la gouvernance » in *Revue internationale des sciences sociales*, N°155, UNESCO.

Thèses, mémoires, Rapport et document de travail :

- A.L NAIT CHABANE. (2010), « Gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaïa », Mémoire de magistère, Université de Abderrahmane MIRA Bejaia.
- AIT ATMANE Foudil. (2017), « La contribution des collectivités locales au développement local: cas de la commune de SEMAOUN », Université de Abderrahmane MIRA Bejaia.
- AYEVA Tchabagnan. (2003), « Gouvernance locale et renforcement des capacités. Quelques pistes de réflexion pour un développement territorial durable des collectivités rurales », Université du Québec à Rimouski Sous la direction de Bruno JEAN.

- BOUMOULA Samir. (juin 2011), « décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie (approche par l'analyse de l'économie publique locale), thèse de doctorat en gestion de développement, Université de Abderrahmane MIRA Bejaia.
- BADRI Abdelmadjid. (2014-2015), « PME territoriaux et développement régionale en Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, faculté ses sciences économique et de gestion, Université de Boubaker Belkaid Tlemcen.
- BENABDERRAHMANE, Résumé cours Gouvernance locale, Master 1, Année Universitaire 2013- 2014.
- BESSON Isabelle. (2003), « la gouvernance territoriale », institue d'étude politique de Lyon , université de Lyon .
- BOURICHE RIADH, « La bonne gouvernance et la problématique des politiques économiques et de développement : le cas de l'Algérie », communication, Université M Cne.
- BOUTALEB KOUIDER « La problématique de la gouvernance d'entreprise en Algérie » université de Tlmcen. PDF.
- BONNER Frederick (2006), » Le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska », Université de Montréal.
- DELCAMP Alain , «La coopération intercommunale en Europe», association pour la recherche des collectivités territoriales en Europe (ARCOLE), institut d'études supérieur, d'Aix-en Provence, p.1/22.
- DEDEIRE M.(1997), Le Concept d'agriculture de terroir, thèse de doctorat de sciences économiques, Université de Montpellier 1,France.
- Djamel TELAJDIA (2016) : « Gouvernance des territoires et développement local. Cas de la wilaya d'Annaba (Extrême Nord-est Algérien). », Thèse de doctorat en Economie, Université Badji Mokhtar-Annaba.
- ECREMENT M.(1986),« Indépendance politique et libération économique:un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 »,Entreprise Algérienne de presse(Alger), Offre des Publications Universitaires(Alger) & Presses Universitaires de Grenoble(France), P. 160.
- GAUDIN Jean-Pierre. (1994), Les rapports : L'Afrique subsaharienne « de la crise à une croissance durable »; Governance and Development.(1989) , et Governance. *The world Bank perspective* (1992).
- HAMMOUCHI Sofiane, (2013) : « Gouvernance territoriale et développement local dans la wilaya de Bejaia : Quel état des lieux ? », Doctorant en Economie du Développement, Université de Abderrahmane MIRA Bejaia.

- IDER Besma. (2013), « Etat des lieux de la gouvernance territoriale et son apport sur le développement local ; cas de la commune d'Akbou », Université de A. MIRA Bejaia.
 - IAMRACHE Ferroudja. (2014), « Gouvernance et développement local : cas de la daïra d'azeffoun », Université de Abderrahmane MIRA Bejaia.
 - LOIC.P, cité par ZIANE Ali. M.O. (2001), « *Les finances publiques locales, analyse et perspective dans une économie en transition, cas de l'Algérie* », thèse de doctorat, Alger.
 - MEDKOUR Samir. (2016), « Gouvernance et développement territorial : analyse des freins aux projets de développement de la wilaya de Bejaia » Université A. Mira-Bejaia
 - PEYRACHE-GADEAU. V. (2002), « L'innovation en agriculture : contribution à la négociation de projets collectifs de développement », in B. Guesnier et A. Joyal (dir.), *Le Développement territorial, regards croisés sur la diversification et les stratégies*, université de Poitiers, ADICUEER, p. 249-272.
 - PAYE O. (2005), « la gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », *Etudes internationales*, vol. 36, n°1, 2005, pp. 13-40.
 - SEDDIKI Malika. (MARS 2013), « investissements publics et gouvernance en Algérie : quelle relation » les communications et colloque international sur « *évaluation des effets des programmes d'investissements public 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique* ».
 - TESSA Ahmed(2006), « La fiscalité : un instrument de financement du développement local », Université de Bejaia, Communication au colloque international : «Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et22 juin 2006, Université de Bejaia, Laboratoire Recherche et Développement, P. 77. P.81.
 - TESSON Frédéric. (2011), « le développement. Introduction au cours développement local L2-L3 » cours Université de paris 8.
- Textes législatifs et réglementaires :**
- Arrêté interministériel du 3 juillet 2013 fixant la composition et le fonctionnement de la commission de wilaya chargée de l'examen des demandes d'octroi de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives.
 - Décret exécutif n° 06-368 du 19 octobre 2006 fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi.
 - Art. 1 Constitution algérienne de 2008. P02.politique.
 - Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
 - Loi 90-08 du 04 juillet 1990 relative à la commune.
 - Loi N° 90-80 du 07 avril 1990 portant code communal.

- Loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations
- Loi n°90-09 du 07 avril 1990 portant code de wilaya.
- Ordonnance N°67-24 du janvier 1967 portant code communale. L'ordonnance N°67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal.
- L'ordonnance N° 69 – 38 du 28 mai 1969 portant code de la wilaya.
- Loi 81-09 du 04 juillet 1981 modifiant et complétant l'ordonnance 67-24 portant code communal.
- Loi du 12-07 du 21-02-2012 portants code de la wilaya.
- Article 17 de la constitution algérienne, Mars 2016.
- Article 1 et 2 du code communal.

Sites internet :

- www.a211.qc.ca/web/document/ayevea_gouvernance.pdf.
- www.institut-gouvernance.org/fr/.../fiche-synthese-15.html .
- beira-cfp.org/PAGE-ARTICULATIONgouv.11.html.
- www.droit-humain-France.org/download/file/fid/362.
- www.joradp.dz
- www.a211.qc.ca/web/document/ayeua-gouvernance.PDF Gaudin.
- www.elwatane.com
- www.Institut-gouvernance.org/FR/.../fiche.Synthèse-15RTML.
- www.algerieprofonde.net/.
- www.worldbank.org.
- www.wikipedia.org

Document officiels :

- Ministère de L'Aménagement du territoire et de l'Environnement(2004), « projet SNAT 2025 : Jeux des Acteurs et éléments de régulation », mission1, rapport5, ABI 21, P.3.
- Ministère des finances, Direction générale des impôts(2010), « Code des impôts directs et taxes assimilées », Alger, PP. 87-9
- Ministre de l'intérieure, des collectivités locales.
- La décentralisation et les collectivités locales, service de presse de l'Ambassade de France à Vienne –Autriche Mars 2011 ; p6.
- Développement locale : concept, stratégie et benchmarking ; ministère des PMEPI Algérie, septembre 2011.
- Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT), rapport « demain l'Algérie » tome I « l'Algérie aujourd'hui » 1994.

LISTE DES

TABLEAUX ET

DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX.	Page
Tableau N° 1 : Nomenclature des wilayas algériennes après le redécoupage Administratif de 1984	77
Tableau N° 2 : Nomenclature des wilayas algériennes après le redécoupage Administratif de 2008.....	78
Tableau N° 3 : Structure des ressources fiscales des collectivités locales (2015) impôts directs en Algérie.....	102
Tableau N° 4 : Structure des ressources fiscales des collectivités locales (2015) impôts indirects en Algérie.....	102
Tableau N° 5 : Synthèse des projets bloqués et leurs motifs par secteur (2016) pour la wilaya de Bejaia.....	119

LISTE DES FIGURES.

Figure N° 1 : Carte du découpage administrative de l'Algérie au fil du temps.....	51
Figure N° 2 : Carte du découpage administrative de la wilaya de BEJAIA 2008.....	54
Figure N° 3 : Organisation de la commune issue de la charte communale.....	54
Figure N° 4 : Schéma actuel de la gouvernance sectorielle centralisé en Algérie.....	62
Figure N° 5 : Evolution démographique en Algérie (1979-2018).....	62
Figure N° 6 : Structure des impôts et taxes en Algérie.....	69

Liste des abréviations

APC : Assemblée populaire Communale.

APW : Assemblée populaire de Wilaya.

BM : Banque Mondiale.

CGDR : Commissariat Général au Développement régional.

CID : Code des impôts Directs.

CNUCED : Conférence des nations unis sur le commerce et le développement.

CSGC : Caisse de solidarité et de garantie des Collectivités Locales.

DL : Développement Local.

FMI : Fond Monétaire International.

FOA: Fiber Optic Association.

IPE: Industries publiques économiques.

ISP : Impôt sur le patrimoine.

LFC : Loi de finance complémentaire.

NEG : Nouvelle Economie Géographique.

NO : Nationales Organisations.

OC : Organisations communautaires.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

ODS : Société de développement du Sud.

OMC : Organisation mondiale de commerce.

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement.

ONG : Organisation Non Gouvernementales.

OSC : organisations des sociétés civiles.

OTC : Développement de la Tunisie Centrale

PAS : Plans d'Ajustement Structurel.

PAW : plan d'aménagement de territoire de wilaya.

PCD : Plans Communaux de Développement.

PCSCE : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique.

PDL : Projets de Développement Local.

PIL : Programmes des industries locales.

POC : Pôles de compétitivité d'excellence

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PMI : Petites et Moyennes Industries.

PMU : Les plans communaux de modernisation urbaine.

PNUD : programme des nations unis pour le développement.

PS : Programmes spéciaux.

PSRE : Plan de Soutien à la Relance Economique.

R&D : Recherche Et Développement.

SDAAM : Schémas Directeurs d'Aménagement des Aires Métropolitaines.

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire.

SRAT : Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire.

TA : Taxe d'assainissement.

TANC : Taxe sur l'activité non-commerciale.

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle.

TF : Taxe foncières.

TGV : Train à Grande Vitesse.

TVA : taxe sur valeur ajoutée.

UICNR : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

UNESCO : Organisation des nations unis pour l'éducation, la science et la culture.

TABLES DES MATIERES

Page de garde	
Remerciement	
Dédicaces	
Table des matières	
Introduction	01
CHAPITRE I : Gouvernance locale : approche conceptuelle	05
Introduction du premier chapitre	05
SECTION 1 : Emergence, définitions et caractéristiques	05
1.1. Historique.....	05
1.2. Quelques définitions de la gouvernance	07
1.3. Les Caractéristiques de la gouvernance locale.....	11
1.4. Les composantes de la gouvernance locale.....	11
1.5. Typologie des gouvernances locales.....	12
SECTION 2 : Acteurs et évolution de la gouvernance locale « fondement théorique »	12
1. Les acteurs de la gouvernance	12
2. Fondements théoriques	14
3. L'évolution de la gouvernance locale	18
SECTION 3 : Rôle et impasse de la gouvernance locale	19
1. Les rôles de la gouvernance locale	19
2. La gouvernance locale et ses impasses.....	20
SECTION 4 : La Bonne Gouvernance	21
1. Les principes de la bonne gouvernance.....	22
2. Conditions pour la mise en œuvre de la gouvernance locale	23
Conclusion du premier chapitre.....	25
CHAPITRE II : Développement territorial : théories et pratiques	26
Introduction du deuxième chapitre	26
SECTION 1 : Emergence, définition et caractéristique	26
1. L'émergence du développement territorial	26
2. La formation historique du développement territorial	29
3. Comprendre le développement territorial	30
4. Définition du développement territorial	33
SECTION 2 : Section 2 : Théorie du développement territorial	34
1. Du développement régional au développement territorial	34

SECTION 3 : Les organisations du développement territorial.....	38
1. Le territoire, facteur et objet du développement.....	38
SECTION 4 : Territoires et développement.....	40
1. Développement des Territoires en Algérie : des disparités criantes	40
Conclusion du deuxième chapitre.....	42
CHAPITRE III : Gouvernance et développement en Algérie : illustration à travers les communes de Bejaia.....	44
Introduction du troisième chapitre	44
SECTION 1 : Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie	45
1. Définition de la décentralisation.....	45
2. Les formes de la décentralisation.....	46
3. La politique algérienne de décentralisation « vers une gouvernance locale ».....	47
4. Avantages et limites de la décentralisation	60
5. Politiques d'Aménagement du Territoire Algérien	63
6. Vision Nouvelle de Valorisation du Territoire Algérien.....	66
SECTION 2 : Problématique de financement en Algérie.....	67
1. La limite des dispositifs de financement du développement.....	68
SECTION 3 : Les enjeux de la gouvernance et du développement en Algérie.....	70
1. La définition de l'intercommunalité.....	70
2. Les objectifs de l'intercommunalité	70
3. Les enjeux de la gouvernance et du développement en Algérie	71
4. QUELS RÉSULTATS POUR LE CAS DE BEJAIA?.....	75
Conclusion du troisième chapitre.....	82
CONCLUSION GENERALE	83
Bibliographie	86
Liste des tableaux et figures.....	
Liste des abréviations.....	

Résumé :

Nous assistons, de nos jours à une période politiquement transitoire où s'opère diverses réformes ; l'émergence de nouveau mode de gouvernance, exercice de décentralisation, aménagement des territoires etc. Une période où le local prime sur le Global, faisant des territoires un espace favorable au développement où la qualité des relations entre acteurs jouent un rôle important dans la construction du développement territorial.

Le but de ce travail est de mettre en lumière l'importance et l'impact de la gouvernance locale dans la mise en œuvre du processus de développement territorial par les collectivités communales, et de positionner la relation entre le territoire et le développement. Nous visons à démontrer comment la commune constitue un acteur de développement local et comment contribue-t-elle au développement de son territoire. En s'appuyant sur les vrais fondements de la gouvernance et de la décentralisation.

Mots clés : Développement territorial, Gouvernance locale, Décentralisation, Participation, Coordination des acteurs.

Abstract:

Nowadays, we are witnessing a politically transitional period where various reforms are taking place; the emergence of a new mode of governance, exercise of decentralization, regional planning, etc. A period where the local takes precedence over the Global, making territories a space favorable to development where the quality of relations between actors play an important role in the construction of territorial development.

The aim of this work is to highlight the importance and impact of local governance in the implementation of the territorial development process by municipal authorities, and to position the relationship between the territory and development. We aim to demonstrate how the municipality is an actor in local development and how it contributes to the development of its territory. By relying on the real foundations of governance and decentralization.

Keywords: Territorial development, Local governance, Decentralization, Participation, Coordination of actors.

ملخص:

مختلفة. ظهور نمط جديد للحكم ، ممارسة اللامركزية ، التخطيط تشهد اليوم فترة انتقالية سياسية تجري فيها إصلاحات الإقليمي ، إلخ. الفترة التي يكون فيها المحلي له الأسبقية على العالم ، مما يجعل المناطق مساحة مواتية للتنمية حيث تلعب جودة العلاقات بين الجهات الفاعلة دورًا مهمًا في بناء التنمية الإقليمية.

الهدف من هذا العمل هو تسليط الضوء على أهمية وتأثير الحكم المحلي في تنفيذ عملية التنمية الإقليمية من قبل السلطات البلدية، وتحديد العلاقة بين الإقليم والتنمية. نهدف إلى توضيح دور البلدية في التنمية المحلية وكيف تساهم في تطوير أراضيها. من خلال الاعتماد على الأسس الحقيقية للحكم واللامركزية

الكلمات الرئيسية: التنمية الإقليمية، الحكم المحلي، اللامركزية، المشاركة، التنسيق بين الفاعلين